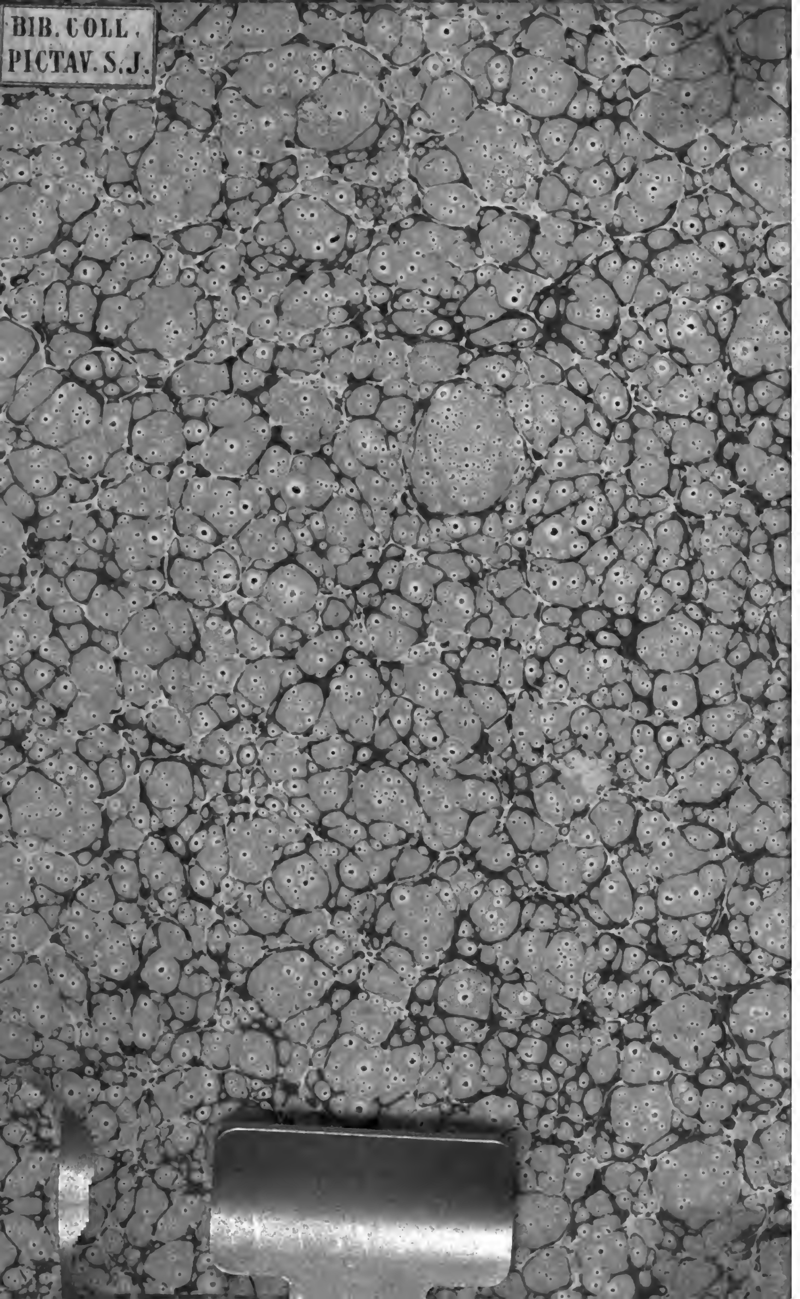
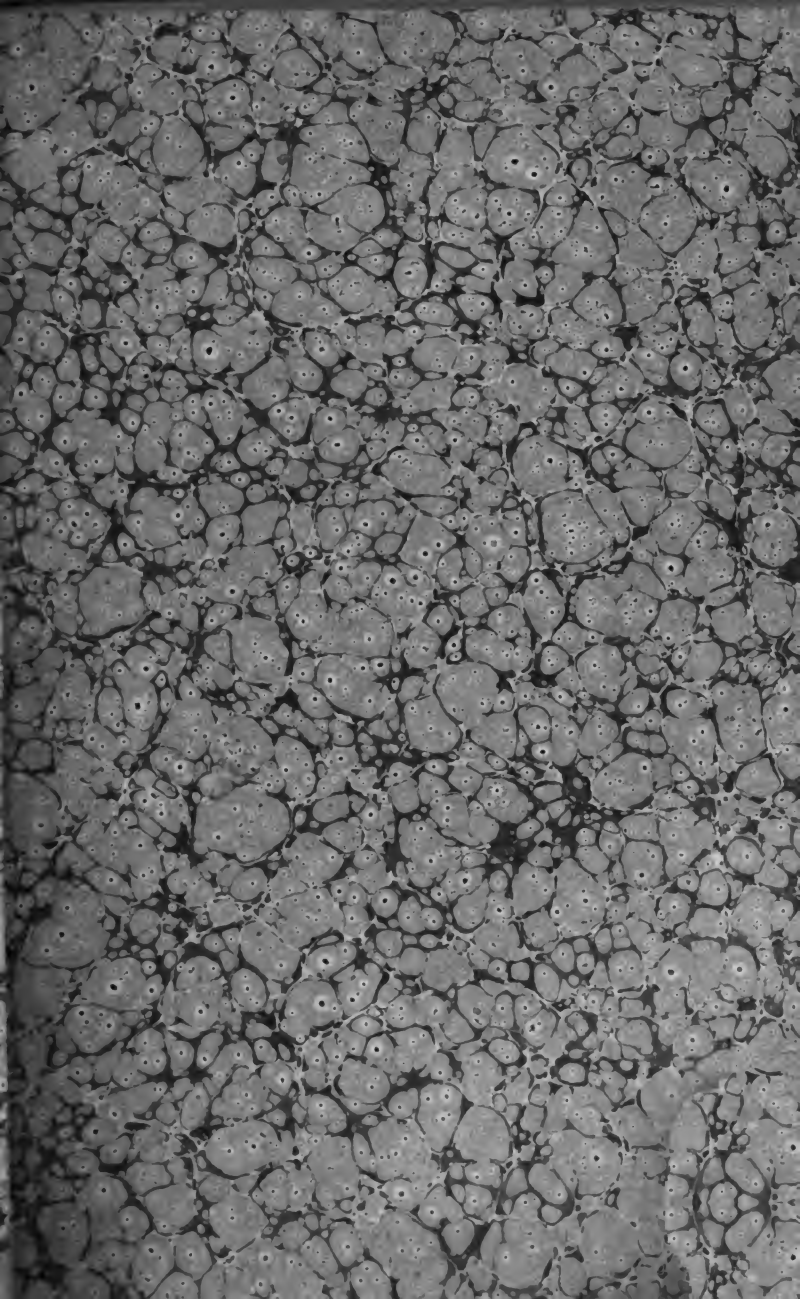



BIB. COLL.
PICTAV. S.J.



HISTOIRE

DE

L'ANCIEN ET DU NOUVEAU VITRY.





OUVRAGES DE M. L'ABBÉ BOITEL,

Curé-Desservant de la Paroisse Saint-Alpin.

Dialogues moraux, instructifs et amusans. Prix : 75 c. — 6 exemplaires, 3 fr. 60 c.

Dialogue sur la Grammaire. Prix : 15 c. — 12 exemplaires, 1 fr. 20 c.

Instructions et prières pour le sacrement de Confirmation. Prix : 15 c. — 12 exemplaires, 1 fr. 20 c.

La deuxième édition est presque épuisée. Ce petit ouvrage a été approuvé par M. de Loisson, de la part de monseigneur l'Évêque de Châlons.

CES OUVRAGES SE TROUVENT :

A Châlons { chez Boniez-Lambert, imprimeur-libraire ; chez Martin, imprimeur-libraire.

A Vitry-le-François, chez Farochon, imprimeur-libraire.

Ouvrages en souscription,

PAR LE MÊME.

Les prodiges de l'humilité, ou les Lettres de la Solitaire des Rochers. Prix : 75 c. — 6 exempl., 3 fr. 60 c.

Vie de saint Memmie, apôtre et premier évêque de Châlons-sur-Marne, suivie de celle de Saint-Alpin. Prix : 75 c. — 6 exemplaires, 3 fr. 60c.

Dialogue sur le Suicide. Prix : 15 c. — 6 exemplaires, 80 c.

ON SOUSCRIT CHEZ LES MÊMES LIBRAIRES.

HISTOIRE

DE

L'ANCIEN ET DU NOUVEAU VITRY,

OU

DE VITRY-EN-PERTHOIS

ET DE VITRY-LE-FRANÇOIS,

PAR M. L'ABBÉ BOITEL,

Curé-desservant de Saint-Alpin.





IMPRIMERIE DE BONIEZ-LAMBERT.

—

1841.

AVANT-PROPOS.

De toutes les différentes sortes d'histoires, il n'en est point de plus agréable, de plus utile, de plus nécessaire et de plus importante que celle de son pays natal. Elle mérite à juste titre la préférence sur toutes les autres. En effet, il serait peu convenable de connaître ce qui s'est passé de mémorable chez les Grecs, les Romains, tous les autres peuples, et même dans la France, et d'être étranger dans le pays qui nous a vus naître. Rien ne doit piquer davantage notre curiosité que les évènemens qui se sont passés sur le sol même que nous foulons aux pieds. C'est ce qu'on appelle la patrie dans la patrie. Ne serait-ce pas une honte pour des citoyens d'ignorer quels peuples ont habité cette contrée où la Providence les a placés, leurs mœurs, leur religion et les catastrophes qu'ils ont éprouvées? Il est peu de villes qui aient été le théâtre de tant de révolutions,

qui aient essuyé tant de désastres, et qui aient été la proie de tant d'incendies, que Vitry-en-Perthois, qu'on a surnommé avec raison Vitry-le-Brûlé. En creusant dans toute son enceinte, à six ou huit pieds de profondeur, on trouve trois couches de matières consumées qui sont les tristes médailles des trois grands incendies qui le dévorèrent entièrement à trois différentes époques. Malgré son nom de *Victrix*, de Victorieuse, cette ancienne ville fut prise peut-être quatorze fois. Mais nous ne nous arrêterons qu'aux faits les plus mémorables. Il n'est pas d'histoire plus digne de fixer l'attention des habitants de l'ancien et du nouveau Vitry, et même de tout l'arrondissement. L'étendue du bailliage de Vitry montre que cette ville était une des plus importantes de la Champagne.

Quoique Vitry-le-François n'ait pas encore trois cents ans d'existence, cependant il offre des faits assez intéressants. Il est important de connaître son origine, celle de ses monuments, les vicissitudes qu'il a éprouvées, son commerce, les mœurs et les usages civils et religieux de ses habitants, enfin les hommes distingués par leurs vertus et leurs talens qu'il a produits.

Cet ouvrage sera surtout utile dans les classes de l'un et de l'autre sexe; il sera un complément nécessaire et indispensable de l'histoire générale de France.

APERÇU GÉNÉRAL

DU CANTON

DE

VITRY-LE-FRANÇOIS.

Le canton de Vitry-le-François est d'une assez grande étendue. Il comprend une partie de l'ancienne province du Perthois ; il renferme vingt-cinq communes, dont seize sont succursales. Ce canton a dix lieues de circonférence. Il touche au nord au canton d'Heiltz-le-Maurupt, à l'ouest aux cantons de Marson et d'Ecury, au midi à ceux de Sompuis et de Saint-Remy-en-Bouzemont, et à l'est au canton de Thiéblemont. Sa population est de 16,341 habitans ; il tient sous ce rapport le troisième rang dans le département de la Marne. Son sol est divisé en plaines et en montagnes. Il a très-peu de terrains improductifs, et il est très-fertile en céréales et en vin d'une assez bonne qualité. Il est arrosé par deux rivières assez considérables, par la Marne et la Saulx qui s'y jette au-dessous de Vitry-le-François. Il ne contient point d'étang ni d'eau minérale, excepté dans les fossés de la ville de Vitry, où se trouve une source d'eau minérale, qu'on a négligée. On essaya de forer à Vitry-le-François et à Courdemanges un puits

artésien, mais on n'a point réussi. Dans les plaines qui bordent la Marne et la Saulx, une couche de terre végétale, plus ou moins épaisse, couvre un lit de grève assez considérable. La craie domine dans les terrains élevés qui demandent pour cette raison beaucoup plus d'engrais. On ne trouve point dans les montagnes de pierres dures ; ce ne sont que des pierres de craie qui se fondent quand elles sont exposées aux influences de l'atmosphère, mais qui sont très-solides dans les fondations des édifices.

Nous allons examiner séparément toutes les communes du canton de Vitry-le-François. Nous commencerons par la plus ancienne et la plus célèbre, qui est Vitry-en-Perthois. Nous ne pouvons nous borner à une simple statistique ; nous sommes forcés d'en raconter l'histoire jusqu'à l'époque actuelle. Dans le dernier chapitre nous détaillerons tout ce qui peut concerner la statistique proprement dite.

Nous donnerons ensuite l'histoire et la statistique de Vitry-le-François.

Nous faisons hommage de notre travail à la Société d'agriculture de Châlons. Si elle l'agrée, nous entreprendrons l'année prochaine la statistique des autres communes du canton de Vitry-le-François.

HISTOIRE ET STATISTIQUE

DE VITRY-EN-PERTHOIS.

CHAPITRE I.

ORIGINE DE VITRY-EN-PERTHOIS (AN 50 AVANT J.-C.).

L'ancienne ville de Vitry-en-Perthois occupe une place distinguée dans l'histoire. Cependant son origine se perd dans la nuit des temps, et on ne peut la dégager entièrement des ténèbres qui l'environnent. Grégoire de Tours nous apprend qu'avant l'invasion des Gaules par les Romains, elle s'appelait Carkonne, Carkonnia, et qu'elle fut bâtie cinq cents ans après le déluge par Carkon, que M. de Salligny, d'après un ancien cartulaire, dit petit-fils de Noé (1).

Jules-César, à la tête des légions romaines, après s'être emparé de Langres, vers l'an 50 avant J.-C., envahit la province du Perthois, où il trouva peu de résistance, y établit différents forts, pour maintenir les Gaulois dans la soumission, et vint surtout occuper Carkonne. Il trouva qu'elle réunissait tous les avantages que désiraient les anciens ; elle était située au pied d'une montagne et regardait le midi (2). Des coteaux couronnés de vignes la couvrent au nord et au

---

(1) Marchangy, dans sa *Gaule poétique*, nous cite plusieurs anciens auteurs qui appellent les Gaulois les neveux d'un fils de Noé. (Tom. I, p. 13.)

(2) *Qui sub radice montis situs sit, et spectet ad meridianam cœli partem.* (*Varo de re rusti. L. I, cap.* 7.)

couchant ; du côté du midi on voit avec liberté une plaine fertile qui produit de riches moissons et des fruits succulens, une infinité de bocages, de fontaines, de ruisseaux, de villages, de bois et de prairies. Il ne lui manque rien de tout ce qui est nécessaire aux besoins de la vie, et qui peut même la rendre agréable. La rivière de Saulx, qui reçoit dans son lit plusieurs autres rivières médiocres, la traverse, lui fournit des poissons excellens, et va se rendre plus bas dans la Marne. Outre ces avantages, Jules-César trouva que la pointe de la montagne qui s'avance vers la Saulx, était très-propre à y asseoir un camp ; il fit au couchant une coupure considérable, la détacha du reste de la côte, l'entoura de fossés profonds, et y éleva un fort qui devint comme imprenable. Il y établit une colonie militaire composée des vétérans de la légion victorieuse, *victrix*. Cette colonie donna son nom à cette forteresse, qu'elle occupa environ cinq cents ans.

Tout indique cette origine romaine. Les soldats que Jules-César y fixa bâtirent des maisons, et, pour charmer les ennuis de l'exil, ils firent un simulacre de
Fragmens, la ville éternelle. On découvre dans les anciens monumens de Vitry une image de Rome, un capitole, un château, *castrum*, un palais, un temple, une place publique, *forum*, un marché, dont les noms romains sont restés dans les anciennes chartes.

Quelques auteurs donnent une autre origine au nom de Vitry. Cette place était très-forte ; elle triompha plusieurs fois des assauts que lui livrèrent, soit les Gaulois, quand ils tentèrent de secouer le joug des Romains, soit des Barbares qui s'élancèrent à différentes époques des antres du Nord, et se jetèrent sur

les provinces de l'empire. On la surnomma la Victorieuse, *Victrix*.

Un écrivain moderne (1) présume que le nom de Vitry peut venir de Victorine, qui fut l'héroïne de l'Occident. Posthume, abusant de la confiance de Valérien, se fit proclamer empereur dans les Gaules l'an 261. Quelques auteurs l'appellent le *restaurateur des Gaules et le défenseur de l'empire*; d'autres le nomment, avec plus de raison, *le tyran des Gaules*, parce qu'il s'était révolté contre son souverain, qui ne put jamais le faire rentrer dans l'obéissance, malgré les plus grands efforts. Ce Posthume s'était associé Victorin, fils de la célèbre Victorine. Après la mort de Posthume, qui fut massacré à Mayence par ses soldats, pour leur avoir refusé le pillage de cette ville, Victorin se maintint empereur. Poignardé à son tour par un greffier nommé *Atticius*, dont il avait outragé la femme, Victorine, sa mère, se donna le titre d'*auguste*, prit le commandement d'un certain nombre de légions, marcha à leur tête avec cette fierté tranquille qui annonce autant de courage que d'intelligence, et leur inspira tant de confiance, qu'elles la nommèrent la *mère des armées*. Gallien, empereur romain, n'eut pas d'ennemi plus redoutable. Il est à présumer qu'en reconnaissance des largesses dont elle comblait les soldats, et par admiration pour sa valeur, ils donnèrent son nom à la forteresse, qui était alors la plus célèbre, et l'appelèrent *Victoriacum castrum*, le fort de Victorine. Des médailles que l'on trouva dans des fouilles

---

(1) M. Detorcy, dans ses fragmens sur Vitry-en-Perthois.

que l'on fit sur la fin du dernier siècle dans le terrain où étaient construits le capitole et le château, autorisent ce sentiment. Elles portaient les effigies de Posthume, de Victorine, d'Elian, de Marius, et surtout de Tétricus. Elles prouvent au moins, d'une manière incontestable, que tous ces personnages, parmi lesquels Victorine jouait le plus grand rôle, habitèrent la forteresse de Vitry. Cette princesse, après avoir vu périr son fils, et même son petit-fils, avait fait donner la pourpre impériale à Marius, et ensuite au sénateur Tétricus, qu'elle avait fait élire empereur à Bordeaux, en 268. Mais Tétricus, pour n'avoir plus d'obstacle à son ambition, la fit assassiner secrètement, quelques mois après. Il ne jouit pas long-temps de sa nouvelle dignité. Les révoltes fréquentes de ses soldats le forcèrent de s'entendre avec Aurélien, qui s'avança à la tête d'une armée, jusqu'à Châlons-sur-Marne; il fit mine de résister à l'empereur, puis se rendit, et ses soldats furent contraints de se soumettre. Vitry rentra alors sous l'obéissance d'Aurélien.

Salligny croit que Vitry a pris son nom de la légion victorieuse, *à legione victrici*, qui vint s'y établir sous le règne de Valens et de Valentinien, qui furent proclamés empereurs en 365, pour s'opposer aux courses des Germains et des autres Barbares qui s'élançaient sans cesse des plages glacées du Nord sur le Midi; elle lui donna son nom, et l'appela *Victrix*, d'où est dérivé Vitry. On sait que bien des villes prirent les noms des légions qui y étaient en garnison; mais cette époque ne me paraît pas assez reculée.

D'autres écrivains pensent que ce nom de Vitry vient de *Memmius Vitrasius*, qu'ils disent premier évêque

de Châlons. Cette opinion n'est appuyée que sur le titre d'une ordonnance des empereurs Théodose et Honorius : à *Memmius Vitrasius*, comte du premier ordre dans le consistoire : *Memmio Vitrasio comiti in consistorio primi ordinis*. L'histoire ne nous apprend point que saint Memmie ait encore porté le nom de *Vitrasius*, ni qu'il fut comte du premier ordre dans le consistoire. On sait seulement qu'il était issu d'une famille distinguée de Rome, et qu'il descendait des anciens Memmius. Il ne vint point dans la Champagne, qu'on appelait alors la seconde Belgique, pour aspirer à l'honneur futile de donner son nom à une ville ; il portait plus haut son ambition. De plus, saint Memmie vint à Châlons long-temps avant le règne de Théodose et d'Honorius. Théodose ne fut associé à l'empire par Gratien qu'en 379. Les monumens historiques de l'église de Châlons attestent que saint Memmie mourut aux nones d'août de l'an 126, comme nous le verrons. Ainsi cette ordonnance ne peut le concerner.

La première opinion sur l'origine de Vitry nous paraît donc la plus probable.

CHAPITRE II.

PREMIERS HABITANS DE VITRY-EN-PERTHOIS.

Les premiers habitans de Vitry furent les Gaulois qui résidaient dans l'ancienne Carkonne, et occupaient les deux rives de la Saulx. Les Romains, qui les soumirent, ne se mêlèrent point entièrement avec eux ; ils s'établirent au pied et sur la pointe de la montagne ; ils

s'environnèrent de retranchemens, afin de maintenir les anciens habitans dans la soumission et de n'en craindre aucune surprise; ils étaient très-prudens. On a des preuves incontestables de leur séjour dans Vitry et aux environs. Les noms des anciens monumens l'attestent; des découvertes que l'on fit le confirment.

Découverte récente. En cultivant la terre, sur un monticule qui est au couchant du château, au-delà de la route actuelle, on déterra deux squelettes, dont l'un portait un anneau de fer sur la poitrine. Ce ne pouvait être qu'un chevalier romain qui avait été inhumé avec la marque distinctive de son ordre. On a trouvé des fragmens de flèches et d'armes romaines en beaucoup d'endroits.

Salligny. En plantant un nouveau vignoble, vers l'an 1656, à cent pas des remparts de Vitry-le-François, du côté du nord, il s'est trouvé que cet endroit servait de cimetière à la garnison romaine, sur la rivière de Marne; car c'était la coutume d'inhumer les morts auprès du courant des eaux, pour montrer que la vie passe et coule de même. On en a tiré quantité de tombeaux de pierre, dans lesquels il y avait, entr'autres choses, des haches romaines, dont une fut conservée longtemps par la famille des Salligny, des javelines, des dagues, des lampes et des vaisseaux servant aux liqueurs aromatiques. Cette même famille des Salligny en avait retiré une médaille, où d'un côté l'on voit le visage de l'empereur Gratien, et au revers un homme d'armes relevant une vierge avec ces mots à l'entour : *Reipublicæ renovatio*. Dans l'un de ces sépulcres on trouva les ossemens de deux corps, et ces lettres romaines sur le flanc : *Censorini C. R.* Ce Censorinus était peut-être un fils ou un petit-fils de *Censorinus*

(C. Marcius), qui fut consul avec Asinius Gallus, sous l'empire d'Auguste, huit ans avant J.-C. Horace lui adresse une de ses odes. C'est la septième du quatrième livre, dans laquelle il se propose de montrer que les louanges des poètes sont d'un grand prix.

C'est ainsi que la prophétie du poète Virgile s'est accomplie sous nos yeux :

Scilicet et tempus veniet cum finibus illis,
Agricola incurvo terram molitus arato,
Exesa inveniet scabra rubigine pila.
Haud gravibus rostris galeas pulsabit in amnem,
Grandiaque effossis mirabitur ossa sepulcris. (Géorg.)

Ces vers furent ainsi traduits par l'abbé Delille :

Un jour le laboureur, dans ces mêmes sillons
Où dorment les débris de tant de bataillons,
Heurtant avec le soc leur antique dépouille,
Trouvera sous ses pieds des dards rongés de rouille,
Entendra retentir le casque des héros,
Et d'un œil effrayé contemplera leurs os.

Il y eut encore à Vitry-en-Perthois une colonie de Juifs. Quand ces malheureux, après le désastre de Jérusalem, leur patrie, ruinée par Titus, furent dispersés dans tout l'univers, beaucoup se répandirent dans la Gaule belgique, et plusieurs vinrent se fixer à Vitry. Leurs maisons ne furent pas d'abord somptueuses; elles n'étaient composées que d'appentis adossés aux murs extérieurs du château. Nous trouvons des preuves certaines de leur séjour à Vitry. Ils y avaient déjà une synagogue en 279; trois portes de la ville proprement dite, ou du bourg, *burgum*, portaient encore dans le

Fragmens.

treizième siècle des noms hébreux : ***Abba, Mor, Sabbat.*** Elles sont maintenant détruites. La principale rue s'appelle encore la Juiferie , ***Judaria ;*** un monticule, situé à l'occident, se nommait ***Roscht,*** c'est-à-dire chef ou tête. Les Juifs ne formèrent jamais la partie la plus considérable de la population de Vitry. Ils n'habitèrent que la rue que les Romains leur avaient concédée dans le bourg, qui était la moins étendue des quatre parties de la ville, et où se trouvaient en outre la plupart des monumens publics qui n'étaient point en leur pouvoir. On ne peut apporter aucune preuve qu'ils aient eu des habitations ailleurs. Les Romains étaient assez bons politiques pour ne pas admettre dans leurs colonies un nombre trop considérable de Juifs, pour ne pas se donner des maîtres. Ils les avaient répartis en une infinité d'endroits pour les affaiblir, les contenir dans une entière sujétion, et n'en avoir aucun sujet de crainte.

CHAPITRE III.

ÉTABLISSEMENT DU CHRISTIANISME A VITRY-EN-PERTHOIS (AN 46 DE J.-C.).

Tous les peuples, dans tous les temps et dans tous les lieux, eurent toujours une religion vraie ou fausse. Les Gaulois, qui habitaient l'ancienne Carkonne, suivaient celles des Druides, leurs prêtres, et ils adoraient Teutatès, Taranis, Dis et Niorder, dieux de l'éloquence, de la foudre, de la nuit et des tempêtes; mais ils n'avaient point de dieu de la miséricorde et du pardon. Les Romains apportèrent leurs dieux, auxquels ils asso-

cièrent ceux des Gaulois, et leur élevèrent un temple commun. Comme les monumens historiques de Vitry furent détruits par les différens incendies qui le consumèrent, nous ne pouvons connaître, avec une entière certitude, l'époque précise où ses habitans renoncèrent à l'idolâtrie pour embrasser le christianisme; mais il est à présumer que ce fut saint Memmie lui-même qui leur apporta les lumières de l'Evangile (1). Il était patricien

---

(1) Il est très-important d'examiner avec soin l'époque de l'arrivée de saint Memmie à Châlons-sur-Marne. Il y a trois opinions que nous allons discuter.

La première place l'arrivée de saint Memmie à Châlons, en l'an 46 de J.-C. Beaucoup d'historiens célèbres et anciens la soutiennent. Citons-en plusieurs.

Lipomane, évêque de Vérone, ch. 25, dit que saint Memmie, noble Romain, et consacré évêque par saint Pierre, fut envoyé dans les Gaules, avec deux compagnons, pour prêcher l'Evangile, etc., et ajoute que Domitien (qu'il appelle Maximien par erreur), étant mort, il retourna à Rome.

Vincent de Beauvais, religieux de l'ordre de saint Dominique, qui vivait en 1240, dit dans son Miroir historique, liv. x, ch. 45 : *Sanctus Memmius de nobili genere Romæ oriundus quùm à sancto Petro in episcopatum benedictus fuisset*, *etc.*, et plus bas : *Sepulto memorato subdiacono continuò ad sanctum Petrum reversus*, *lacrymabiliter*.

Saint Antonin, du même ordre, et archevêque de Florence, qui vivait en 1450, assure le même fait en son Histoire, titre vi, ch. 27 : *Sanctus Memmius de nobili genere Româ oriundus*, *quum à sancto Petro fuisset episcopus benedictus*, *ad partes Galliarum ab eo fuit directus*, *etc...*, et ajoute que Domitien étant mort : *Memmius reversus est ad urbem beato Petro casum lacrymabiliter exponens.*

Pierre *de Natalibus in mense maio*, ch. 25, s'exprime ainsi :

et descendait de l'illustre famille des Memmius. Il fut converti par saint Pierre, qui le sacra évêque, et

---

Memmius Cathalaunensis episcopus, *nobilis Romanus à sancto Petro apostolo in episcopum consecratus*, *etc...*, et plus bas : *Memmius verò ad Petrum rediit et socium defunctum nuntiavit.*

Frère Jacques de Guise, religieux de l'ordre de saint François, liv. VI des Annales du Hainaut, fol. 129, dit la même chose, et ajoute que saint Memmie vint avec saint Clément, évêque de Metz, saint Mansuet, évêque de Toul, et saint Euchaire, de Trèves.

La légende de saint Léger (*Leodegarius*), disciple de saint Memmie, que l'on récitait le jour de sa fête, à Perthes en Perthois, commençait ainsi : *Tempore quo sanctus Memmius à beato Petro urbis Romæ episcopo missus est in Gallias, etc....*

Les anciens bréviaires de Châlons, dans les leçons de l'office de sainte Pome, sœur de saint Memmie, s'expriment ainsi : *Hæc sanctissima beati Memmii fratris sui qui à Petro apostolorum principe missus gratiâ prœdicandæ veritatis*, *qui in Gallias venerat*, *corpore simul ac mentis affectu*, *vestigia subsecuta*, *etc...*

Les anciens bréviaires de Beauvais, au cinquième jour d'août, s'énoncent de cette manière : *Memmius Cathalaunensis episcopus nobilis romanus à sancto Petro apostolo in episcopum consecratus*, *etc...*, et plus bas : *Memmius verò ad Petrum rediit*, *et defunctum socium nuntiavit*, *etc...*

L'illustre cardinal Baronius, assure le même fait dans ses annales, en l'an de J.-C. 46.

André du Chaisne, *in episcopis Cathalaunensibus*, et beaucoup d'autres auteurs moins célèbres sont du même sentiment.

Almannus, religieux fort savant, qui vivait sous le règne de Charles-le-Chauve, écrivit la vie de saint Memmie en un latin très-élégant, et proteste avoir recueilli de la plus saine antiquité ce qu'il rapporte de ce saint.

l'envoya convertir les peuples de la Champagne, qu'on appelait la seconde Gaule belgique, vers l'an 46, sui-

---

On avait encore un autre manuscrit en parchemin, fort ancien, d'où étaient tirées les leçons que l'on récitait à l'office divin le jour de la fête de ce saint, dans l'abbaye de saint Memmie, dont l'auteur se nommait Etienne, prêtre de saint Urbain, qui dédia son ouvrage à Roger 1er, évêque de Châlons, en 1020.

C'est surtout d'après ces deux manuscrits que le père Rapine, du couvent de Châlons, écrivit la vie de saint Memmie en 1624, à l'occasion de différentes merveilles qui s'opérèrent en faveur de ceux qui avaient réclamé l'intercession de ce saint. Il dédia son ouvrage à monseigneur Henry Clause, évêque et comte de Châlons. Il fixe également le départ de saint Memmie, de Rome, à l'an 46. Son ouvrage est revêtu de l'approbation du ministre provincial des Frères mineurs Récollets de la province de Saint-Denis, en France, et de docteurs en théologie de la Faculté de Paris.

Le père Ribadéneira, de la Compagnie de Jésus, dans ses *Fleurs des vies des Saints*, raconte aussi que saint Memmie fut envoyé de Rome par saint Pierre lui-même. Il écrivait en 1677.

Baugier, dans ses *Mémoires sur la Champagne*, assure que ce sentiment est conforme à la croyance de nos pères. Il s'était transmis non-seulement par les écrits, mais encore par la tradition orale.

Ce qui donne le dernier degré de force à cette première opinion, c'est le martyrologe romain, qui dit aussi que saint Memmie fut envoyé par saint Pierre, l'an 46 de J.-C.

Elle était donc adoptée généralement jusqu'au commencement du XVIIIe siècle.

D'après la seconde opinion, saint Memmie aurait été envoyé de Rome l'an 96, par saint Clément, l'un des successeurs de saint Pierre, au souverain pontificat. C'est celle de

vant l'opinion la plus probable. Il vint à Châlons, dont il fut d'abord chassé par les idolâtres ; il ne perdit point

---

quelques écrivains, et surtout d'Hincmar. On ne voit pas qu'elle soit solidement établie sur des monumens authentiques.

La troisième opinion est celle des auteurs modernes, de Bérault-Bercastel, qui fixe l'arrivée de saint Memmie à Châlons à l'an 257, et dit qu'il fut envoyé de Rome par Sixte II, avec saint Sixte, de Reims, et son disciple, saint Sinice ; de Godescard, qui place sa mort sur la fin du IIIe siècle, et particulièrement des auteurs du dernier bréviaire et du rituel de Châlons, entre lesquels on ne voit pas un parfait accord. Le rituel, qui est plus récent que le bréviaire, met l'arrivée de saint Memmie sur la fin du IIIe siècle, et sa mort entre le commencement et le milieu du IVe siècle, tandis que le bréviaire dit qu'il mourut sur la fin du IIIe siècle. Cette divergence entre le rituel et le bréviaire marque l'incertitude de cette troisième opinion, qui ne paraît appuyée sur aucun monument certain.

Ce qui induisit sans doute en erreur l'auteur du rituel, c'est qu'un saint Donatien, évêque de Châlons, souscrivit au concile de Sardique, en 347 ; mais ce saint Donatien était évêque de Châlons-sur-Saône, et nullement successeur de saint Memmie.

Cette opinion des écrivains modernes ne paraît fondée que sur des raisons de convenance, qui sont 1° les vides qui se trouveraient dans la succession des évêques, si l'on fixait l'arrivée de saint Memmie à Châlons à l'an 46 de J.-C. ; 2° les ténèbres qui enveloppent ces temps reculés ; 3° l'impossibilité, et en quelque sorte l'absurdité, de placer l'établissement du christianisme à Châlons dans le Ier siècle. Essayons de réfuter ces raisons.

1. En fixant l'arrivée de saint Memmie à Châlons à l'an 46, on peut établir la succession de manière à n'y laisser aucune interruption. Saint Memmie fut quatre-vingts ans évêque de

courage, et conserva l'espoir de les amener à la vérité ; il se retira avec ses coopérateurs dans le bois de Buxère,

---

Châlons, d'après les auteurs cités plus haut, et ne mourut qu'en 126. Pour parvenir à saint Alpin, qui monta sur le trône pontifical de Châlons en 409, nous trouvons six évêques qui purent remplir les 283 ans qui le séparent de saint Memmie.

Il put y avoir des évêques dont les noms furent perdus et ne parvinrent point jusqu'à nous. Le père Rapine en compte plus que l'auteur du rituel.

Le siége de Châlons put aussi vaquer par suite des troubles qui agitèrent l'empire romain pendant cette période de temps.

Mais l'auteur du rituel, en plaçant la mort de saint Memmie entre le commencement et le milieu du IVe siècle, ne laisse plus que soixante ans, pendant lesquels six évêques se seraient succédés bien rapidement. Ils ne seraient restés que dix ans chacun sur le trône pontifical de Châlons. Ce qui paraît peu probable.

2. Les écrivains modernes craignent les ténèbres qui enveloppent ces temps reculés. Mais en plaçant l'apostolat de saint Memmie sur la fin du IIIe siècle, ils n'échappent pas à ces ténèbres auxquelles ils veulent se soustraire ; il se trouve toujours quatre évêques dont on ne connaît que les noms. Il est au contraire étonnant qu'en plaçant ces évêques dans le IVe siècle, où l'histoire sort de l'obscurité, elle ne nous ait rien transmis de leurs œuvres.

3. Les écrivains modernes regardent comme impossible et en quelque sorte comme absurde l'établissement du christianisme à Châlons dans le Ier siècle. Cette impossibilité et cette sorte d'absurdité ne sont qu'apparentes et même chimériques. Les Gaules faisaient partie de l'empire romain depuis environ un siècle. Jules-César les avait entièrement soumises 50 ans avant J.-C. La domination romaine s'y était affermie surtout pendant le règne d'Auguste. Les relations entre Rome et les Gaules étaient faciles et fréquentes, à cause des colonies ro-

à un quart de lieue de la ville, et s'y fit un hermitage, où il s'appliqua à la prière et à toutes sortes de bonnes

---

maines qui se trouvaient établies surtout en Champagne, qu'on nommait alors la seconde Gaule belgique.

Tout, au contraire, nous porte à croire que la foi fut implantée dans les Gaules dès le 1er siècle. Pensez-vous que ces belles contrées, contiguës à l'Italie, aient échappé au zèle de saint Pierre, qui envoyait de tous côtés prêcher l'Evangile, qu'il ne les ait point embrassées dans sa charité universelle, et qu'il ait laissées incultes les plus belles portions du champ de père de famille? Peut-on présumer que l'apôtre des nations, ce fidèle coopérateur du prince des apôtres, qui était dévoré du zèle du salut des ames, n'ait point senti ses entrailles se dilater à la vue des Gaules, et qu'il n'y ait point envoyé des ouvriers évangéliques? Aussi saint Epiphane assurait-il expressément que les disciples de Paul, entr'autres Crescent et Luc, prêchèrent dans le pays des Gaulois. Saint Crescent fut premier évêque de Vienne, suivant les traditions respectables de cette église. On peut encore moins douter que saint Trophime ne fut envoyé dans les Gaules par saint Pierre lui-même, et n'ait fondé l'église d'Arles, même avant celle de Vienne. Saint Irénée, qui souffrit le martyre à Lyon, en 202, nous affirme dans ses ouvrages qu'il y avait déjà de son temps plusieurs églises établies parmi les Celtes et dans les deux Belgiques, par conséquent dans la Champagne, qui était la seconde Belgique. Il atteste encore qu'il y avait déjà de son temps des églises à Mayence et à Cologne, métropoles des deux provinces germaniques; à plus forte raison devait-il y en avoir dans la Champagne, qui était bien moins éloignée du siége apostolique.

Tertulien, dans le second siècle, disait aux empereurs romains :

Apol c.37. « Les Maures, les Marcomans et les Parthes ne sont point » si nombreux que les chrétiens qui ne reconnaissent d'autres

œuvres. Pendant toute une année, il se contenta d'élever les mains au ciel, et d'éclairer ceux qui se pré-

---

» limites que celles du monde. Nous ne sommes que d'hier, » et notre nombre s'est tellement accru, que nous remplis- » sons tout ce qui est soumis à votre puissance, vos villes, » vos îles, vos forteresses, vos assemblées, vos armées mêmes, » vos tribus et vos décuries, le palais, le sénat et les places » publiques. Nous ne vous laissons que vos temples. Si nous » voulions nous venger de vos persécutions, nous n'aurions » qu'à sortir de votre empire; la perte de tant d'hommes de » tout état vous ferait une plaie dangereuse, et elle se- » rait seule une vengeance terrible. La solitude où vous res- » teriez, le silence général et l'horreur de la nature vous » effrayeraient, comme si tout le monde était mort pour » vous. »

S'il n'y eût point eu des chrétiens dès le 1er siècle dans la plus grande partie des Gaules, qui formaient les plus belles portions de l'empire romain, Tertulien n'aurait pu tenir ce langage si hardi.

Disons donc que Pierre, du haut de la chaire apostolique, abaissa des regards de compassion sur nos ancêtres, qu'il leur envoya des apôtres formés de sa main, éclairés de ses lumières, embrâsés de sa charité, et puissans comme lui en œuvres et en paroles. C'est pour moi un bonheur de penser que saint Memmie fut un de ces ouvriers évangéliques qu'il instruisit lui-même pendant quatre ans dans la science des saints, et qu'il le chargea d'apporter à nos pères le don précieux de la foi. Qu'on ne m'ôte point cette douce persuasion, ou bien qu'on établisse l'opinion contraire sur des preuves fortes, évidentes et irréfragables. Gardez-vous d'accuser avec légèreté la vénérable antiquité d'erreur et de mensonge! Sa croyance, qui était plus rapprochée de la source, était plus éclairée que nous ne pensons. Défions-nous de l'esprit d'incrédulité du XVIIIe siècle qui avait pénétré dans tous les rangs

sentaient à lui. Sa confiance ne fut pas trompée. Lampas, fils du vice-roi ou du gouverneur de Châlons,

---

de la société. Pleins d'un sot orgueil dans nos prétendues lumières, n'allons pas rejeter sans examen les pieuses histoires que nous ont léguées nos ancêtres. Songeons qu'ils n'étaient pas entièrement dépourvus de bon sens, et qu'ils tenaient surtout à la véracité de leurs traditions. Si les bords de la coupe ne sont pas couronnés de fleurs, la liqueur qu'elle contient est pure et salutaire.

Mais l'auteur des *Fragmens*, et d'après lui l'auteur de la *Géographie de la Marne*, loin de fixer dans le Ier siècle l'établissement du christianisme à Vitry, ils le mettent dans le IXe, sous le règne de Charles-le-Chauve, et même encore plus tard, sous le gouvernement de Boson Ier, roi de Provence, comte de Troyes et du Perthois. Quand on adopterait l'opinion qui place sur la fin du IIIe siècle l'arrivée de saint Memmie à Châlons, ce serait toujours un anachronisme au moins de six siècles. L'auteur des *Fragmens* ne donne aucune preuve historique et aucune raison de son opinion, qui paraît fort étrange et contraire à toute l'histoire.

Peut-on croire que saint Memmie ait si souvent traversé Vitry pour se rendre à Perthes, où il établit la religion chrétienne dans toute sa splendeur, sans songer à convertir cette première ville ; qu'il ait tiré presque toute la Champagne des ténèbres de l'idolâtrie, et qu'il n'y eut que Vitry seul qui se serait opiniatré à y demeurer? Après la conversion de Constantin, en 311, tout l'empire romain devint chrétien; il n'y aurait eu que Vitry qui serait resté dans le paganisme?

Quand Clovis se fit baptiser à Reims, avec la plus grande partie de son armée, en 496, les Gaulois étaient à peu près tous chrétiens. L'exemple de ce prince n'aurait eu aucun pouvoir et aucune influence sur l'esprit des habitans de Vitry; ils se seraient toujours obstinés dans l'idolâtrie?

Saint Alpin, qui donna le voile des vierges à sainte Méne-

étant tombé dans la Marne, s'y était noyé. Le père, au désespoir de la mort de son fils, envoya chercher

---

hould et à ses sœurs, qui habitaient Perthes, n'aurait point entrepris de convertir Vitry, qu'il traversa si souvent, où il aurait vu ses efforts infructueux auprès de ses habitans, qui auraient persisté à rester dans leurs ténèbres pendant plusieurs siècles, tandis que tous les peuples voisins auraient embrassé le christianisme?

L'auteur des *Fragmens* cite lui-même un fait qui prouve de la manière la plus évidente qu'il était établi à Vitry longtemps avant l'époque qu'il assigne. Il nous raconte l'histoire de Mundéric, qui ne voulut point sortir de cette ville en 525, que quand Arégisille lui eut juré sur les saints autels qu'il n'attenterait point à sa vie. Pour pouvoir jurer sur les saints autels, il fallait qu'il y eût une église dans Vitry même, et que le christianisme y fut en honneur, puisque ce n'est qu'après le serment d'Arégisille que Mundéric consentit à sortir de la ville.

Les rois de France de la première et de la seconde race passèrent fréquemment par Vitry, pour se rendre à leur palais de Ponthion, qui n'en était éloigné que d'une lieue et demie. La route de Châlons à cette maison royale traversait Vitry. Est-il possible que ces rois, dont plusieurs furent si ardens à propager la foi chrétienne, n'aient pu la faire pénétrer dans cette ville?

Le roi Sigebert fut couronné, à Vitry, roi du Perthois, en 567. Cette cérémonie ne put se faire que dans une église. Ce même prince tint en 569 une assemblée de tous les grands de l'état dans le palais de Ponthion. Ils étaient tous chrétiens; il ne restait plus de trace de paganisme en France. Comment Vitry seul y serait-il demeuré plongé?

En 689, le duc Pépin convoqua un concile à Ponthion, où assista Thierry III, pour discuter les moyens les plus propres à réprimer les désordres et les violences, et pour as-

Memmie, dont on racontait des choses étonnantes, et lui promit de se convertir au christianisme s'il le res-

---

surer la défense des églises. Si Vitry eut encore été enseveli dans l'idolâtrie, le premier soin du concile eut été d'y porter les lumières de l'Evangile. Mais il n'y est question que de défendre les églises; ce qui suppose le christianisme établi partout.

Le 6 janvier 754, le pape Etienne III se rendit au palais de Ponthion, pour implorer le secours de Pépin, contre Astolphe, roi des Lombards; il y séjourna dix jours. Est-il possible qu'il vit de ses propres yeux la ville de Vitry, capitale du Perthois, plongée encore dans le paganisme, sans sentir ses entrailles s'émouvoir, et sans conjurer Pépin, qui se montrait si empressé de lui accorder toutes ses demandes, d'y faire pénétrer les lumières du christianisme?

Il est surtout absurde de supposer que Charlemagne, qui était animé d'un zèle ardent pour la propagation de l'Evangile, qui rassembla plusieurs fois ses troupes à Ponthion, et par conséquent à Vitry même, qui était une de ses principales forteresses, n'ait pas entrepris d'y introduire le christianisme, tandis que pendant trente-trois ans il travailla avec un zèle si persévérant à la conversion des barbares du Nord.

Louis-le-Débonnaire, son fils et son successeur, qui reçut en 815, dans le palais de Ponthion, les hommages des Esclavons, des Saxons et des autres tributaires de la France, qui était si religieux, aurait également laissé dans le paganisme Vitry, qu'il traversa si fréquemment.

Ce serait donc enfin sous le règne orageux de Charles-le-Chauve, peut-être quand on le déposait dans le palais de Ponthion, où était venu Louis de Germanie, que le christianisme pénétra dans la ville de Vitry. L'auteur des *Fragmens* n'en est pas encore sûr; cette époque lui paraît trop reculée; il retarde cet établissement du christianisme jusqu'au règne suivant, sous le gouvernement de Boson Ier, comte de Vitry.

suscitait. Memmie implora le maître suprême de la vie et de la mort, qui exauça ses prières. Le gouverneur, au comble de la joie de voir son fils vivant, tint sa promesse, et embrassa cette religion nouvelle qui donnait un si grand pouvoir aux hommes. Tout le peuple, également touché d'un prodige si étonnant, se jeta

---

Cependant Charles-le-Chauve fit tenir un concile à Ponthion, où se rendirent cinquante évêques de France, à la tête desquels se trouvaient sept ou neuf archevêques. Il paraît qu'il ne leur vint pas en pensée de convertir Vitry; il fallait que ce fut une ville singulièrement endurcie.

Trente-deux évêques se seraient succédés sur le siége de Châlons, sans qu'aucun ait songé à travailler à la conversion de la capitale du Perthois; cependant sept sont honorés comme saints. Ce ne serait que le trente-troisième, Erchanraus, qui aurait fait élever, en 865, une chapelle, non pas dans la ville même, mais sur un monticule qui en est éloigné d'un quart de lieue. Ce ne fut que plus de deux siècles plus tard que Hugues, comte de Vitry, bâtit, en 1096 seulement, une chapelle dans son château. Est-il probable que les habitans de Vitry aient été obligés d'aller assister aux offices divins, à un quart de lieue de leur ville, pendant plus de deux cents ans, et qu'ils n'aient eu ensuite qu'une petite chapelle au sommet du château jusqu'en 1236, dans des siècles où la religion était dans toute sa splendeur, lorsque les églises étaient fort multipliées, et que les rois de France se faisaient honneur de remplir même quelques fonctions cléricales.

Pour lutter ainsi contre toute l'histoire, et même contre le bon sens, il conviendrait de produire quelques chartes ou quelques témoignages historiques, ou au moins quelques raisons péremptoires. Mais on ne trouve dans les *Fragmens* qu'une simple assertion qu'on est en droit de rejeter avec plus de raison qu'on ne l'avance.

aux pieds du saint pontife et demanda le baptême.

Quand saint Memmie eut affermi dans la foi tous ces nouveaux chrétiens, il parcourut toute la Champagne. Etant Romain, il dût s'empresser de visiter les soldats romains, ses compatriotes, qui étaient établis à Vitry, et de les tirer des ténébres de la gentilité. Touchés de ses discours, de ses vertus et de ses miracles, ils renoncèrent aux idoles, purifièrent leur temple, et le consacrèrent au vrai Dieu.

Memmie convertit encore au christianisme la ville de Perthes, qui était alors fort considérable, et la capitale du Perthois, auquel elle donna son nom. Elle était gouvernée par un comte nommé Athila. Il laissa, pour faire fleurir cette église naissante, Leger (*Leodegarius*), un des prêtres qu'il avait formés lui-même aux vertus sacerdotales dans le collége de clercs qu'il avait établi dans sa solitude, où est maintenant l'église Saint-Memmie. Leger parvint à une grande sainteté. Il joignit l'esprit de prière à la pratique du jeûne et des autres bonnes œuvres ; il se rendit surtout recommandable par son humilité, sa douceur et son affabilité. Il délivra, par la vertu du signe de la croix, un homme possédé du démon, et guérit par ses prières un autre homme perclus de ses membres. Il mourut de la mort des justes dans un âge fort avancé, et fut enterré dans la partie méridionale de l'église de Notre-Dame de Perthes. Il y est encore en grande vénération, quoique ses reliques aient été dispersées pendant la révolution.

Memmie, après avoir amené à J.-C. presque tout son diocèse, porta les lumières de l'Evangile à Dinan, ville située dans le pays de Liége. Il la soumit au joug de la foi.

Enfin, épuisé de fatigues, plein de mérites, cassé de vieillesse et âgé de cent cinq ou cent dix ans, il s'endormit paisiblement dans le Seigneur, après un épiscopat de quatre-vingts ans. Les habitants de Vitry, pénétrés de reconnaissance du don inestimable de la foi qu'il leur procura, d'admiration pour ses vertus et de confiance en son pouvoir auprès de Dieu, mirent leur église sous son invocation.

Ce qui contribua puissamment dans la suite à confirmer dans la foi, surtout les Romains qui habitaient le château de Vitry, ce fut la croix lumineuse qui apparut à Constantin, lorsqu'il était dans les Gaules en 311; il l'aperçut un peu après midi au-dessous du soleil, avec cette inscription : *in hoc signo vinces ;* c'est par ce signe que tu vaincras. Ce fut en mémoire de ce prodige, que les Romains élevèrent sur le sommet du château une chapelle sous l'invocation de la sainte Croix. Cette chapelle subit bien des désastres, et fut rebâtie plusieurs fois.

CHAPITRE IV.

VITRY DEVIENT CAPITALE DU PERTHOIS. — SIGMARE, COMTE DU PERTHOIS ET SES SAINTES FILLES (AN 451).

La ville de Perthes était la capitale du Perthois, auquel elle donna son nom. Elle avait pour gouverneur un comte infiniment recommandable par ses hautes qualités; c'était Sigmare, père de sept filles qui toutes devinrent saintes. Cette ville éprouva bientôt les fureurs d'Attila. Ce roi des Huns, qui se faisait appeler le fléau de Dieu, était sorti des régions du Nord, en 451, et s'était répandu sur les contrées méridionales comme un

torrent dévastateur. Il laissait partout après lui des traces sanglantes de son passage, depuis les bords du Volga jusqu'à ceux de la Seine. Il avait envahi les Gaules; il venait d'être repoussé devant Orléans : il se retira dans la Champagne et dans le Perthois pour rassembler son immense armée. Il assiégea la ville de Perthes qui était fort considérable, l'emporta d'assaut, la livra aux flammes et la renversa de fond en comble. On ne sait pas s'il s'approcha de Vitry qui passait pour une place imprenable, et qui ne portait pas en vain le nom de *Victrix*, victorieux; s'il essaya d'escalader ses remparts qui étaient très-élevés, et s'il fut forcé d'en abandonner le siége, ou si, après la ruine de Perthes, il alla de suite camper dans les plaines de Châlons. Ce qui parait certain, c'est que Vitry ne tomba point en son pouvoir. Ce barbare se vit bientôt attaqué par les quatre peuples qui habitaient les Gaules, et qui réunirent leurs efforts contre l'ennemi commun. Les Francs étaient commandés par leur roi Mérovée; les Bourguignons, qui étaient établis sur les bords de la Saône et du Rhône, par Gondioche ou Gondicaire; les Visigoths, qui occupaient les provinces méridionales au-delà de la Loire, par Théodoric; et les Romains, qui conservaient encore les provinces du centre, par Aétius. Attila éprouva la plus sanglante défaite, perdit deux cent mille hommes dans cette bataille et fut chassé des Gaules. Mais Perthes ne put se relever de ses ruines; elle ne forma plus qu'un bourg peu éloigné de la Marne, qui fut habité par les tristes restes de ses citoyens qui avaient échappé au carnage et à l'incendie. Ses débris servirent à l'agrandissement de Vitry, qui devint alors la ville la plus considérable de la contrée et la capitale du Perthois.

Le comte Sigmare et sa famille étaient parvenus à se soustraire au désastre de leur patrie. Ce bon seigneur conserva le gouvernement de la province, dont jouirent également ses fils jusqu'au temps de Mundéric. Mais ses filles, au nombre de sept, Lintrude, Amé, Hoïlde, Pusinne, Francule, Libérie et Ménehould, qui avaient été formées à la piété par un prêtre vertueux nommé Eugène, renoncèrent aux alliances terrestres, et ne voulurent d'autre époux que J.-C. Les ruines fumantes de leur patrie leur apprirent à mépriser les choses caduques de la terre, et à ne soupirer qu'après la patrie céleste, où tout est immuable. Elles reçurent le voile des vierges des mains de saint Alpin, huitième évêque de Châlons. Ce charitable pasteur parcourut la partie de son diocèse qui avait été dévastée par Attila, et s'efforça de consoler, par ses paroles et ses aumônes, les malheureuses victimes des fureurs de ce monstre. Il passa par Vitry, pour se rendre à Perthes qui n'était plus qu'un monceau de cendres. Il prodigua tous les secours de sa charité, surtout au bon Sigmare et à ses saintes filles. Elles se donnèrent tout entières aux exercices de piété, d'abord dans la maison paternelle. Quand les auteurs de leurs jours furent passés à un monde meilleur, Lintrude, qui portait le nom de sa mère, se retira dans un petit domaine qu'elle tenait d'héritage, et y vécut dans la solitude. Quelques années après, elle entreprit le voyage de Rome, pour visiter les tombeaux des apôtres saint Pierre et saint Paul. Aussitôt qu'elle fut de retour de ce pieux pélerinage, elle construisit dans sa solitude une chapelle, sous l'invocation de saint Maurice, dont elle avait rapporté des reliques. Elle passa près de ce sanctuaire le reste de sa vie dans

Vie des saints, et Bréviaire de Châlons

des prières, des veilles et des jeûnes continuels; elle y fut enterrée après sa mort.

Amé et Hoïlde menèrent aussi une vie qui paraît pénible aux sens, mais qui convient à des vierges et qui est pleine de douceurs; elles vécurent avec Ménehould, la plus jeune de leurs sœurs, et la formèrent à tous les exercices de la plus haute vertu. Après leur mort, elles furent inhumées dans le lieu où elles avaient vécu. Henry, comte de Champagne, porta le corps de sainte Hoïlde à Troyes, vers l'an 1159, et le déposa dans l'église de Saint-Etienne. Ménehould, qui survécut à ses sœurs, marcha sur leurs traces, et parvint encore à un plus haut degré de perfection. Elle s'était retirée à Blainville, sur la rivière de Marne, où elle mena une vie angélique. Elle mourut environ l'an 490. Le lieu de sa sépulture fut long-temps inconnu. Quand il fut découvert, son corps fut d'abord déposé dans la basilique abbatiale de Saint-Urbain, sous Erchanraus, évêque de Châlons. Plusieurs années après, un bras et une côte extraits du corps de la sainte furent transportés par l'évêque Archambaut, dans la ville d'Auxuenne, qui prit le nom de cette sainte vierge et s'appela Sainte-Ménehould.

Pusinne s'était retirée dans le diocèse d'Amiens, dans un village qu'on appelle Bausion. Sa vertu attira autour d'elle beaucoup de filles qui aspiraient à la perfection. Elle supporta avec une patience admirable des douleurs extraordinaires sur la fin de sa vie : divers miracles qui s'opérèrent après sa mort, en l'invoquant rendirent son culte célèbre. En 860, sous le règne de Louis-le-Pieux, Adélard, abbé du monastère de Corbie, et Vala son frère, moine dans le même monas-

tère, firent présent du corps de cette sainte à leur nièce, abbesse de l'abbaye de Herwoden, en Westphalie.

Francule et Libérie ne dégénèrent point de la piété de leurs sœurs, et sont honorées comme saintes.

Les vertus modestes de ces vierges chrétiennes font plus d'honneur au Perthois, que les actions les plus éclatantes des comtes de Champagne.

CHAPITRE V.

RÉVOLTE DE MUNDÉRIC CONTRE THIERRY, ROI D'AUSTRASIE, ET SA MORT (AN 531).

Syagrius, général romain, était gouverneur des Gaules, et tenait Vitry sous son pouvoir. Il fut attaqué avec tant d'impétuosité par Clovis, roi des Francs, qui fit un horrible massacre des ses troupes, qu'il resta presque seul sur le champ de bataille, et courut se réfugier à Toulouse entre les bras d'Alaric, roi des Visigoths. Mais Clovis le redemanda en menaçant Alaric de porter ses armes chez lui en cas de refus. Ce roi intimidé livra Syagrius au prince français qui, par sa mort, anéantit le nom romain dans les Gaules. Vitry se soumit au vainqueur. C'est ainsi que cette ville, après avoir été cinq cents ans sous la puissance des Romains, passa sous la domination des Francs, qui fut plus douce que celle de ces superbes maîtres du monde.

Clovis s'était fait chrétien après la victoire signalée qu'il avait remportée sur les Allemands, dans les plaines de Tolbiac, en invoquant le Dieu de Clotilde, son épouse. Avant de mourir, il avait partagé son royaume

entre ses quatre fils. Childebert fut roi de Paris ; Clotaire, de Soissons ; Clodomir, d'Orléans ; et Thierry, d'Austrasie, dont Metz était la capitale.

Baugier. Mundéric paraît être fils naturel de Clovis comme Thierry, quoique l'histoire ne nous apprenne pas pourquoi Clovis refusa de le reconnaître en cette qualité. Cependant il lui avait donné le gouvernement de la province du Perthois ; mais Mundéric, impétueux et téméraire, prétendit que le royaume d'Austrasie lui appartenait à plus juste titre qu'à Thierry. Il leva des troupes et se mit en campagne ; mais Thierry s'avança contre le rebelle avec une puissante armée. Mundéric ne se voyant pas en état de lui résister, se retira dans la ville de Vitry. Cette place était déjà très-forte par elle-même ; elle était divisée en quatre parties : le quartier situé au-delà de la Saulx était presqu'aussi grand que les trois autres ensemble ; on l'appelait le quartier du Rachapt : *Vicus de rachapto*. Il était défendu au nord

Fragmens. par la Saulx, dont les rives étaient revêtues de murs en bois flanqués de tours aussi en bois. Il était fermé à l'est, au sud et à l'ouest par des remparts très-élevés, par des fossés de quarante pieds de largeur, et par des palissades de pieux. Il communiquait par un pont couvert sur la Saulx au quartier de la Halle (1) ; aux

---

(1) L'auteur des *Fragmens* appelle ce quartier le quartier de la Gravière, *vicus de Gravereia* ; mais aucun ancien titre ne lui donne ce nom. La rue qui descendait le long des remparts vers la Halle, se nommait *bourgbacale*, qui signifiait sans doute le bas du bourg, ou la ville basse. Il y a au hameau de Saint-Etienne, qui fait maintenant partie de Vitry-en-Perthois, un quartier qu'on appelle de la Gravière, où il

deux extrémités du pont s'élevaient deux tours. On bâtit plus tard dans ce quartier la Maison-Dieu de Saint-Jacques, avec une chapelle sous l'invocation de ce saint. C'était là que se tenait le marché, que se trouvait la halle et que résidaient les différentes sortes de marchands (1). Ce quartier était entouré à l'ouest d'un fossé de quarante pieds de largeur, de remparts très-élevés, flanqués de plusieurs tours et garnis de palissades de pieux. Ce fossé se joignait au nord à celui du troisième quartier qu'on appelait le Bourg, *burgum*, et qui était la ville proprement dite. C'était là que se trouvaient les principaux monumens. Trois rues partageaient le bourg; l'une s'appelait la Juiferie, *Judaria* (2), où étaient le capitole et la synagogue. La route qui allait de Châlons à Langres passait par cette rue des Juifs. La seconde, dite du *Forum*, où était la place publique, le palais, les prisons, le pilori et les fourches patibulaires, conduisait à l'église principale; on la nommait encore rue de Saint-Memmie. La troisième rue qui menait aux moulins, se nommait rue des Prêtres. Ce quartier était défendu au nord, à l'ouest et au sud par des fossés larges et profonds, revêtus de murailles en pierres, sur lesquelles s'élevaient des tours en maçonnerie. On avait construit sur ces fossés trois ponts;

---

y avait autrefois une halle; c'est peut-être ce qui a induit en erreur l'auteur des *Fragmens*.

(1) Il y a quelques années, en remuant ce terrain, qu'on appelle encore les Jardins de la Halle, on y trouva une grande quantité de grosses épingles.

(2) Cette rue se nomme encore, dans les anciens titres, rue d'En-Bourg.

les trois portes qui en formaient la tête, étaient défendues de chaque côté par des tours.

Enfin le quatrième quartier était le château, *castrum*, à l'est du bourg. Ce fort, bâti en amphithéâtre sur la croupe de la montagne, était environné au nord et à l'ouest de fossés d'une profondeur effrayante, où l'on faisait couler une partie des eaux de la Saulx; ses murs étaient partout d'une épaisseur considérable. Il s'élevait sur un rocher en craie d'une telle hauteur qu'il le mettait à l'abri de l'escalade. La Saulx avait son cours presqu'au pied de ses murailles à l'est. Il était couronné de créneaux et flanqué de cinq grosses tours crénelées qui servaient de logement à la garnison et aux habitans assujettis au guet et à la garde. On voyait au midi un antique palais flanqué de deux tours, l'une à l'est, l'autre à l'ouest. La cour était fermée par une porte défendue de chaque côté par une petite tour. Non loin du mur de clôture du château, était un petit temple, *Ædicula*, sous l'invocation de la sainte Croix, et une modeste maison habitée par le prêtre qui desservait la chapelle; elle avait une cour et un jardin d'une modique étendue. Un puits ouvrait sa bouche énorme, près du chemin qui conduisait du palais du comte à la porte d'entrée qui était au nord. Sous cette porte, on descendait par une poterne dans les fossés. A la droite de cette porte s'élevait la tour dite Saint-Léonard. Comme Mundéric l'augmenta considérablement, elle conserva son nom. Elle formait la forteresse principale du château, où habitaient le châtelain, sa famille et ses gens de service. Du château on passait par un pont-levis au donjon qui en était une seconde partie, et qui était très-fort.

Découvertes récentes.

La ville de Vitry était ainsi la réunion de quatre forteresses indépendantes qui se soutenaient mutuellement, et qui se communiquaient en cas de siége par différens souterrains. L'un se dirigeait au nord et conduisait au donjon. Il semblait descendre sous le chemin pavé qui montait au château, faisait une ligne courbe et remontait vers le donjon. On l'a découvert dernièrement, mais on n'a pu en suivre les sinuosités : les voûtes n'étaient plus solides, et il se fit des éboulemens. Il reste encore la partie qui conduit au château, où l'on pourrait pratiquer une ouverture ; trois hommes pouvaient y marcher de front. Un second souterrain menait sous l'église ; des vieillards disent y avoir descendu. Un troisième passait sous les fossés qui environnaient le bourg, peut-être même sous la Saulx, et communiquait au quartier de la Halle. On l'a découvert il y a quelques années en creusant une cave dans l'emplacement de l'ancien hôpital Saint-Jacques ; des hommes y descendirent ; mais ils ne purent pénétrer que sous la rue qu'il traverse, et sous quelques maisons qui sont au-delà ; leur chandelle s'éteignit, et ils faillirent être asphixiés. Un quatrième souterrain se dirigeait sous la rivière de Saulx et la Bruxenelle, et conduisait au quartier du Rachapt. On présume qu'il avait une issue hors de la ville, à une assez grande distance des remparts. Ce fut encore en creusant des caves qu'on en a trouvé les traces ; mais on ne put les suivre à cause des éboulemens qui avaient eu lieu en différens endroits. Ces souterrains servaient à s'échapper en cas de siége et d'assaut, à se procurer des vivres, à recevoir des nouvelles de l'extérieur, à donner des ordres aux autres quartiers de la ville, leur faire parvenir des secours, et faire des sorties imprévues.

Mundéric se renferma avec tout ce qu'il possédait, et tous ceux qu'il s'était attachés, dans Vitry, qu'il regardait avec raison comme une place imprenable. L'armée de Thierry vint l'y assiéger, lui livra différens assauts, et lança de toutes parts une nuée de traits pendant sept jours; mais Mundéric, résolu de mourir plutôt que de se rendre, repoussa les assiégeans avec vigueur. Le roi, voyant ses efforts impuissans, eut recours à la ruse. Il envoya Arégisille, un des siens, à Mundéric, pour l'engager à se soumettre, et lui dit: « Tu vois que ce perfide réussit dans sa révolte, et » que nous allons être couverts d'une confusion éter- » nelle. Va, et engage-le, sous serment, à sortir sans » crainte, et lorsqu'il sera hors de la ville, tue-le, et » efface son souvenir de notre royaume. »

Grégoire de Tours et les Fragmens.

Arégisille se présente aux portes de Vitry, tenant en main l'olivier de la paix. Mais auparavant il était convenu d'un signal avec ses gens, et leur avait dit: « Lorsque je dirai telles et telles choses, jetez-vous » aussitôt sur lui, et massacrez-le impitoyablement. »

Mundéric fit entrer Arégisille dans Vitry. Ce perfide lui dit: « Jusqu'à quand demeureras-tu ici comme un » insensé? Espères-tu résister encore long-temps au » roi? Tes provisions ne seront-elles pas bientôt épui- » sées? Vaincu par la faim, tu seras forcé de te rendre, » de sortir de cette place, de te livrer entre les mains » de tes ennemis, et tu mourras comme un chien. » Ecoute plutôt mes conseils, et soumets-toi au roi; » tu sauveras ta vie et celle de tes fils. »

Ebranlé par ce discours, Mundéric lui dit: « Mais » si je sors, je serai pris par le roi, qui me fera pé-

» rir, moi, mes fils et tous mes amis qui se sont at-
» tachés à ma fortune. »

Arégisille lui répond : « Ne crains rien ; reçois mon » serment qu'il ne te sera fait aucun mal, et tu vien- » dras sans danger en présence du roi ; il te laissera » non-seulement la vie et la liberté, mais encore la » paisible jouissance de tous tes biens, et tu seras près » de lui ce que tu étais auparavant. »

Mundéric avait comme le pressentiment du sort qui l'attendait, et répartit : « Plût au ciel que je fusse sûr » de ne pas être massacré ! »

Alors Arégisille, étendant les mains sur les saints autels, lui jura qu'il pouvait sortir sans crainte. Après avoir reçu ce serment, Mundéric ouvre les portes du château, et sort tenant Arégisille par la main. Les gens du traître les regardaient en les voyant venir de loin. Alors Arégisille, selon le signal dont il était convenu, leur dit : « Que regardez-vous donc avec tant d'atten- » tion, ô hommes ! n'avez-vous jamais vu Mundéric ? »

Aussitôt ils accoururent pour se jeter sur lui. Mundéric, furieux de se voir honteusement trahi, s'écrie : « Puisque, par ces paroles, tu as donné à tes gens » le signal de me tuer, et que tu m'as trompé par un » parjure, je te le dis, personne ne te verra plus en » vie ! »

En même temps il lui enfonce sa lance dans le dos avec tant de violence, qu'elle ressort par la poitrine. Arégisille tombe et meurt. Mundéric, soutenu des siens, tire l'épée, fait un horrible carnage des soldats de Thierry, et ne cesse de porter autour de lui des coups mortels que quand, accablé par le nombre, il expire lui-même sur un monceau de cadavres. Ses

biens furent réunis au fisc. Ses enfans le firent inhumer avec beaucoup de pompe dans l'église du château. La ville de Vitry passa sous l'obéissance de Thierry. Depuis ce temps le Perthois fit partie du royaume d'Austrasie.

Baugier.

CHAPITRE VI.

SIGEBERT EST COURONNÉ ET ENSUITE ASSASSINÉ A VITRY (ANNÉE 567).

Sigebert avait succédé à Thierry, et était roi d'Austrasie. Chilpéric, son frère, roi de Soissons, était bouillant, impétueux, et dominé par une ambition effrénée. Il était encore excité par une femme qui ne redoutait aucun genre de forfaits; c'est en dire assez que de nommer Frédégonde. Chilpéric entre subitement en Champagne, met tout à feu et à sang, se rend maître de Reims, de plusieurs autres villes, et même de Vitry. Sigebert, indigné de ce procédé violent, lève des troupes, s'avance contre Chilpéric, le combat, taille en pièces son armée, et reprend les villes qu'il avait perdues. Il s'empare même de Soissons, où il fait prisonnier Théodebert, fils de Chilpéric. Il le retint prisonnier pendant un an dans le palais de Ponthion, où se tint en 569 une assemblée de tous les grands de l'Etat. Il voulut tirer une vengeance encore plus éclatante de la perfidie de Chilpéric; il alla investir Tournay, où il s'était renfermé avec Frédégonde, qui trouvait toujours des ressources dans le crime, quand tout paraissait désespéré, et qui valait elle seule plus

qu'une armée. Comme le siége traînait en longueur, Sigebert vint dans le Perthois pour recevoir les hommages de ses sujets qu'il avait reconquis, et il fut couronné à Vitry. Les habitans de cette ville suivirent dans cette cérémonie l'ancienne coutume des Francs, qui consistait à élever devant l'autel, sur un bouclier qu'on appelait pavois, celui qui, par sa valeur, s'était montré digne d'être leur roi et le couronnait de lis. Le chef qu'ils proclamaient ainsi, devait se tenir sur le pavois debout et sans appui, pour montrer qu'un roi ne doit s'élever que par lui-même et par son propre mérite. Il recevait ensuite l'onction royale et la couronne aux acclamations du peuple. Cette cérémonie se renouvela plusieurs fois à Vitry; ce qui fit donner à ses habitans le surnom de pavois, qu'ils conservent encore. On croit leur dire comme une sorte d'injure, et c'est un honneur qu'on leur fait en leur rappelant leur ancienne célébrité.

Cette sorte de couronnement passa dans la Navarre, quand les comtes de Champagne en devinrent rois. Elle s'observa encore en 1329, quand Jeanne de France et Philippe, comte d'Evreux, furent sacrés à Pampelune, capitale de la Navarre. (*Velly, tom. VIII, p.* 229.) Velly.

Mais Sigebert ne jouit pas long-temps de ces hommages; deux scélérats envoyés par Frédégonde, vinrent à Vitry lui présenter une dépêche, qu'ils disaient importante, et pendant qu'il la lisait, ils l'assassinèrent. Ainsi périt, au milieu de ses triomphes, le prince le plus humain et le plus vertueux qui eut encore monté sur le trône français.

CHAPITRE VII.

MARTYRE DE SAINT LOUVENT (AN 584).

La ville de Vitry vit commettre, comme sous ses yeux, un grand crime qui la fit frissonner d'horreur, mais qui procura une gloire immortelle à celui qui en fut la victime.

Vie des saints et bréviaire de Châlons

Louvent, abbé de Saint-Privat de Cabales, ou de Jarouls en Gévaudan, fut accusé par Innocent, comte de Cabales, d'avoir tenu des discours injurieux contre la reine Brunehaut, veuve de Sigebert, et mère de Childebert II, qui avait succédé à son père dans le royaume d'Austrasie. Il fut obligé de se rendre à la cour pour se justifier. Quand la cause eut été discutée avec soin, il fut prouvé que Louvent n'avait point attaqué en paroles la majesté royale, et il reçut l'autorisation de s'en retourner; mais ses ennemis ne lui pardonnèrent point. Lorsqu'il se fut mis en chemin, le comte Innocent le suivit, s'empara de lui, le conduisit à Ponthion, qui est à une lieue et demie de Vitry, et lui fit souffrir les plus indignes traitemens. Il le relâcha ensuite; mais il le saisit de nouveau, lorsqu'il eut tendu sa tente près de la rivière d'Aisne (1), le mit à mort, lui coupa la tête qu'il enferma dans un sac de

---

(1) Il doit y avoir ici une erreur de nom; au lieu *d'Axonam* (Aisne), ce doit être *Matronam* (Marne); car il n'est pas probable que saint Louvent retournât sur ses pas, et que les bergers qui retirèrent son corps de l'Aisne soient venus l'enterrer à Perthes, qui en est éloigné de douze à quinze lieues.

cuir, qu'il remplit de cailloux, et la jeta dans la rivière. Il attacha le reste du corps à une pierre et le précipita dans un gouffre; mais quelques jours après, il fut découvert par des bergers qui le retirèrent du fleuve et se disposaient à l'enterrer. Pendant qu'ils faisaient les préparatifs nécessaires à cet effet, et qu'ils se demandaient quel pouvait être cet homme, et pourquoi ils ne pouvaient trouver la tête qui était séparée du tronc, tout à coup survient un aigle, qui retire le sac de la rivière et le dépose sur le rivage. Tous ceux qui se trouvaient là étaient dans l'étonnement. Ils prennent le sac, l'ouvrent et y découvrent avec horreur la tête du cadavre. Ils la mettent avec le reste des autres membres dans le tombeau qu'ils avaient creusé à Perthes. Ils firent ensuite des recherches actives, et connurent bientôt la qualité de cet homme assassiné, ses vertus, son meurtrier, et les motifs de sa mort. Saint Grégoire de Tours raconte que de son temps on assurait qu'une lumière divine apparaissait sur le tombeau du saint martyr. Il ajoute encore que les malades qui s'en approchaient et le priaient avec ferveur, recouvraient la santé. Le corps de saint Louvent fut transporté du village de Perthes à Châlons, où il fut conservé religieusement dans la cathédrale. On le fit passer par Vitry, où il fut accueilli avec respect. Il fut brûlé en partie dans l'incendie de la cathédrale, arrivée par la foudre le 19 janvier 1668. Mgr de Choiseul-Beaupré, évêque de Châlons-sur-Marne, mort en 1763, donna quelques ossemens de saint Louvent à la cathédrale de Mende. Ce saint fut toujours en grande vénération, surtout dans le Perthois, où plusieurs paroisses l'ont choisi pour leur patron.

CHAPITRE VIII.

VITRY SE SOUMET A CLOTAIRE II (AN 613).

Clotaire II, fils de l'infâme Chilpéric, roi de Soissons, et de l'exécrable Frédégonde, se voyait au moment d'être écrasé par Thierry II, roi d'Austrasie, qui s'avançait contre lui avec une armée formidable; mais une mort inopinée le délivra de son redoutable adversaire. Les seigneurs d'Austrasie et de Bourgogne vinrent lui offrir ces deux provinces et lui livrèrent Brunehaut, mère de Thierry II. Clotaire fit attacher cette reine infortunée à la queue d'un cheval indompté, qui la mit en pièces, et dispersa ses membres de toutes parts. Par cette mort cruelle, il se trouva paisible possesseur de toute la monarchie française. C'est la seule action barbare qu'on lui reproche. Il s'avança pour prendre possession de ses nouveaux états; il entra dans le Perthois. La ville de Vitry lui ouvrit ses portes avec empressement, et l'éleva sur le pavois, suivant l'ancien usage. Clotaire était un prince qui, par sa bonté, se faisait aimer de ses sujets. A cette qualité, il joignait une piété singulière, une grande charité envers les pauvres, et un zèle ardent pour l'observation des lois de l'église. Il aimait beaucoup ses saintes cérémonies. Il se fit un honneur de porter chappe dans l'église de Vitry, pour remercier Dieu des heureux succès qu'il lui avait accordés. Annuaire de 1823.

CHAPITRE IX.

PÉPIN REÇOIT LE PAPE ÉTIENNE III PRÈS DE VITRY, ET LE CONDUIT A PONTHION (AN 754).

Jules-César, après s'être rendu maître du Perthois, avait bâti un fort à une lieue et demie de Carkonne, pour s'assurer le passage des rivières de Saulx et de Brustion. Ce fort, qu'on nomma Ponthion, devint un palais royal, qui fut habité fréquemment par les rois de la première et de la seconde race. Ils y tenaient des assemblées de tous les grands du royaume, et même des conciles. Le duc Pépin convoqua, en 689, un concile à Ponthion, où assista Thierry III, revêtu de toutes les marques de la dignité royale, seul privilège qui lui restait. On y discuta les moyens les plus propres pour réprimer les désordres et les violences, pour réformer les mœurs, pour soulager les pauvres, pour protéger la veuve et l'orphelin, et pour la défense des églises. *Ce prince savait*, dit l'historien Mézerai, *qu'il n'y a pas de plus puissans attraits pour faire un gouvernement, que la piété, la douceur et la justice*. C'était ainsi, par mille actions de valeur, d'équité et de religion, qu'il s'efforçait de subjuguer l'estime des peuples. Notice sur Ponthion.

Son fils, après avoir joui de l'autorité royale sous le nom de duc, voulut encore en porter le titre. Il se fit proclamer roi des Français. Il désira que la religion sanctionnât en quelque sorte son usurpation, et il profita avec empressement d'une circonstance favorable. Le pape Etienne III était persécuté par Astolphe, roi Bérault-Bercastel Velly.

des Lombards. Il demanda à Pépin la permission de se retirer en France. Il la lui accorda avec empressement. La cour était assemblée au palais de Ponthion. Pépin envoya Charles, son fils aîné, âgé de douze ans, trente lieues au-devant de lui pour le complimenter. Il s'avança lui-même à sa rencontre avec tous les grands du royaume jusque près de Vitry, capitale du Perthois, que le pape traversa. Le souverain pontife reçut dans cette ville tous les honneurs dus à l'éminence de sa dignité. A son approche, Pépin descendit de cheval, se prosterna, ainsi que la reine, sa femme, tous ses enfans et les seigneurs de sa suite. Il marcha même quelque temps à côté du cheval du pontife, à qui il servit d'écuyer. Le pape, avec les prélats, Bladalde, vingt-cinquième évêque de Châlons, et les clercs qui l'accompagnaient, entonna des cantiques, que tout le peuple de Vitry et des environs continua jusqu'à ce qu'on fut à Ponthion, où l'on arriva le jour de l'Epiphanie, sixième de janvier 754. En mettant pied à terre, il fit des présens magnifiques au roi et aux seigneurs. Le lendemain il parut avec tout son clergé sous la cendre et le cilice, se jeta aux pieds de Pépin, et ne voulut point se relever que le roi et les seigneurs ne l'eussent assuré de le délivrer, lui et le peuple romain, de la tyrannie des Lombards. Le roi promit avec serment de le protéger de tout son pouvoir, de lui faire céder Ravenne et les autres places de l'empire, et de remplir tous ses vœux. Etienne séjourna dix jours au palais de Ponthion; il en partit ensuite pour le monastère de Saint-Denys, où il donna l'onction royale à Pépin, avec la plus grande pompe. Le nouveau roi tint sa parole, passa en Italie, vain-

quit Astolphe, et rétablit Etienne sur le trône pontifical.

CHAPITRE X.

CHARLES-LE-CHAUVE EST DÉPOSÉ A PONTHION, PUIS IL Y EST RÉTABLI DANS UN CONCILE (AN 858).

Charlemagne, successeur de Pépin, rassembla plusieurs fois ses troupes à Ponthion et à Vitry, qui était une des principales forteresses de la Champagne, pour les diriger contre les Barbares du Nord, qu'il dompta après trente-trois ans d'efforts, moins encore par la force de ses armes, que par la vertu de l'Evangile, qu'il leur fit annoncer. Notice sur Ponthion.

Louis-le-Débonnaire, son fils et son successeur, reçut en 815, dans le palais de Ponthion, les hommages des Esclavons, des Saxons et des autres tributaires de la France. Il y rendit aux Saxons le droit sacré d'hériter de leurs pères, dont Charlemagne les avait privés, et par-là il réussit à se les concilier, et, en quelque sorte, à s'en faire adorer.

C'est surtout pendant le règne orageux de Charles-le-Chauve que le palais de Ponthion devint le théâtre de grands événemens, et auxquels Vitry prit nécessairement part.

Les Normands s'étaient rendus maîtres de la place d'Oyssel, près de Rouen. Charles court à la tête de ses troupes pour la reprendre. Pendant qu'il était occupé à ce siége, les grands du royaume, dont il avait soulevé le mécontentement, pressent Louis de Germanie, son frère, de venir s'emparer de ses états. Velly.

Louis assemble une puissante armée, entre en France, et arrive sans éprouver de résistance, dans les premiers jours de novembre, en 858, au palais de Ponthion. De là, il mande aux évêques de France de se trouver à Reims, le 25 novembre, pour y traiter du rétablissement de l'Eglise et de l'Etat. Mais les évêques des provinces de Reims et de Rouen, qui demeuraient fidèles au roi Charles, se réunirent à Quierzy, et écrivirent à Louis une lettre remarquable, pour le détourner de son usurpation. Ce furent Vénilon, archevêque de Rouen, et Erchanraus, évêque de Châlons, qui la portèrent à Louis, qui avait établi sa résidence au palais de Ponthion. Mais cette lettre, qu'on a nommée lettre d'or, et l'excommunication lancée contre les conjurés, ne produisirent d'abord aucun effet. Les évêques de France, les grands du royaume, tous les comtes et tous les seigneurs qui avaient pris le parti de Louis, se rendirent au palais de Ponthion, où ils déposèrent Charles-le-Chauve, sous le prétexte de la faiblesse de son gouvernement, proclamèrent Louis de Germanie roi de France, et lui firent hommage. Les princes du sang, Lothaire même, roi de Lorraine, qui était avec Charles au siége d'Oyssel, abandonnèrent ce prince, et approuvèrent sa déposition. Charles, à cette nouvelle imprévue, quitte le siége d'Oyssel, remonte la Seine, ensuite la Marne, arrive à Châlons, et s'avance jusqu'à Brienne en Champagne, à la tête de ses troupes, pour combattre l'usurpateur. Les deux armées furent trois jours en présence. Mais bientôt Charles s'aperçoit que la désertion se met dans ses rangs; craignant avec raison d'être livré à son compétiteur, il s'enfuit presque seul, et se

sauve avec précipitation en Bourgogne. Aussitôt son armée, qu'on avait travaillée sourdement, reconnait Louis. Ce prince alla se faire sacrer roi de France à Sens, par Vénilon, puis passa par Vitry et retourna à Ponthion, où il établit son quartier-général. Croyant sa puissance affermie, il renvoya les troupes de Germanie qu'il avait amenées avec lui, dont les désordres, disait-on, pouvaient lui attirer l'aversion des peuples. Mais Charles, informé de tout ce qui se passe, réunit une nouvelle armée, plus fidèle que celle qui l'avait lâchement abandonné, et marche à grandes journées vers Ponthion pour surprendre Louis qui, épouvanté à son tour, quitte promptement cette résidence royale et se retire en Germanie. Par une révolution inattendue, Charles-le-Chauve recouvre ses états avec autant de promptitude qu'il les avait perdus. De là il se rend à Rome, où il fut couronné empereur d'Occident par le pape Jean VIII.

Pour affermir son autorité, il convoqua un concile dans le palais de Ponthion, au mois de juin 876. Il s'y trouva deux légats du pape et cinquante évêques de France, à la tête desquels étaient neuf archevêques. Boson Ier, comte de Vitry, y parut avec éclat. Il s'y tint huit sessions. On fit l'ouverture du concile par la lecture des lettres pontificales qui donnaient à Anségise, archevêque de Sens, un des grands prélats de son temps, le titre de primat des Gaules et de Germanie, c'est-à-dire de vicaire apostolique pour l'empire français en deçà des monts. Mais tous les évêques du concile, dominés par l'ascendant d'Hincmar, archevêque de Reims, refusèrent de le ratifier. Malgré cette résistance, l'empereur Charles fit placer Anségise sur

Bérault-Bercastel.



un siége près de lui, au-dessus de tous les autres évêques. Dans la troisième session, tenue le troisième jour de juillet, l'empereur donna audience aux ambassadeurs de Louis de Germanie, son frère, qui réclamait sa part du royaume de France. On leur répondit en leur lisant les lettres du pape Jean VIII, qui blâmait sévèrement l'invasion de Louis, la faiblesse des évêques qui l'avaient accueilli et la félonie des comtes qui s'étaient rangés sous ses étendards. Dans les autres sessions on fit différens canons pour détruire les abus et les désordres. Dans la huitième et dernière session, qui eut lieu le 16 juillet, l'empereur entra vêtu à la grecque et une couronne sur la tête; il était conduit par les légats vêtus à la romaine; les évêques étaient en habit ecclésiastique. Après les prières d'usage, Charles se fit prêter un nouveau serment par ses vassaux. On confirma son élection à l'empire comme on avait fait au concile de Pavie. L'acte en est conçu en ces termes :

« Comme le seigneur Jean, pape universel, a d'abord élu à Rome et sacré notre auguste et glorieux » empereur Charles, et que tous les évêques, abbés, » comtes et autres personnes du royaume d'Italie unanimement l'ont aussi élu pour leur protecteur et défenseur; ainsi, nous, qui sommes assemblés de » France, de Bourgogne, d'Aquitaine, de Septimanie, » de Neustrie et de Provence, dans le lieu nommé » Ponthion, par ordre du même seigneur et empereur, » nous l'élisons pareillement, et confirmons son élection avec la même unanimité. »

Ensuite commencèrent les acclamations de louanges pour le pape, pour l'empereur, pour l'impératrice

Richilde et pour les autres, suivant la coutume. L'évêque Léon de Gabii prononça l'oraison de clôture, et ainsi finit le concile.

La plupart des pères passèrent par Vitry et visitèrent ses antiquités, surtout Erchanraus, trente-troisième évêque de Châlons.

CHAPITRE XI.

FONDATION DE LA CHAPELLE SAINTE-GENEVIÈVE DE VITRY (AN 865).

La population de Vitry s'étant beaucoup augmentée, fut forcée de construire des maisons hors de l'enceinte des murs. A l'ouest, elle poussa ses habitations jusque sur un monticule qui est à un quart de lieue de la ville ; on appela ce nouveau quartier, qui était assez considérable, la ville haute. Erchanraus, évêque de Châlons, pour lui procurer plus facilement les secours religieux, y établit une chapelle sous l'invocation de sainte Geneviève ; il y mit, pour la desservir, un prêtre nommé Herbert, lui fit construire un logement auquel était joint un jardin, et lui assigna pour sa subsistance la dîme de tout le territoire de la vallée. Tels furent les commencemens d'un prieuré claustral de l'ordre de saint Benoit, qui paraît avoir été assez important, comme l'attestent ses ruines et un puits d'une profondeur effrayante, qui était au milieu de la cour du monastère. Cette chapelle Sainte-Geneviève ne resta pas toujours indépendante ; elle fut soumise en 1097 au monastère de Saint-Pierre-du-Mont, à Châlons. Philippe, quarante-sixième évêque de cette ville,

lui donna l'autel de Sainte-Geneviève sans le personnat. Guillaume de Champeaux, quarante-huitième évêque de Châlons, confirma au monastère de Saint-Pierre-du-Mont tous les biens et tous les droits qui appartenaient à l'église Sainte-Geneviève, l'autel, le champ qui y est contigu, et un pré sur les bords de la Saulx. Geoffroy, cinquante-et-unième évêque de Châlons, du consentement de son chapitre, accorda en 1138, à ce même monastère de Saint-Pierre-du-Mont, le personnat de toute la paroisse de Vitry. Le pape Anastase IV, par une bulle de l'année 1153, confirma à ce même monastère la possession des biens et des droits de l'autel de Sainte-Geneviève, avec les chapelles de Saint-Jacques et de Saint-Memmie de Vitry. Par là on voit que le monastère de Saint-Pierre-du-Mont de Châlons jouissait des revenus des églises de Sainte-Geneviève, de Saint-Jacques et de Saint-Memmie, qui n'était qu'une chapelle depuis que Vitry avait été incendié par Louis VII, comme nous le verrons plus loin. Mais on ne peut nullement en conclure que Sainte-Geneviève fut jamais l'église paroissiale de Vitry ; rien ne l'annonce. Les ruines qui en restent, et son ancienne enceinte, qu'on découvre encore, indiquent que l'église ne fut jamais assez spacieuse pour recevoir toute la population d'une ville. Il eut été inconcevable d'obliger tous les habitans de Vitry d'aller assister aux saints offices à un quart de lieue, sur un monticule fort escarpé, pendant plusieurs siècles, quand la religion était dans toute sa splendeur, et qu'on bâtissait partout des églises magnifiques.

Le monastère de Sainte-Geneviève souffrit aussi beaucoup des désastres qui accablèrent Vitry ; il finit

par n'être plus qu'un prieuré commendataire. Cependant il fut toujours un pélerinage fort célèbre. Les peuples y accouraient de fort loin.

CHAPITRE XII.

BOSON Ier, COMTE DE VITRY, CÉLÈBRE A PONTHION SON MARIAGE AVEC HERMENGARDE (AN 877).

Boson Ier, dont la sœur Richilde était épouse de Charles-le-Chauve, réunissait plusieurs titres; il était comte de Vitry, gouverneur de Provence et vice-roi d'Italie. Lorsque Charles-le-Chauve fut couronné roi de Lombardie, il en fut fait gouverneur avec pouvoir d'en choisir tous les comtes. Bientôt il abusa de son autorité; il eut l'insolence d'enlever Hermengarde, fille de l'empereur Louis, et cette fière princesse, destinée à porter une couronne, ne dédaigna pas de l'épouser. Il était beau-frère de l'empereur Charles : on lui pardonna une action qui méritait la mort. Les noces ne furent point célébrées à Vitry, parce que le château n'était pas assez vaste pour contenir toute l'affluence qui devait s'y trouver, mais dans le palais de Ponthion avec une magnificence royale. Une si auguste alliance, soutenue par d'immenses richesses, le faisait aspirer à tout. C'était le seigneur de France de la plus aimable figure; ses manières insinuantes lui gagnaient tous les cœurs. Le pape Jean écrivait à Boson et à la princesse sa femme qu'ils étaient les deux personnes dont il espérait le plus de consolation, et qu'il avait le plus d'envie d'élever aux plus hautes dignités. Boson, pour s'approcher toujours plus près du trône, maria une de ses filles au prince Carloman.

Velly, t. II, p. 129.

Boson, que le pape Jean VIII adopta, se chargea, après un concile tenu à Troyes, de l'accompagner jusqu'à Pavie, pour le défendre contre la fureur de Lambert et d'Adelbert ses ennemis, qui vinrent demander la paix au souverain pontife.

Boson ne se contenta pas d'être gouverneur de la Provence, il voulu en être roi. Pendant la minorité de Louis III et de Carloman, son frère, il employa si à propos les promesses, les présens, les prières et les menaces, que le concile de Mante, au territoire de Vienne, *assemblé au nom de Notre-Seigneur et par l'inspiration de sa divine majesté, l'élut, le couronna et le sacra roi de Provence*. Cette élection fut faite et confirmée par six archevêques et dix-sept évêques. La capitale de ce nouveau royaume fut Arles.

Velly t. II, p. 145

Les deux jeunes rois de France, et Charles-le-Gros, roi de Germanie, vinrent l'attaquer. Ils mirent le siége devant Vienne, où s'était enfermée Hermengarde avec une nombreuse garnison. Boson s'était retiré dans les montagnes pour ne pas tout hasarder à la fois, et de-là il donnait ses ordres à toute la Provence, où il était beaucoup aimé. Le siége fut fort long; mais Charles-le-Gros pendant ce temps se rendit à Rome où il fut couronné empereur par le pape. Les irruptions des Normands forcèrent Louis III à laisser la conduite du siége au prince son frère; mais il mourut à Saint-Denis. Carloman était encore au siége de Vienne quand il apprit la mort de son frère, qui ne laissait point d'enfans. Pendant qu'il se rendit à Chiersi, pour être proclamé roi de Neustrie, les généraux qu'il avait laissés devant Vienne, forcèrent cette ville à faire sa soumission, et prirent Hermengarde ainsi que sa fille qu'ils conduisirent à Autun.

On ne sait point comment périt Boson Ier. A la chute de Charles-le-Gros, Louis, fils de Boson, petit-fils par Hermengarde de l'empereur Louis II, se mit sur les rangs pour lui succéder. Mais ce fut Eudes, comte de Paris, qui l'emporta sur tous les prétendans, et qui fut couronné roi de France. Louis, fils de Boson se maintint en possession de la Provence, du Lyonnais, du Dauphiné, de tout ce que son père lui avait laissé dans la Bourgogne et le Perthois. Cependant la princesse Hermengarde, sa mère, remua ciel et terre pour faire couronner son fils roi de Provence; elle s'assura du suffrage du pape et d'Arnould, roi de Germanie, et fit assembler les évêques et les seigneurs à Valence, qui le proclamèrent roi d'un consentement unanime. « Nous avons examiné, disent-ils, si nous » devions prudemment et avec justice, élire Louis, fils » de Boson....; nous le jugeons digne de recevoir » l'onction royale qui appartient aux princes élevés à » ce rang. »

Béranger, après la mort de l'empereur Arnould, avait forcé le pape Jean IX à le sacrer césar et auguste. Il jouissait de ce superbe titre depuis deux ans, quand un nouveau compétiteur vint lui disputer la couronne impériale. C'était Louis, comte du Perthois, roi de Bourgogne et d'Arles, qui aspirait à l'empire comme petit-fils de l'empereur Louis II. Il reçut en effet l'onction impériale dans la capitale de l'Italie; mais ayant été surpris, quatre ans après, il fut amené à son ennemi qui lui fit crever les yeux, supplice barbare dont ce prince mourut au bout de quelques jours. Il ne lui restait qu'un fils, Charles-Constantin, qui ne lui succéda pas au royaume de Provence, dont le titre fut éteint environ quarante-sept ans après l'usurpation de Boson Ier, et

qu'une fille, qu'épousa Boson II, fils de Richard, duc de Bourgogne. Elle lui apporta en dot Vitry et plusieurs autres domaines. Ce Boson II est celui des comtes de Vitry qui a rempli le plus l'histoire de ses actions ; elles ne sont pas toutes dignes de louanges.

CHAPITRE XIII.

BOSON II, COMTE DE VITRY, SES AVENTURES ET SA MORT AU SIÉGE DE SAINT-QUENTIN (AN 911).

On peint Boson II, méchant, cruel, vindicatif, emporté et barbare. Ce portrait n'est pas flatteur ; il ne l'a que trop justifié par sa conduite.

Gondelbaud, roi des Lorrains, était en différend avec Dado, évêque de Verdun, et avec plusieurs autres seigneurs de Lorraine qui voulaient lui arracher la couronne pour la donner à Louis, roi de Germanie. Boson soutenait Gondelbaud, et vint à son secours avec une armée. Louis arrive avec des troupes nombreuses et présente la bataille ; on l'accepte : le combat fut acharné ; mais Gondelbaud est vaincu, et tombe sous le fer ennemi. Boson n'échappe au carnage que par la fuite ; mais il conserve une haine implacable contre Dado, évêque de Verdun ; il fait des courses continuelles sur ses domaines, et y porte le ravage et l'incendie. Dado avait rassemblé des troupes pour le faire repentir de son audace ; mais Boson pénètre par trahison dans Verdun, met cette ville au pillage, la livre aux flammes, réduit l'église en cendres, et fait un nombre infini de prisonniers qu'il emmène avec lui.

Fragments.

Richard, son père, duc de Bourgogne, meurt en 921, et lui laisse en héritage les comtés de Toul, de

l'Ornain, de Bar et quelques autres pays, qui furent pour lui une source intarissable de débats avec l'empereur Henry, avec Gislebert, duc de Lorraine, et l'évêque de Verdun.

Raoul, frère de Boson, duc de Bourgogne, s'était fait reconnaître pour roi. Ricuin, seigneur d'Ardenne, de Morelaune et comte de Lorraine, ne voulut pas se soumettre à son empire avec les autres princes lorrains. Boson le surprit et le tua.

Les annales bénédictines racontent de Boson II une anecdote qui fait connaître toute sa rapacité et ses terreurs religieuses.

Il s'était emparé en 924, de quelques domaines du monastère de Gorze. L'abbé Eïnold envoie pour les réclamer un moine nommé Jean : ce religieux qui ne connaît point la crainte, s'avance avec un seul serviteur dans des chemins infestés de brigands, et arrive à Vitry. Il conjure le comte au nom de Dieu et des Saints, de restituer les biens qu'il avait usurpés. Boson lance sur lui des regards furieux, lui déclare qu'il ne rendra rien, et lui ordonne de se retirer. Annales bénédict.es

« Si vous m'éloignez, lui dit Jean, il en viendra
» d'autres en plus grand nombre et plus puissans,
» qui ne cesseront pas de réclamer.

» Et devant qui réclameront-ils, s'écrie Boson ?
» sais-tu que je ne crains ni roi, ni duc, ni évêque !

» Et bien, répond Jean, nous réclamerons devant
» Dieu, qui peut-être ne nous repoussera pas. »

Boson plus irrité encore de ces paroles, fait à Jean les plus terribles menaces. Déjà il le charge de chaînes, et se dispose à lui faire souffrir toutes sortes de supplices ; mais son épouse, qui est une femme craignant Dieu, le conjure de ne faire aucun mal à Jean et de le

laisser partir sain et sauf. Boson se laisse fléchir par ses prières ; la comtesse donne même à Jean un guide et des provisions de route. Ce moine parvient à Gorze sans accident.

Peu de temps après, un messager arrive au monastère et demande, au nom de Boson, qu'on lui renvoie Jean. Le comte était atteint d'une maladie très-grave et touchait à son moment suprême. Jean, sur l'ordre de son abbé, se rend en toute hâte à Vitry. Quand Boson l'aperçoit, il lui tend la main et lui dit :

» Quand vous êtes sorti d'ici, je ne pensais pas être
» si près de la mort. Reprenez les domaines que vous
» redemandiez ; faites-m'en seulement le gardien et le
» défenseur. Je réparerai tous les dommages que j'ai
» pu vous causer, et je vous en indemniserai avec l'or
» le plus pur. »

Le comte se trouva déchargé comme d'un fardeau accablant ; le sommeil, qui avait fui ses paupières depuis plusieurs jours, vint enchaîner ses sens et calmer toutes ses douleurs. Boson, après avoir dormi depuis neuf heures du soir jusqu'à trois heures du lendemain, se lève, prend de la nourriture, ce qu'il n'avait pu faire depuis plusieurs jours, et se rendort jusqu'à neuf heures. Il se réveille, appelle Jean, le nomme son sauveur, le comble de témoignages d'affection, et le renvoie avec de riches présens.

Cependant il ne fut pas guéri entièrement de sa passion de s'emparer des biens des monastères ; il s'était approprié quelques abbayes et quelques terres des évêchés du royaume de Lorraine, par le droit du plus fort, *auctoritate dominantis*. Henri Ier, roi de Germanie, s'avança contre lui avec une puissante armée, passa le Rhin, vint sur la Meuse et assiégea un château

nommé Durofost qui appartenait au comte de Vitry. Avant d'employer la force, il tente les voies de douceur, et envoie inviter Boson à venir le voir; il lui promet de le recevoir avec honneur, et de traiter de la paix avec lui. Le comte, qui était impitoyable envers les faibles, tremble devant un prince qui s'apprête à le punir de ses brigandages. Il prend des précautions pour sa sûreté personnelle, vient trouver Henri 1er, lui jure fidélité, restitue les terres qu'il avait usurpées sur les églises et en reçoit d'autres en dédommagement. La paix fut conclue non-seulement avec Henri, mais encore avec Gislebert, duc de Lorraine et les autres seigneurs.

Boson ne put jouir long-temps du repos dans son palais de Vitry; c'était un besoin pour lui de se lancer sans cesse au milieu des agitations. Il vivait dans un siècle qui convenait à ses goûts : tout était dans la confusion et l'anarchie. Les grands seigneurs se révoltaient contre leur roi et usurpaient même son trône; les comtes s'arrogeaient le droit de prendre les armes et de se venger de leurs ennemis personnels. Vitry fut souvent victime de ces guerres intestines qu'ils se faisaient entr'eux : elles durèrent dix-huit ans.

Charles III, avait été défait à la bataille de Soissons par Hugues-le-Grand, qui vengea la mort de Robert, son père, que Charles avait tué de sa propre main. Le roi fut pris et enfermé dans le château de Péronne. Raoul, duc de Bourgogne, monta sur son trône et gouverna le royaume avec sagesse et fermeté. Herbert, comte de Vermandois et de Troyes, l'avait aidé par ses perfidies; mais Raoul lui ayant refusé le comté de Laon, pour son fils Eudes, Herbert irrité, s'avança contre Vitry, qui appartenait à Boson, frère de Raoul, et s'en empara; mais il le rendit peu de temps après à Boson.

Fragment. La rapacité du comte de Vitry lui attira bientôt encore la colère d'Herbert ; il avait envahi certains aleux de Rothilde : Hugues, gendre de cette princesse, s'était réconcilié avec Herbert ; ils marchèrent tous deux contre Boson, et prirent Vitry. Ce ne fut que l'année suivante, quand Raoul eut rétabli la paix, avec beaucoup de peine, entre Herbert, Hugues et Boson, que Vitry fut rendu à ce comte.

Cependant cette paix ne fut pas de longue durée ; Herbert profita de la félonie d'Anselme, à qui Boson avait confié la garde de Vitry, et entra de nouveau dans cette ville, dont le perfide vassal lui avait ouvert les portes.

Les partisans de Boson reprirent bientôt Vitry, et, pour se venger, s'emparèrent par surprise de Mouzon, ville d'Herbert ; mais ce comte survient à l'improviste, passe la Meuse à un gué inconnu, pénètre par une porte que les habitans lui livrent, et fait prisonniers tous les soldats que Boson avait préposés à la garde de cette ville.

Boson tenta de tirer vengeance de cet échec sur les villes mêmes de Champagne ; il s'avance avec Raoul, le duc Hugues et d'autres seigneurs, contre Reims, dont Herbert était en possession depuis sept ans, et en fait le siége. Cette ville se rend la troisième semaine ; ce fut un coup terrible pour Herbert. Raoul, maître de Reims, fit déposer Hugues, troisième fils d'Herbert, qui avait été installé sur le siége archiépiscopal, dans son enfance, malgré les canons. On voulait inonder ce comte de torrens d'amertumes.

Reims ne fut pas la seule victime des fureurs de Boson ; il tourna ses armes contre Châlons. Bovon II, frère de la reine Friderune, seconde épouse de Charles-le-

Simple, en était le trente-neuvième évêque ; il avait abandonné le parti du roi Raoul pour prendre celui d'Herbert ; il avait même mutilé quelques soldats de Boson. Ce comte emporte Châlons d'assaut, le livre aux flammes, fait Bovon prisonnier, et le remet entre les mains du comte Hugues. Raoul lui substitue dans l'évêché de Châlons un clerc, nommé Milon ; cependant quelques temps après il l'y rétablit lui-même.

Boson, fier de ses victoires tourne ses armes contre Bernuin, évêque de Verdun ; il ravage les terres de cet évêché par le fer et le feu ; mais Bernuin porta de cruelles représailles dans le plat pays du comte de Vitry.

Boson fut enfin victime de son humeur guerrière ; il avait enlevé le château de Dijon qui appartenait à Giselbert, duc de Bourgogne, mais Raoul le força bientôt de le lui rendre. Boson voulut se dédommager sur Saint-Quentin ; il attaque cette place avec vigueur ; mais il est tué d'un trait lancé du haut des remparts : fin digne de sa vie. Son corps fut inhumé dans le monastère de Saint-Remy de Reims.

Il s'était rendu coupable d'un attentat d'un autre genre ; il avait fait trancher la tête à sa femme, sur le soupçon d'adultère.

Pendant la vie de ce comte, Vitry avait passé par bien des vicissitudes, et avait éprouvé beaucoup de calamités ; après sa mort il ne put encore goûter les douceurs de la paix.

CHAPITRE XIV.

WALTER, GOUVERNEUR DE VITRY, TRAHIT HUGUES-LE-NOIR, ET SOUTIENT UN SIÉGE CONTRE LOUIS IV, DIT D'OUTREMER (AN 952).

Fragment. Boson n'avait point laissé d'enfans pour hériter de son comté de Vitry; Raoul, son frère, roi usurpateur du trône de France, en donna l'investiture à Hugues-le-Noir son frère, qui était déjà en possession de la Bourgogne. Ce comte avait établi gouverneur de Vitry, Walter, de la maison de Châtillon-sur-Marne.

Après la mort de Raoul, Hugues-le-Grand rappela d'Angleterre Louis IV, dit d'Outremer, et le fit monter sur le trône de France. Mais ce nouveau roi n'eut pas la main assez forte pour maintenir les grands vassaux dans l'obéissance. Il voulut d'abord régner par lui-même; mais Hugues-le-Grand, duc de France, et Herbert, comte de Troyes et de Vermandois, se liguèrent contre lui, assiégèrent Reims, en chassèrent Artaux, nommé par le roi, et y rétablirent le jeune Hugues, fils d'Herbert. Artaux se réfugia près de Louis qui,
941. craignant d'être enfermé dans Laon, avait pris sa route vers la Bourgogne; mais étant arrivé à Vitry, il apprend que Laon est assiégé; il rassemble des troupes dans le Perthois et la Champagne pour retourner à la défense de Laon. Hugues et Herbert ayant eu connaissance de sa marche, s'avancent à sa rencontre, le surprennent dans le Porcien et le mettent en fuite après lui avoir tué beaucoup de monde.

Cependant l'année suivante ils se soumirent à leur
942. légitime souverain, mais à condition qu'il reconnaitrait le jeune Hugues pour archevêque de Reims. On

présume que ce fut alors que la seigneurie de Vitry fut donnée aux archevêques de cette métropole.

Cette paix dura dix ans : alors la guerre se ralluma de nouveau entre le roi et Hugues-le-Grand, le duc de Lorraine et Herbert II duc de Vermandois. Louis IV vint dans le Perthois pour réunir des forces ; mais arrivé dans les environs de Vitry, il trouva fermées les portes de cette ville. Walter, gouverneur du château avait trahi son souverain, et s'était livré à Herbert. Le roi et Renaud, comte de Rouci et de Reims, qui lui demeura toujours fidèle, investirent Vitry, et lui livrèrent plusieurs assauts ; mais leurs efforts furent impuissans. Ils se mirent à dévaster par le fer et le feu les villages qui avaient reconnu l'autorité d'Herbert, et le domaine de Ponthion dont ce comte s'était emparé. Pour tenir Vitry en échec, le roi fit construire, au midi de cette ville, un fort des matériaux du château de Ponthion qui avait été en partie détruit, et en confia la garde à quelques hommes de la juridiction de Walter qui n'avaient point trempé dans sa trahison, en donna le commandement à Oldaric, abbé de Bourgogne, et regagna Laon.

Flodoart. Chron. ad ann. 952.

953

Mais l'année suivante, les Bulgares et les Hongrois font une nouvelle irruption dans la Lorraine, dans la Champagne et dans le comté de Vermandois. Les seigneurs français sentent la nécessité de réunir leurs forces pour repousser ces barbares, et ils envoyent demander la paix au roi Louis. Elle leur fut accordée, par l'intervention de la reine Gelberge : Hugues demanda encore que la citadelle bâtie devant Vitry fut démolie ; le roi y consentit (1).

---

(1) Le second pont qui est en bois, en allant de Vitry-en-

964. Walter ne fut plus châtelain de Vitry. Outre le seigneur dominant, il y avait encore dans cette ville un autre seigneur sous lui; c'était le châtelain héréditaire. Après Walter, Vitry eut pour châtelain, Guitier, dont la suite et la postérité sont inconnues; on sait seulement, qu'au commencement du XII[e] siècle, un châtelain de Vitry épousa Mahaud, héritière du comte de Rhetel. L'aîné de leurs enfans, nommé Guitier, fut comte de Rhetel, et le cadet, appellé Henri, fut châtelain de Vitry. Ce fut de lui que descendirent, par mâles, les autres châtelains de Vitry, dont le dernier fut Robert, qui mourut sous le règne de saint Louis; après quoi la châtellenie fut réunie au domaine de Champagne.

Annuaire de 1824.

De La Martinière

Herbert, second du nom, troisième comte de Champagne, pour se dédommager d'avoir été forcé de rendre à Oldaric, archevêque de Reims, la ville d'Epernay et d'autres places, se jeta sur Vitry, et s'en rendit maître. Comme personne ne fut plus assez fort pour reprendre cette ville, elle passa ainsi de la domination des ducs de Bourgogne aux comtes de Champagne, qui la conservèrent, sans contestation, jusqu'à l'extinction de leur race.

965. L'année suivante, Robert, successeur d'Herbert, comte de Troyes, après avoir chassé Angésile, voulut s'emparer des terres de l'église de Reims, et il contraignit l'archevêque à lui céder, à titre de foi et d'hom-

---

Perthois à Vitry-le-François, se nomme encore le pont de la citadelle, qui était à gauche de la route actuelle. Ce pont fut sans doute construit par Louis IV, pour donner un écoulement aux eaux des fossés de la citadelle, dont on voit encore les traces.

mage, Epernay, Vertus et Fismes, qui depuis, furent toujours régis par la coutume de Vitry.

Les comtes de Champagne furent vassaux de l'église de Reims, pour Vitry, comme pour plusieurs autres lieux. On le voit, par les bulles d'Alexandre III, et par celle d'Innocent III, dont Marlot rapporte cet extrait, au second tome de la métropole de Reims : « *Feodum* « *quoque quo ab ecclesiâm Remensi comes Campa-* « *paniæ habere dignoscitur, confirmans pro quo* « *tibi* (à l'archevêque de Reims) *tenetur ligium homa-* « *gium facere, videlicet Vitriacum* (Vitry), *Virtutum* « (Vertus), *Regitestum* (Rhetel), *Castellionem* « (Châtillon-sur-Marne), *Sparnacum* (Epernay), « *Rouciacum* (Rouci), *Fimas* (Fismes), *Branam* « (Braine), *et comitatum Castelli in Portiano* « (Château-Porcien), *cum castellaniis eorum.* » De La Martinière.
Cette bulle est adressée à l'archevêque Guillaume de Champagne, oncle maternel de Philippe-Auguste; et ce droit fut conservé à l'église de Reims jusqu'à la réunion de la Champagne à la couronne.

CHAPITRE XV.

LE ROI ROBERT ÉTABLIT A VITRY UN COUVENT DE SAINT MÉDARD (AN 1012).

La seconde race des rois de France s'était éteinte, et Hugues-Capet, fils de Hugues-le-Grand, était monté sur le trône, sans qu'il se passât aucun évènement remarquable à Vitry. Le roi Robert, son successeur, après avoir soutenu plusieurs guerres même contre les comtes de Champagne, était parvenu à établir une paix solide dans le royaume de France, et

à contenir ces fiers vassaux qui firent trembler tant de fois les rois de la seconde race ; il se dévoua tout entier au bonheur de son peuple ; sincèrement pieux, il honorait lui-même la religion par ses exemples. Il fit un grand nombre de fondations qui ne furent à charge ni au peuple ni au clergé ; on en compte plus de trente
Helgal. p. 77. tant églises que de monastères. Il fonda Saint-Mé-
Velly, t. 2 dard de Vitry : ce monastère a disparu depuis long-
p. 328. temps, et il n'en reste plus de traces. Cependant une contrée, qu'on appelle la Médarde, à gauche du vieux chemin de Châlons, fait présumer que ce fut l'emplacement qu'il occupait.

Baugier nous assure dans ses mémoires sur la Champagne, que ce pieux roi bâtit à Vitry une église magnifique, et qu'on tient par tradition qu'il y porta chappe le jour de l'Assomption, en l'an 1012. Jamais prince ne se rendit plus assidu aux offices divins ; il composa des hymnes et des répons, il chantait avec le chœur, souvent il y paraissait en chappe, la couronne sur la tête et le sceptre à la main. Cette pratique n'avait rien de bas et de ridicule pour un roi, dans ces siècles de foi et de simplicité, où rien n'était petit de ce qui appartenait à la religion.

Velly, t. 2, Henri Ier fut successeur du bon roi Robert ; sous son
p. 382. règne arriva la plus horrible famine qu'on ait jamais
An 1060. vue, qui dura trois ans. Les habitans de Vitry en éprouvèrent toutes les horreurs ; mais il ne mangèrent point de chair humaine comme dans certains pays. Il périt plus d'un tiers de la population.

CHAPITRE XVI.

FONDATION DU PRIEURÉ SAINTE-CROIX SUR LE SOMMET DU CHATEAU (AN 1096).

Pour pouvoir assister plus facilement aux offices divins du jour et même de la nuit, les princes fondèrent des chapelles dans leurs palais, et même y établirent des chapitres. Les seigneurs particuliers voulurent avoir aussi des oratoires dans leurs châteaux, non-seulement pour y faire célébrer tous les jours la sainte messe, mais encore pour y faire chanter ou réciter chaque jour l'office canonial, auquel ils se rendaient avec exactitude. Dès le commencement du christianisme, il y eut une chapelle en l'honneur de la sainte Croix, sur le sommet du château de Vitry. Elle fut ruinée et rétablie à plusieurs reprises.

Eudes second, dit le Champenois, cinquième comte de Champagne, avait donné en aumône, l'an 1019, le tiers du domaine de Ponthion aux chanoines séculiers du prieuré Sainte-Croix fondé au château de Vitry. Notice sur Ponthion, p. 13.

Il paraît que cette chapelle fut détruite ; car Hugues, huitième comte de Champagne et comte de Vitry, la rétablit. Il fonda, dit une chronique, l'an 1096, une chapelle en son château de Vitry, où il établit trois chanoines séculiers à qui il abandonna à perpétuité le douzième d'un arpent pour construire sur le fort une chapelle sous l'invocation de la sainte Croix. Comme elle fut entièrement ruinée avec le château, en 1142, par Louis VII, Henri, comte de Champagne, renouvela cette fondation en 1180, et y mit deux chapelains. Ils furent confirmés en 1205, par Blanche, comtesse de Champagne. Fragmens, p. 29. Baugier, t. II, p. 143.

On venait vénérer dans cette chapelle une parcelle de la vraie croix, qui avait sans doute été apportée de Palestine par les comtes de Champagne, qui entreprirent la croisade. Elle est maintenant dans l'église paroissiale de Vitry-le-François.

CHAPITRE XVII.

PREMIER INCENDIE DE VITRY ET DE SON ÉGLISE, PAR LOUIS VII, DIT LE JEUNE (1) (AN 1142).

On indique trois causes principales des démêlés qui s'élevèrent entre Louis VII et Thibaut, neuvième comte

---

(1) L'auteur des deux *Fragmens* sur Vitry, et celui de la *Géographie de la Marne*, nient cet incendie de l'église et le rejettent comme une *fable ridicule*. Cependant ce fait a été regardé comme incontestable par tous les grands historiens. On ne peut en citer un seul qui l'ait nié. L'auteur même des *Fragmens* avoue que jusqu'à ce *jour aucun écrivain*, *même le plus soupçonneux*, *n'a conçu le moindre doute sur cet incendie de l'église.* Il est le premier qui en ait élevé. La tradition locale, qui est encore d'un grand poids dans les événemens importans, atteste cet incendie de l'église où périrent au moins treize cents personnes. Les générations l'ont transmis aux générations suivantes de bouche en bouche. Il n'est pas de père qui ne le raconte à ses enfans. Cette tradition reçut encore une nouvelle force en 1784. L'église se trouvant trop longue et en désastre, on entreprit de la reconstruire en partie. En creusant on découvrit une grande quantité d'ossemens, et surtout de têtes disséminées dans toute l'étendue de l'église. On fut tellement persuadé qu'ils étaient les restes des malheureuses victimes de l'incendie de 1142, par Louis VII, qu'on célébra à leur intention un service funèbre auquel as-

de Champagne, et qui furent si funestes à la ville de Vitry, capitale du Perthois.

---

sista toute la population; on les déposa ensuite dans une fosse immense.

Cependant l'auteur des *Fragmens* donne un démenti formel à toute l'histoire et à toute la tradition. Résumons et discutons les preuves qu'il en apporte. Il en présente sept : 1° l'inexistence d'une église dans l'enceinte de la ville avant le sac de Vitry; 2° le silence de quelques chronologistes contemporains; 3° le silence même de saint Bernard; 4° l'invraisemblance d'une telle cruauté de la part de Louis VII; 5° la fausseté du récit de Paul-Emile; 6° la ridicule supposition des remords de Louis VII, qui le déterminèrent à entreprendre la seconde croisade; 7° enfin la découverte d'une pièce qui atteste que l'église Saint-Memmie est nouvellement construite. Examinons toutes ces preuves séparément.

La première preuve que l'auteur des *Fragmens* apporte contre l'incendie de l'église, c'est l'inexistence même de l'église. Cette preuve suffirait seule pour confondre tous les historiens, si elle était solidement établie. Il l'appuie sur l'insuffisance du terrain. Il n'a oublié qu'une seule chose, c'était de le mesurer. Il nous dit seulement : *Le terrain bâti intrà fossatas* contient ...... *arpens*. Le chiffre était essentiel et tranchait toute la question; mais il l'a omis; par conséquent toute la force de sa preuve est anéantie.

On peut prouver, par ses propres aveux, qu'il y avait un terrain suffisant pour une église. Il nous dit qu'avant l'établissement du christianisme à Vitry, il y avait deux temples, l'un pour les païens, tant Gaulois que Romains, et l'autre pour les Juifs. Mais s'il y avait un terrain suffisant pour un temple païen, pourquoi n'y en aurait-il plus pour une église? Le terrain ne change pas et reste toujours le même; l'enceinte des anciens fossés existe encore telle qu'elle était dans les temps primitifs. Après la conversion des payens, le temple des idoles dut recevoir une nouvelle destination; il fut purifié et dédié

Le roi avait demandé à Thibaut de l'accompagner dans le Poitou et l'Aquitaine pour calmer des troubles

---

au vrai Dieu. Il ne pouvait occuper une autre place que celle de l'église actuelle.

L'auteur des *Fragmens* nous assure qu'il peut demeurer *pour constant que les deux religions, le christianisme et le judaïsme, eurent jusqu'au XIVe siècle leur culte exercé publiquement dans Victuriacum.* Mais comment les chrétiens auraient-ils pu exercer leur culte sans église? Il est incroyable que les Juifs eussent eu une synagogue, tandis que les chrétiens, qui formèrent toujours la grande majorité de la population, auraient été privés d'un édifice sacré?

Mais il y avait tellement un terrain suffisant pour une église, qu'en 1236 il y en avait une qui pouvait contenir cinq ou six mille personnes, et dont celle qui existe maintenant n'est à peu près qu'un tiers. Le terrain ne s'est pas élargi tout à coup pour recevoir cette grande église; les fossés ne furent point reculés. On ne peut donc apporter pour preuve de l'inexistence d'une église l'insuffisance du terrain, lorsqu'on peut se convaincre par ses propres yeux qu'il était suffisant.

L'auteur des *Fragmens* se contredit lui-même. Il avait dit qu'il n'était parlé, pour la première fois, de cette église Saint-Memmie que dans la bulle du pape Anastase IV, en 1153, qui confirme au monastère de Saint-Pierre-du-Mont de Châlons la possession de l'autel de Sainte-Geneviève avec les chapelles de Saint-Jacques et de Saint-Memmie. Puis il nous assure que, suivant des notes historiques dont il n'indique ni la source ni l'auteur, cette chapelle fut bâtie vers l'an 1152, par Henri Ier, comte de Champagne et de Brie. Enfin il reconnaît lui-même qu'il pouvait se trouver dans la ville, avant l'incendie de 1142, une chapelle dédiée à saint Memmie; mais il soutient qu'elle ne pouvait contenir quinze ni même treize cents personnes. En lui laissant sa dénomination de chapelle, elle devait être proportionnée à la population qui venait y assister aux offices divins, et devait être nécessairement assez vaste pour recevoir treize ou quinze cents per-

qui agitaient ces deux provinces ; le comte s'y refusa ; Louis en fut irrité.

---

sonnes, quand les habitans s'y réfugièrent pour se soustraire aux fureurs de Louis VII. Dans ces momens de terreur on ne cherche point ses aises ; mais on se presse les uns contre les autres, et un petit espace peut renfermer une grande multitude. L'église actuelle peut contenir au moins deux mille deux cents personnes, comme l'auteur des *Fragmens* s'en est convaincu lui-même en la faisant mesurer. L'église du temps de Louis VII devait être plus spacieuse, puisque la population était plus considérable.

Ainsi cette preuve si forte contre l'incendie de l'église, en 1142, qui était appuyée sur l'inexistence ou sur l'exiguité d'une église dans l'enceinte des fossés, s'évanouit d'elle-même.

Il y avait dans la ville, non-seulement l'église Saint-Memmie, mais encore la chapelle Saint-Jacques, qui, étant dans le quartier de la halle, aura moins souffert ; tous les efforts des assiégeans se tournaient contre le château. Les historiens disent que treize ou quinze cents personnes furent la proie des flammes dans l'église principale, ce qui suppose qu'il y en avait encore d'autres ; nous voyons la chapelle Saint-Jacques figurer avec l'église Saint-Memmie, en 1152, dix ans après l'incendie. Il n'est pas probable que le comte Henri 1er ait fait bâtir deux églises dans un si court espace de temps. Ainsi il y avait non-seulement une église dans l'enceinte de la ville, mais même deux ; ce qui n'est point étonnant, si l'on songe que c'était l'époque où la religion brillait de son plus grand éclat.

La seconde preuve que l'auteur des *Fragmens* apporte contre l'incendie de l'église, c'est le silence de quelques chronologistes. Sigebert, Robert-du-Mont, qui étaient plus contemporains qu'Albéric, un autre chronologiste que cite le père Daniel dans son *Histoire de France*, et tout le torrent des grands écrivains, attestent cet incendie de l'église de Vitry. Pour infirmer un témoignage aussi universel, il faudrait produire d'autres historiens qui nient formellement le fait ; mais l'auteur des *Fragmens* ne nous présente que quelques chro-

Le chapitre de Bourges avait élu pour archevêque, Pierre Efénouard de la Châtre; mais la cour avait choisi

---

niqueurs qui, loin de le nier, ne le révoquent pas même en doute; ils ne contredisent nullement ceux qui l'affirment; ils disent simplement que la ville fut incendiée, sans énoncer si l'église le fut également, ou si elle fut préservée des flammes. Ce sont quelques témoins qui ne disent rien contre une nuée de témoins qui parlent; la balance n'est donc pas égale. C'est là n'opposer que des preuves négatives à des preuves positives. Bien plus, on peut dire que les récits de ces chroniqueurs qu'invoquent l'auteur des *Fragmens*, supposent implicitement l'incendie de l'église, car, en racontant que toute la ville fut dévorée par le feu, ils font entendre que l'église, qui était au centre du bourg, en fut également la proie; en effet, il était impossible, sans miracle, qu'elle pût échapper à un incendie qui fut si violent, qu'il se communiqua même au château, qui en était séparé par des remparts très-élevés et très-épais.

L'auteur des *Fragmens* s'appuie surtout sur le silence d'Albéric, moine de Trois-Fontaines; mais il ne parle pas plus de la construction d'une nouvelle église après le désastre de Vitry. Cependant il put la voir de ses propres yeux; il n'est mort qu'en 1242, et elle était terminée avant 1236. Comme son silence ne prouve point qu'il n'y avait pas d'église en 1236, il n'est également d'aucun poids contre l'incendie de l'église en 1142.

L'auteur des *Fragmens*, pour infirmer le témoignage de Robert-du-Mont, qui est le chronologiste le plus contemporain, et qui l'importune le plus, nous assure qu'il avait recueilli cette fable de l'incendie de l'église de Vitry dans les hôtelleries ou les cabarets de la Normandie. Il aurait dû appuyer de quelque preuve authentique une accusation aussi étrange et aussi indigne de la gravité de l'histoire. Il n'est pas permis de calomnier un auteur, uniquement parce que son témoignage dément nos assertions.

La troisième preuve que l'auteur des *Fragmens* produit

pour ce siége Cadurce : Pierre Effénouard, dans ce conflit, alla trouver le pape Innocent II, qui le sacra

---

contre l'incendie de l'église, c'est le silence de saint Bernard. Dans ses lettres, qui sont au nombre de quatre cent quarante, on ne trouve aucun passage qui l'énonce ouvertement; cependant on peut remarquer qu'il y fait allusion plusieurs fois. Il écrivit sept lettres à Louis VII. Il lui adresse des reproches très-véhémens sur ses fureurs; il lui fait un crime de porter ses mains sacriléges et sur les terres et sur les hommes et sur les églises. On sent qu'il veut parler de l'incendie de celle de Vitry. L'histoire ne nous apprend pas qu'il en ait ruiné d'autres à cette époque. Mais si saint Bernard ne s'exprime pas explicitement, on peut donner des motifs assez légitimes de son silence. Louis VII avait fait venir saint Bernard, qui lui fit de vive voix les remontrances qu'il méritait; il n'était plus nécessaire qu'il les répétât dans ses lettres; il se contenta de tonner contre ses nouvelles dévastations dans la Champagne.

Il ne s'exprime pas plus formellement sur la ruine de Vitry que sur l'incendie de l'église. Comme son silence ne prouve point que la ville n'a pas été saccagée, de même il ne prouve pas que l'église n'a pas été incendiée; il n'est d'aucun poids contre ces deux faits.

La quatrième preuve que l'auteur des *Fragmens* présente contre cet incendie de l'église, c'est l'invraisemblance d'une telle barbarie de la part de Louis VII. On peut d'abord répondre que le vrai n'est pas toujours vraisemblable, surtout pour certains esprits. Vous ne pouvez nier un fait précisément parce qu'il répugne à votre raison. Les faits sont de terribles logiciens qui renversent d'un seul coup tous les argumens. C'est la massue d'Hercule qui écrase tout.

Est-il étonnant qu'un jeune prince fougueux, et poussé hors de lui par la résistance opiniâtre qu'il rencontre, se porte à des excès dont ensuite il gémit? Dans tous les siècles ne vit-on pas des hommes s'abandonner à leurs fureurs et fouler aux pieds tous les sentimens d'humanité? Dans la guerre contre les Albigeois, en 1209, Béziers, qui était le

Velly, t. iii p. 441. lui-même archevêque sans attendre le consentement du roi, et l'envoya prendre possession de son siége ; mais

---

repaire de ces hérétiques, fut assiégé par 500,000 croisés, qui l'emportèrent du premier assaut, massacrèrent 60,000 habitans, et en égorgèrent 7,000 dans l'église de la Madeleine, où ils s'étaient réfugiés, parmi lesquels se trouvaient beaucoup de catholiques. Berault-Bercastel.

Il n'est pas nécessaire de recourir aux temps anciens pour avoir des exemples de barbarie. Le siècle dernier, qui avait sans cesse à la bouche les grands mots d'humanité et de liberté, s'est livré à des horreurs que les générations futures ne pourront croire. L'homme, quand il s'abandonne à ses passions, devient le plus féroce des animaux.

La cinquième preuve que l'auteur des *Fragmens* apporte contre l'incendie de l'église de Vitry, c'est la fausseté du récit de Paul-Emile. Il dit que le fameux discours de saint Bernard à Louis VII ne se trouve ni dans les lettres de ce docteur de l'église, ni dans ses sermons. Saint Bernard n'a pas écrit tout ce qu'il a dit ni tout ce qu'il a fait ; il n'avait pas une correspondance suivie avec Louis VII, puisqu'il ne lui adressa que sept lettres dans tout le cours de sa vie. Il était fort inutile de lui répéter par écrit ce qu'il lui avait dit de vive voix. Pour pouvoir assurer qu'on a acquis la preuve littérale de la fausseté de ce discours, il faudrait citer des historiens contemporains qui le démentent formellement et en toutes lettres, ce que personne ne pourra jamais faire. Ainsi cette assertion de la *fausseté littérale* de ce discours est dénuée de toute preuve positive, et on peut la nier avec plus de droit qu'on ne l'avance.

On peut au contraire établir la vérité du récit de Paul-Emile sur des raisons solides et qu'il est difficile de contester : Paul-Emile était un homme d'un travail infatigable et d'une vie exemplaire. Il jouissait d'une grande réputation d'écrivain en Italie. Il fut attiré en France par Louis XII ; il fit d'immenses recherches pour composer son *Histoire de France*, qui est la première que nous ayons. Juste-Lipse, qui floris-

Louis lui fit refuser l'entrée de Bourges ; Pierre Efféñouard se retira sur les terres du comte de Champagne,

---

sait à la même époque, en fait un grand éloge. Paul-Emile pouvait puiser aux sources, compulser toutes les chroniques des monastères, et consulter toutes les traditions soit écrites, soit orales ; ce qui n'est pas aussi facile trois cents ans plus tard, surtout quand des révolutions ont tout bouleversé et anéanti beaucoup de monumens historiques. Cette histoire de Paul-Emile, écrite en latin, était lue de tout le monde savant, et il ne s'est pas élevé une seule voix ni pour contester ce fait de l'incendie de l'église de Vitry, ni le discours de saint Bernard à Louis VII, ni pour venger la mémoire de ce prince. C'était là un fait grave qui avait passé par toutes les bouches de générations en générations, et dont tout le monde avait la conviction.

Paul-Emile n'aurait point osé l'inventer et accuser d'un si grand crime un des prédécesseurs de Louis XII. Ce n'eût pas été un moyen adroit de faire sa cour à ce prince, de gagner ses bonnes grâces, et d'obtenir un canonicat de la cathédrale de Paris. Louis XII ne se serait pas empressé de récompenser ainsi ses mensonges et ses atroces calomnies. Il l'aurait forcé à se rétracter et à effacer cette tache de sang qu'il avait imprimée sur un de ses ancêtres. S'il s'y fut refusé, il l'aurait honteusement chassé de la France et renvoyé en Italie, qui était sa patrie ; mais au contraire il le combla de faveurs. Il était donc convaincu, avec tout le monde savant, de la vérité de l'incendie de l'église de Vitry.

La sixième preuve que l'auteur des *Fragmens* donne contre ce fait, c'est la *ridicule supposition des remords qui déterminèrent Louis VII à entreprendre la seconde croisade.* Rien n'est plus dans la nature de l'homme que d'avoir des remords, quand il s'est souillé de quelque crime énorme. Peut-il s'en trouver un plus affreux que de faire périr dans les flammes treize ou quinze cents personnes de tout âge et de tout sexe qui ne vous firent aucun mal ? La plupart de ceux qui se retirèrent dans l'église étaient des vieillards, des femmes, des

qui le reçut avec honneur. Le roi menaça Thibaut de lu déclarer la guerre, si l'élu du pape demeurait dans ses

---

enfans. Les hommes d'armes qui échappèrent au carnage se sauvèrent au château. Louis VII eut été un tigre, s'il n'eût eu aucun regret d'avoir fait périr tant d'innocens. Le remords est pour le coupable le bourreau le plus cruel et le plus inévitable. Gardez-vous de l'arracher de son cœur! Vous lui ôteriez un des plus grands freins qui puisse l'arrêter, et le seul supplice qui se proportionne au crime en ce monde. Louis VII chercha les moyens de se décharger du fardeau qui l'accablait. Il crut qu'une guerre sacrée qu'il entreprendrait pour délivrer les chrétiens des barbares qui les opprimaient, servirait à expier son péché, et qu'il appaiserait le courroux du ciel, en tournant contre les ennemis de Dieu les flammes qu'il avait dirigées contre son temple et ses autels. Ainsi, la supposition des remords qui le déchiraient, loin d'être *ridicule*, était fondée sur l'humanité même. L'auteur des *Fragmens*, en niant ces remords qu'éprouva Louis VII, ose dire qu'à *d'indignes mensonges, il a substitué des vérités consignées dans des mémoires originaux et authentiques*, écrits *par des auteurs contemporains*. Je cherche dans les *Fragmens* ces *mémoires originaux et authentiques* qui démentent les remords de Louis VII, et je ne trouve que ceux qui les établissent. Je ne conçois pas une logique aussi étrange.

Quand même on accorderait que Louis VII n'a pas incendié l'église de Vitry, il reste toujours incontestable qu'il fit périr treize ou quinze cents personnes de tout âge et de tout sexe, dont la plupart n'avait pas trempé dans ses démêlés avec Thibaut, et devaient être absolument innocentes à ses yeux. Il eût été un monstre s'il eût étouffé les remords d'une action aussi barbare. Disons donc que celui qui les nie *substitue d'indignes mensonges à des vérités*, *non-seulement consignées dans des mémoires originaux et authentiques*, *écrits par des auteurs contemporains*, mais encore gravées dans le cœur humain.

La septième preuve que l'auteur des *Fragmens* présente

états. Le Saint-Père irrité de ces procédés violens, excommunia le roi, et mit le royaume en interdit.

Ce qui acheva d'aigrir Louis VII, ce fut un nouvel incident qui survint. Raoul, comte de Vermandois, grand sénéchal de France, premier ministre, proche parent et favori du roi, avait répudié sa femme Pétronille, cousine de Thibaut, pour épouser Alix Pernelle, sœur ainée de la reine. Le comte de Champagne s'opposa à ce divorce, et en écrivit fortement au pape Innocent qui se déclara pour lui, excommunia Raoul, et interdit les évêques qui avaient prononcé la sentence de sépara-

---

contre l'incendie de l'église de Vitry, et qu'il regarde comme la plus forte, c'est la découverte d'une pièce de 1236, dans laquelle le vénérable Raoul, prêtre, curé de Saint-Quentin-les-Marais, doyenné de Vitry-le-Château, abandonne en aumône perpétuelle, au prêtre de Vitry, une maison située derrière l'église Saint-Memmie, nouvellement construite et érigée en paroisse, pour servir de logement à ce prêtre et à ses successeurs. Ce document important ne prouve nullement qu'il n'y avait aucune église à Vitry en 1142; il apprend seulement que la construction d'un nouvel édifice religieux venait d'être terminée. L'ancienne église ayant été incendiée en 1142, la comtesse Blanche, qui était pleine de religion, voulut la relever de ses ruines, lui donner une splendeur qu'elle n'avait pas auparavant, et la rendre digne de son opulence. Ainsi ce document ne sert qu'à corroborer l'existence d'une ancienne église qui fut consumée par les flammes, et qu'on reconstruisit sur un nouveau plan et avec plus de magnificence. Les sept preuves que l'auteur des *Fragmens* apporte contre l'incendie de l'église de Vitry ne sont donc appuyées que sur des fondemens ruineux, ne peuvent soutenir la plus légère discussion historique, et laissent les témoignages des historiens dans toute leur force.

tion ; cette action piqua le roi juqu'au vif. C'était un jeune prince âgé de vingt-quatre ans, infatué de lui-même et de sa beauté qui l'avait fait surnommer ***Florus***, inconsidéré, fougueux, emporté, plein d'orgueil, infiniment jaloux de la suprême autorité dont il venait d'être investi, qui ne pouvait souffrir la moindre résistance, qui voulait faire tout plier à ses caprices, et qui ne ménageait pas plus les papes et les évêques que ses plus simples sujets. La postérité qui juge les rois avec une impartialité inexorable, ne l'appela point sans raison *Louis-le-Jeune*. Poussé par un ardent désir de se venger, il s'avance dans la Champagne avec une puissante armée, et ravage tout le pays par le fer et le feu. La terreur marche devant lui ; Vitry frémit dans l'attente de ce qui va lui arriver. Thibaut ne pouvant tenir la campagne contre le roi, parce qu'il n'est pas en force pour lui résister, restaure avec promptitude les fortifications de la ville, y fait de grands amas de grains pour soutenir un long siége (1), et y jette un corps de troupes.

---

(1) Dans presque toute l'enceinte de la ville, on trouve, à six ou huit pieds de profondeur, des lits de blé brûlé qui conserve parfaitement sa forme. Il y a vingt-cinq ans, en pratiquant un chemin autour de l'ancienne citadelle, on découvrit un squelette environné de tas de blé noirci par le feu, mais encore assez intact pour qu'on pût le distinguer. Il est à croire que ce malheureux, au moment de la prise du château, s'était caché dans les magasins de blé qu'on y avait établis, et qu'il périt dans l'incendie qui les consuma. Au pied du donjon, en remuant la terre, on ouvrit une fosse où étaient entassés des guerriers, avec toute leur armure, les uns sur les autres. En creusant une cave derrière les moulins, près de la côte, on trouva beaucoup de blé brûlé et une assez grande

Bientôt Louis arrive aux pieds des remparts, livre plusieurs assauts et est toujours repoussé. Furieux de la résistance opiniâtre que les soldats et les habitans lui opposent, il fait approcher toutes les machines de guerre en usage à cette époque, battre en brèche de toutes parts, et tenter un dernier effort; enfin il emporte la place, il passe au fil de l'épée tout ce qu'il rencontre et livre la ville aux flammes. Une grande partie des habitans, surtout les enfans, les jeunes filles, les femmes et les vieillards, redoutant la fureur du vainqueur s'étaient retirés dans l'église principale comme dans un asile inviolable qu'il n'oserait profaner. Mais peut-il y avoir rien de sacré pour la vengeance poussée à son dernier période? Louis entoure le temple de ses féroces soldats, y met le feu de toutes parts, se rit des cris déchirans de toutes ces innocentes victimes, repousse à coups de lance et de traits toutes celles qui tentent de s'échapper par les portes et par les croisées, reste inexorable à toutes leurs supplications, fait périr misérablement au milieu des flammes et sous les ruines embrasées de l'édifice sacré, treize ou quinze cents, ou même trois mille cinq cents personnes de tout âge et de tout sexe. Le lendemain il attaque, avec une nouvelle

---

quantité de cornes de cerfs. Dans beaucoup d'autres endroits on découvre des foyers, des chenets, des ustensiles de cuisine, des marmites fracassées où étaient encore les os de bœufs qu'on faisait cuire, des armes, des casques brisés, des flèches, des javelots et des épées. Tout indique un incendie complet, où la plupart des habitans périrent, et dont les maisons, réduites en cendres, restèrent assez long-temps sans être reconstruites.

furie le château, que l'incendie de la ville, de l'église et surtout des maisons des juifs, qui n'étaient que des poutres appuyées contre les murs du fort, avait déjà atteint, dresse toutes les machines terribles qui ouvrent de larges brèches, et enfin se rend maître de cette dernière forteresse. Tout tombe sous ses coups ; il ne cesse de frapper que quand il ne trouve plus de malheureux à égorger, et qu'il ne règne plus autour de lui que l'affreux silence de la mort. Il ne poussa pas plus loin sa victoire, et revint à Paris, croyant avoir mérité les honneurs du triomphe.

Marchangy, dans sa Gaule poétique t. iv, p. 146.

Mais il ne rencontre partout que des visages voilés par la tristesse et la douleur. *Les Français voyaient dans l'incendie de Vitry l'aurore d'un règne épouvantable : le silence qu'on ne peut faire taire, apprit au vainqueur qu'il était odieux à son peuple ; ses courtisans eux-mêmes, baissant les yeux à son aspect, ne purent se résoudre à le flatter.*

Quand le calme fut rentré dans son ame, il sentit toute sa barbarie et eut horreur de l'excès de sa vengeance. Il avait sans cesse devant les yeux tous ces infortunés qui, se serrant autour des saints autels, lui demandaient la vie au nom du Dieu des miséricordes, lui tendaient leurs mains suppliantes, poussaient des cris affreux, étaient inhumainement repoussés par les lances des soldats lorsqu'ils voulaient sortir, et expiraient, ou écrasés sous les débris embrasés de l'église, ou étouffés dans les tourbillons d'une épaisse fumée, ou consumés au milieu des flammes. Il voyait surtout les mères, les tendres mères qui lui présentaient leurs petits enfans, et le conjuraient de leur sauver au moins la vie. Ce spectacle horrible le poursuivait partout et

ne lui laissait aucun repos : « Que m'ont fait, se disait-« il, des vieillards tremblans, des femmes timides, « des vierges faibles, des enfans innocens? Et j'en ai « fait les victimes de mes fureurs! Quelle victoire hon-« teuse et exécrable! »

Il était pénétré des plus amers regrets; il lui semblait entendre le tonnerre des vengeances divines gronder sur sa tête. Un seul assassinat est d'un poids si accablant sur la conscience, qu'on vit dans tous les temps des meurtriers se déclarer eux-mêmes aux juges et préférer subir les châtimens qu'ils méritaient, que d'être plus long-temps déchirés par leurs remords. Mais Louis VII avait fait périr dans les flammes treize ou quinze cents personnes de tout âge et de tout sexe, dont le plus grand nombre n'avait point trempé dans ses querelles avec le comte de Champagne, et dont l'unique crime était d'habiter Vitry. Combien il est déchiré de remords d'avoir massacré tant d'innocens! Ne pouvant plus se supporter lui-même, et la douleur de son crime le jetant dans une sorte de désespoir, il fait venir saint Bernard qui était l'oracle de l'époque. Ce saint, voyant les larmes du roi, lui dit : « Il en faut « beaucoup pour éteindre cet incendie, et pour laver « le sang que vous avez si injustement versé. » Il lui adresse les remontrances que mérite sa cruauté, lui donne les conseils convenables à sa triste position, le retire du profond accablement où il est tombé, et lui fait espérer de trouver miséricorde auprès de Dieu par une véritable pénitence. Mais Louis toujours dominé par son orgueil, et ne voulant point reculer dans la voie funeste où il était entré, oublia bientôt les avis du courageux prophète, renouvela la guerre, et la poussa

Epist. 221. avec la même barbarie. Bernard lui écrivit une lettre où respire une sainte hardiesse :

« Oui, dit-il, d'où peut venir que de l'enfer une « résolution qui renouvelle de tous côtés l'incendie et « le carnage, qui rouvre des plaies hideuses et encore « saignantes, qui replonge la veuve et l'orphelin dans « les pleurs ? Ne dites pas que c'est le péché du comte « de Champagne, puisqu'il s'est soumis à tout, et qu'il « est prêt à tenir ses promesses. C'est vous, prince qui, « ennemi de la paix et infidèle à votre parole, renver- « sez toutes les idées de conduite et d'honneur, en « sorte qu'on ne connaît plus les règles avec vous. »

On voit qu'il fait ici allusion au désastre de Vitry. Il adresse des reproches très-forts à l'abbé Suger, qui était ministre de Louis VII.

« Thibaut n'a-t-il pas travaillé fidèlement à tout ce « qu'il avait promis dans cette affaire ? ne l'a-t-il pas « rempli efficacement ? Mais Louis a été surpris dans ses « propres ruses, et il est tombé dans la fosse qu'il avait
Epist. 222. « creusée. Est-ce donc cela qui l'a poussé à rendre « vaines ses conventions que vous aviez consenties ? « Etait-il juste pour cela que la colère du roi s'enflam- « mât contre Dieu, contre son église, contre lui-même, « contre son royaume ? Devait-il pour cela oublier sa « dignité au point d'accabler son vassal qui ne lui avait « point manqué, qu'il n'avait pas même averti, et à « qui il n'avait pas demandé raison ? Enfin je veux « que le comte ait tort ; mais qu'a fait l'église de Dieu ? « mais qu'a fait, dis-je, non-seulement l'église de Bour- « ges, mais celle de Châlons, celle de Reims, celle « de Paris ? De quel droit le roi ose-t-il piller les terres « de l'église ?.... Est-ce vous qui lui donnez de tels

« conseils ?... Le mal que fait un jeune roi ne lui est « pas imputé, mais à ses vieux ministres. »

S'il ne parle pas ouvertement de l'incendie de l'église de Vitry, il le fait assez entendre. Malgré tous ses efforts il ne pouvait réussir à rétablir la paix ; cependant il ne se lassait point d'écrire pour l'obtenir. Son éloquence devenait plus véhémente ; les obstacles loin de l'abattre lui donnaient plus de force.

« Les peuples opprimés et ruinés, dit-il, ne cessent « de crier sur vos pas. Les ravages augmentent ; le pays « succombe. Vous demandez quel pays? Le vôtre, prince; « votre propre royaume. Amis et ennemis, tous cons- « pirent à y porter la désolation. Ce que la guerre « présente engloutit de richesses, ce qu'elle enlève de « prisonniers, ce qu'elle fait de misérables, c'est de « votre sein qu'elle les tire ; c'est le plus pur de votre « sang que vous épuisez. »

Quel philosophe a jamais défendu avec plus de zèle la cause des peuples ? Ce ne fut que l'année suivante que saint Bernard ramena heureusement la paix. Louis VII, malgré son serment indiscret, reconnut Pierre de la Châtre archevêque de Bourges, et força Raoul à reprendre sa première épouse Pétronille, cousine de Thibaut ; il voulut encore expier son crime.

Pendant ces guerres intestines de la France, la ville d'Edesse était tombée au pouvoir des musulmans qui y firent d'affreux massacres ; toute la Palestine était menacée d'être envahie par les Barbares dont la victoire enflait le courage et le fanatisme. Les chrétiens d'Orient, qui n'avaient presque pour unique ressource qu'un jeune roi de quatorze ans, jetèrent des cris de détresse qui furent entendus de leurs frères d'Occident, et réveil-

lèrent de toutes parts cette chaleur de zèle qu'on avait vue cinquante ans auparavant au concile de Clermont, où fut décidée la première croisade. La guerre sainte allait être résolue pour voler au secours des chrétiens de la Palestine, pour accomplir le vœu qu'avait formé le prédécesseur de Louis VII, mais que la mort lui avait empêché d'exécuter, pour réparer le serment sacrilége que le roi actuel avait fait de ne point laisser entrer l'archevêque de Bourges dans cette métropole, et surtout pour effacer le crime de l'incendie de l'église de Vitry, quand saint Bernard représenta qu'il fallait auparavant consulter le souverain pontife. Le pape Eugène, qui avait été très-attendri du récit que l'évêque de Gabale lui fit des malheurs des chrétiens d'Orient, fut ravi d'avoir été prévenu par le roi Louis, et accorda pour cette seconde croisade les mêmes indulgences qu'Urbain II avait données pour la première. Quand saint Bernard connut cette décision, il alla trouver Louis VII, et lui adressa à peu près le discours que Paul Emile lui met dans la bouche :

Paul Emile, Fragmens.

« Si ces larmes ne séchaient pas bientôt, elles pour-
« raient éteindre la mémoire de l'incendie de Vitry ;
« ajoutez-y la constance et la force, et qu'elles ne soient
« pas des lamentations de femmes. Prenez des senti-
« mens plus mâles et plus dignes d'un roi. Avant que
« le courroux du ciel ne s'arme contre vous, tournez
« contre une religion barbare et contre les ennemis de
« notre Dieu les flammes que vous avez dirigées contre
« son temple et ses autels. Espérez enfin d'apaiser ce
« Dieu très-bon et très-grand, si prévenant sa vengeance
« et vous couvrant même de gloire, vous et votre peu-
« ple, vous faites servir non vos forces qui ne sont

« rien, mais celles qu'il vous a confiées, à relever son « culte et à glorifier son nom. » Ce discours produisit son effet.

Le roi Louis VII convoqua les états du royaume à Bourges. Saint Bernard fut chargé de prêcher la croisade. Le feu de son éloquence enflamma tous les cœurs, et les miracles qu'il opérait, firent connaître que c'était la volonté de Dieu. Le roi qui était près de lui, fut si touché de son discours, qu'il se prosterna à ses genoux en implorant l'honneur de recevoir la croix de ses augustes mains. Les princes et les seigneurs imitèrent l'exemple du monarque. Bernard leur partagea son manteau, et ils en firent des croix qu'ils placèrent avec vénération sur leurs vêtemens. Louis passa en Orient avec une puissante armée. Ce fut la première fois qu'on vit un roi de France marcher en Palestine à la tête de ses troupes. Si les Croisés avaient suivi les sages avis que saint Bernard leur avait donnés, ils auraient infailliblement vu se réaliser les promesses qu'il leur avait faites; mais leurs imprudences et surtout les désordres auxquels ils se livrèrent, attirèrent sur eux le courroux du Ciel, et leurs nombreuses armées, dont une seule aurait suffi pour conquérir l'Orient, recueillirent plus de honte que de gloire.

Marchangy, dans sa Gaule poétique t. IV, p.

Thibaut, surnommé le Grand, non-seulement pour ses grandes qualités, mais encore parce qu'il était grand en biens, grand en force, grand en lignée, grand en courage et grand en belles actions, était en France le second après le roi, *secundus à rege;* il n'alla point à la terre sainte; mais il y envoya plusieurs de ses fils. Pour lui, il s'appliqua à réparer les désastres de la guerre que lui avait faite Louis VII, surtout à Vitry. Il mourut à Lagny, en 1151.

CHAPITRE XVIII.

MONUMENS RELIGIEUX DE VITRY-EN-PERTHOIS (AN 1236).

Le moyen-âge est célèbre par sa foi ardente, par ses entreprises gigantesques, et surtout par cette foule de monumens religieux qu'il a produits. C'est à cette époque qu'on construisit la plupart de ces cathédrales majestueuses, dont les flèches se perdent dans les nues, qui excitent l'admiration et qui font le désespoir de tous les siècles. Vitry, capitale du Perthois, vit aussi s'élever dans son sein différens monumens. On y comptait, en 1236, neuf églises ou chapelles.

L'église principale resta en désastre pendant environ dix ans, sans qu'on songeât ou qu'on pût la rétablir. Les habitans échappés au carnage et à l'incendie se rendaient à Sainte-Geneviève pour assister aux offices divins. Quand Henri Ier, successeur de Thibaut au comté de Champagne, et qu'on appelle l'homme magnifique, *virum magnificum*, fut de retour de la Palestine, où il se signala par sa valeur (1), il commença à relever

---

(1) Je ne puis m'empêcher de rapporter une aventure qui lui est arrivée pendant qu'il était en Palestine. Ayant fait visite au Vieux de la Montagne, celui-ci le promena dans toutes les parties de son séjour. L'ayant conduit vers une tour élevée, sur les créneaux de laquelle se tenaient des hommes vêtus de blanc, il dit à son hôte : « Vous n'avez point de » sujets aussi obéissans que les miens. » En même temps il fit un signe, et deux de ces hommes se précipitèrent du haut de

Marchangy, dans sa Gaule poétique t. IV, p. 274.

l'église de ses ruines en 1152. Il paraît que ce ne fut d'abord qu'une chapelle qui fut soumise au monastère de Saint-Pierre-du-Mont de Châlons, par une bulle d'Anastase IV.

Blanche, comtesse de Champagne, après la mort de son époux Thibaut III, douzième comte de Champagne, gouverna toute cette province pendant la minorité de Thibaut IV, son fils; elle s'occupa beaucoup d'œuvres de piété et de fondations. Elle donna, en 1220, les moulins de Vitry à l'abbaye de Cheminon, qui les posséda jusqu'à sa suppression en 1791. Comme la population de la ville s'augmentait, la comtesse entreprit de reconstruire l'église Saint-Memmie. Elle voulut qu'elle fut magnifique, d'une grande hardiesse et digne de son opulence. Les restes que nous voyons encore aujourd'hui attestent son ancienne splendeur. Elle avait cinq nefs, et par conséquent cinq autels de front; la nef du milieu avait presque la moitié de largeur de plus que les autres nefs. Ces églises à cinq nefs sont fort rares. Les voûtes étaient portées sur quatre rangs de colonnes à corniches élégantes. Les piliers extérieurs étaient sculptés avec beaucoup de goût et garnis de petites niches qui renfermaient des statues de saints; ils étaient surmontés de gargouilles immenses qui vomissaient les eaux pluviales. Il régnait tout autour de belles galeries.

---

la tour et moururent à l'instant. Ces hommes étaient autant d'assassins déterminés aux ordres du Vieux de la Montagne, qui parvenaient presque toujours à frapper de mort les princes ou les rois qui avaient encouru la haine de leur maître et qu'il avait désignés à leurs poignards.

Les croisées étaient formées de riches vitraux qui retraçaient les histoires de l'ancien et du nouveau Testament qui ne laissaient pénétrer dans l'église qu'une lueur sombre qui pénétrait de respect pour la majesté divine, qui frappait d'une sainte terreur, et qui inspirait le recueillement. Le portail n'était point à l'ouest, mais au midi et au centre de l'église. Les fossés qui ceignaient le bourg et le château n'en étaient qu'à six pieds (ou deux mètres) au couchant, ce qui empêcha d'y placer le portail. Cette partie n'était composée que de piliers, comme à l'est, qui rentraient les uns dans les autres, sans croisées ni portes. La tour qui renfermait les cloches s'élevait au-dessus; mais l'ancien clocher était au levant, où est maintenant la sacristie. On y voyait encore, en 1782, un escalier en pierres qui conduisait sur la partie méridionale de l'église, qui était magnifique et qui est maintenant entièrement détruite. Cette église était du style gothique le plus pur et le plus élégant. Elle n'avait point la forme d'une croix grecque ou latine; c'était une basilique qui avait cent trente-trois pieds en longueur sur quatre-vingt-quatre de largeur. Elle resta toujours sous le patronage de Saint-Pierre-du-Mont de Châlons, qui possédait encore le personnat de toutes les églises de Vitry.

Ce qui prouve, d'une manière incontestable, qu'elle fut bâtie sous le gouvernement de Blanche, comtesse de Champagne, ou de Thibaut IV, c'est une pièce de 1236, que rapporte l'auteur des *Fragmens*, dans laquelle le vénérable Raoul, prêtre, curé de Saint-Quentin-les-Marais, doyenné de Vitry-le-Château, abandonne en aumône perpétuelle, au prêtre de Vitry, une maison sitnée derrière l'église Saint-Memmie,

nouvellement construite et érigée en paroisse, pour servir de logement à ce prêtre et à ses successeurs, à condition qu'on célébrera, pour le repos de son ame, des services funèbres dans toutes les églises de Vitry.

Quelques historiens pensent que Louis VII, à son retour de la Palestine, en 1152, contribua aussi largement à la construction de l'église, que Henri Ier commença à élever sur les ruines de l'ancienne; mais les difficultés qu'il éprouva avec la reine Eléonore, sa femme, qu'il répudia, et sa mort qui suivit, l'empêchèrent de relever l'église de Vitry. On dit qu'il laissa des fonds pour remplir son pieux dessein.

La chapelle Sainte-Croix, au sommet du château, fut restaurée et resta simple prieuré. Henri Ier, comte de Champagne, y mit deux chapelains en 1180. Ils furent confirmés en 1205, par la comtesse Blanche.

La même comtesse établit à Vitry, en 1212, un collége de chanoines, au nombre de cent. Ce qui fut ratifié en 1222 par le comte Thibaut IV, son fils, qui devint roi de Navarre, et autorisé par les bulles du pape Alexandre III. La même comtesse réduisit depuis le nombre des chanoines à quarante. Ils n'étaient plus que vingt-cinq du temps de François Ier, qui en diminua encore le nombre. Leur église était une collégiale sous l'invocation de Notre-Dame; elle était située dans le quartier du *Rachapt*, à l'angle d'une rue qui n'existe plus, et qui correspondait à celle qui conduit au pont des Larrons, au moulin de Mer-en-Lieu, et à la grande prairie. La rue où la comtesse Blanche l'avait fait élever porte encore le nom de Notre-Dame; il y a cinquante et quelques années, on en voyait encore quelques débris; maintenant on ne trouve que quel-

Baugier.

ques vestiges de ses fondations à deux pieds en terre.

Ce chapitre possédait une maison située dans la rue des Juifs, sur le terrain où avait été construit l'ancien Capitole, qu'il louait pour un cens annuel de cinq sols tournois, et une autre qui se trouvait sur une petite place, devant un puits, qu'on appelait *Vetus forum antè puteum*, et qui était l'ancien palais.

La chapelle Saint-Jacques formait l'angle de la rue qui conduisait à la halle. Il paraît qu'elle était assez remarquable. Derrière cette église était le cimetière de l'hôpital, qui conserve encore ce nom aujourd'hui, et qu'on appelle aussi Schepy. Elle servait aux besoins religieux d'un Hôtel-Dieu ou hôpital, sous l'invocation de ce saint, et qui était gouverné par des filles hospitalières. Le comte Thibaut IV, treizième comte de Champagne et de Brie et roi de Navarre, qu'on surnomma le chansonnier, fit de cet Hôtel-Dieu une abbaye en février 1235, où il mit une abbesse et vingt-cinq religieuses; son revenu était d'environ 3,000 livres. On croit qu'il y établit pour première abbesse une de ses filles nommée Blanche. Cette abbaye était de nomination royale. Elle était de l'ordre de Citeaux et sous la direction de l'abbé de Clairvaux, quant au spirituel. On n'y recevait que des demoiselles de familles nobles.

Fragmens.

Dans le quartier du *Rachapt*, presqu'en face de l'église Notre-Dame, dans la rue qui conduit au pont des Larrons, se trouvait l'église de la Sainte-Trinité, qui était jointe au couvent de la Ministrerie; il fut fondé en 1254. Les religieux qui l'occupaient se nommaient Mathurins ou Trinitaires. Leurs fonctions étaient très-glorieuses à la religion et très-utiles à l'humanité. Ils étaient chargés d'aller recueillir des aumônes de toutes parts.

Quant ils avaient réuni une somme assez considérable, ils s'embarquaient pour les côtes septentrionales de l'Afrique, parcouraient les royaumes de Tunis, d'Alger, de Maroc et de Constantinople, et rachetaient les chrétiens qui gémissaient dans les fers des infidèles, qui étaient soumis aux plus durs travaux, comme des bêtes de somme, et surtout exposés au danger de perdre ou la foi ou la vie. On vit plusieurs de ces héroïques religieux se constituer eux-mêmes esclaves pour rendre des chrétiens à la liberté, quand ils n'avaient plus assez d'argent pour briser leurs chaînes.

Dans un faubourg de Vitry, à l'est, était l'église Saint-Etienne, qui était paroisse. A l'extrémité de ce faubourg se trouvait le prieuré de Saint-Thibaut, qui était claustral; il fut ensuite sécularisé. Il avait une église sous l'invocation de ce saint. Au midi de ce faubourg était le quartier de la Gravière, où l'on dit qu'il y avait une halle.

Hors la porte de Vitry, au midi, à gauche de la route, était l'hôpital Saint-Lazare, qu'on appelait la Maladrerie ou la Léproserie. Il était destiné à recevoir les lépreux qui étaient en assez grand nombre. Les Croisés avaient rapporté la lèpre de l'Orient. Cependant on la connaissait déjà en France dans le VIe siècle. Tous ceux qui étaient atteints de cette maladie hideuse, dégoûtante et contagieuse, étaient bannis du commerce des hommes, pour ne pas leur communiquer leur mal. Cet hospice avait aussi une église sous l'invocation de saint Lazare. On a découvert, il y a une trentaine d'années, dans l'emplacement qu'il occupait, des tombes en marbre où avaient été sans doute déposés les restes des chefs de cette maison. On peut croire que ce cou- Velly.

vent a été fondé par Louis VII. A son retour de la Palestine, il amena en France des hospitaliers de Saint-Lazare qui s'étaient voués au soulagement des pélerins qui tombaient malades, et surtout qui devenaient lépreux en visitant les lieux saints. Il leur donna l'administration de toutes les maladreries de son royaume, et par conséquent de celle de Vitry.

Il n'est plus nécessaire de parler de l'église Sainte-Geneviève, qui était située dans la Ville-Haute, à l'ouest.

CHAPITRE XIX.

LE COMTÉ DE CHAMPAGNE, Y COMPRIS LE PERTHOIS, EST RÉUNI A LA COURONNE DE FRANCE (AN 1284).

Les comtes de Champagne possédèrent cette province avec le Perthois, jusqu'en 1284. Leur branche finit à Henri III du nom, surnommé le Gros, quinzième comte de Champagne et de Brie, et roi de Navarre. Il mourut jeune, suffoqué par la graisse, et ne laissa qu'une fille nommée Jeanne, que Philippe IV, dit le Bel, épousa. Par cette alliance, le comté de Champagne fut réuni à la couronne, et n'en fut plus séparé dans la suite. Jeanne en conserva cependant le gouvernement jusqu'à sa mort. Vitry demeura constamment fidèle aux rois de France, dans les différens événemens qui survinrent; ce qui lui attira de grands désastres.

Baugier.

La race illustre des comtes de Champagne, qui furent alliés avec les empereurs, les rois de France, d'Angleterre, de Navarre, de Jérusalem et de Chypre, avec les ducs de Lorraine, de Normandie et de Bour-

gogne, avec les comtes de Flandre, d'Artois, de Namur, d'Auvergne, et en un mot avec tout ce qu'il y avait de plus grand en Europe, s'éteignit après quatre siècles d'existence dans la personne de cette grande reine, qui mourut à l'âge de trente-trois ans, le 2 avril 1304.

CHAPITRE XX.

MASSACRE DES JUIFS A VITRY-EN-PERTHOIS (AN 1321).

Les Juifs avaient allumé contre eux la haine publique par les usures dont ils accablaient les chrétiens, et par les crimes dont ils se rendaient coupables (1). Aussi

---

(1) L'auteur des *Fragmens* a commis trois erreurs au sujet des juifs; il les appelle martyrs : il prétend que Louis VII les épargna au sac de Vitry, et il assure qu'ils en furent ensuite pendant fort long-temps les seuls habitans.

1° On n'appelle martyrs que ceux qui meurent plutôt que de renier leur religion; or les Juifs ne furent point martyrs de leur religion, mais de leur cupidité. Tant qu'ils ne faisaient que suivre scrupuleusement la loi mosaïque, les chrétiens se bornaient à plaindre leur endurcissement et à demander à Dieu leur conversion; car dans tous les temps l'Eglise a toujours défendu d'employer la violence pour les gagner au christianisme. Elle ne tentait de les convertir que par la douceur, la patience Fragmens,
et la persuasion. L'auteur des *Fragmens* cite lui-même une p. [illegible].
bulle du pape Nicolas III, qui fait défense aux chrétiens de violenter les juifs pour les faire baptiser. Saint Bernard, apprenant qu'à Cologne et à Mayence des fanatiques croyaient dévoir préluder à la croisade en exterminant les juifs, s'empressa de comprimer leur aveugle fureur : « Arrêtez! cruels, arrêtez, » leur écrit-il, le triomphe de la religion n'est point d'égorger, » mais de convertir; l'Eglise ne doit employer pour ses armes

Ve'y, t. III p. 169, et t. VII, p. 384. avides que laborieux, en prêtant à gros intérêts, ils avaient acquis, dit-on, plus d'un tiers des biens du

---

« que les prières et la raison. » Rome chrétienne que l'impiété et l'hérésie appellent le siége de l'intolérance, fut toujours extrêmement tolérante pour les juifs, et ils y trouvèrent un asile sûr qu'ils cherchaient souvent vainement ailleurs. Les protestans mêmes, qui se donnent pour les défenseurs ardens de la liberté, ne permettent pas à un seul juif de venir s'établir parmi eux dans les communes de l'Alsace où ils sont en majorité; mais dans les communes où les catholiques dominent, les juifs peuvent y venir résider en toute assurance. C'est ainsi que les plus grands prôneurs de la liberté en sont souvent les ennemis les plus implacables. Mais ce qui attira aux juifs tant de persécutions depuis que les Romains les eurent dispersés dans tout l'univers, ce fut leur insatiable cupidité. Jamais on ne vit d'hommes plus inépuisables en ruses, en fourberies, et même en scélératesse, pour se procurer de l'or. On dirait que depuis qu'ils ont protesté qu'ils ne voulaient pas que Jésus régnât sur eux, l'or devint leur unique divinité. Ainsi on doit dire que les juifs furent les martyrs de leur cupidité effrénée, et non de leur religion.

(Marchangy, dans sa Gaule poétique t. IV, p. 202. — Epist 365.)

Ce qui enflammait encore leur soif insatiable de l'or, et qui les portait à toutes sortes de violences envers les chrétiens, c'était les prescriptions de leur Talmud qu'ils révèrent presqu'à l'égal de l'Ancien-Testament. Il est nécessaire d'en citer quelques passages :

« Nous ordonnons que tout juif blasphême (maudisse) trois « fois par jour tout le peuple chrétien, et prie Dieu de le con- « fondre et de l'exterminer avec ses rois et ses princes, et que « les prêtres surtout fassent cela en priant tous les jours dans « la synagogue, en haine de Jésus-le-Nazaréen. » (*Ord. I. Tract. I. distinct. 4.*)

Univers, 23 juillet 1840. « Dieu a ordonné aux juifs de s'approprier les biens des « chrétiens autant de fois qu'ils le pourront, soit par fraude, « par violence, par usure ou par vol. *Ibid.*

royaume. Chose incroyable, si l'on ne savait d'ailleurs qu'ils étaient puissamment soutenus par les grands sei.

« Il est ordonné à tous les juifs de regarder tous les chré-
« tiens comme des brutes, et de ne les traiter autrement que
« comme des animaux. (*Ord.* 4. *Tract.* 8.)

« Que les juifs ne fassent aucun mal ni aucun bien aux
« païens; mais qu'ils tâchent par tous les moyens de tuer les
« chrétiens. (*Ord.* 4. *Tract.* 4. *et* 9.)

« Si un hébreu, en voulant tuer un chrétien, tue par hasard
« un juif, il mérite le pardon. (*Ord.* 4. *Ibid.*)

« Si un juif voit un chrétien sur le bord d'un précipice, il
« est tenu de l'y précipiter aussitôt. (*Ord.* 4. *Tract.* 8.)

« Les temples des chrétiens sont des maisons de perdition,
« et des lieux d'idolâtrie que les juifs sont obligés de détruire.
« (*Ord.* 2. *Tract.* *I.* *dist.* 2.)

« Les évangiles des chrétiens que l'on peut inscrire : l'*ini-*
« *quité révelée et le péché manifeste*, doivent être brûlés par
« les juifs, quand même le nom de Dieu y serait contenu. »
Ibid.

Vit-on de secte prescrire à ses partisans un tel fanatisme et de tels crimes! Les juifs sont encore accusés de mêler du sang des chrétiens dans leurs pratiques superstitieuses et dans leurs pains azymes; ce qui le donnerait à croire, c'est l'assassinat du père Thomas, supérieur des capucins de Damas, qui fut attiré chez des juifs sous prétexte de vacciner un enfant, le 4 février 1840, qui l'égorgèrent et mirent son sang dans des bouteilles. On n'a pu encore découvrir si le Talmud leur prescrit cette horrible pratique, ou si ce n'est qu'une tradition orale. Un autre fait de ce genre vient encore d'avoir lieu. Une jeune fille polonaise fut attirée chez des juifs, à Lemberg (Gallicie autrichienne), le 24 juillet 1840. Ils la saignèrent à plusieurs reprises dans une cave, et recueillirent son sang dans un vase qu'ils emportèrent. Ils ne lui rendirent la liberté que quand ils virent une blessure qu'elle s'était faite elle-même au genou, parce qu'alors elle devint impure. (*Univers*, *le* 18 août 1840.)

gneurs, qui ne rougissaient pas de partager des gains aussi infâmes. Enhardis par cette protection, ils por-

---

Une jeune juive, âgée de vingt ans, nommée Ben-Noud, née à Lataquié, en Syrie, vient d'avouer qu'elle a vu une fois deux enfans chrétiens suspendus par les pieds au plafond, et une autre, un vieillard chrétien pendu par les doigts des pieds à un arbre. Les juifs recueillaient leur sang dans des vases. (*Univers*, *le* 22 août 1840.)

L'*Univers*, dans son numéro du 10 octobre 1840, développe encore les doctrines des juifs sur la haine des chrétiens, et cite de leur part des exemples de barbarie envers les chrétiens.

2° L'auteur des *Fragmens* pense que Louis VII épargna les juifs quand, en 1142, il saccagea Vitry. Cette assertion n'est appuyée d'aucune preuve, et on peut la réfuter par des raisons solides.

Comment ce prince aurait-il tout-à-coup enchaîné sa furie en faveur des juifs, qui étaient également les sujets du comte Thibaut, tandis qu'il massacrait impitoyablement les femmes mêmes et les enfans des chrétiens? Il eut fallu produire quelque monument authentique de cette modération de Louis VII envers les juifs, dans le moment même où sa fureur était à son comble, et en assigner les motifs. Comment a-t-il pu distinguer les juifs des chrétiens, au milieu du carnage général de tous les habitans qui tombaient sous ses coups? comment a-t-il pu défendre à l'incendie, qui dévorait toute la ville, de toucher aux maisons des juifs? Quand même ils ne se seraient pas retirés avec les chrétiens dans l'église, comme dans un asile inviolable, ils durent périr en grand nombre sous les ruines de leurs maisons, qui n'étaient que des poutres appuyées contre le château. Les soldats, soit en battant en brèche, soit en prenant d'assaut cette forteresse, ne durent guère les épargner. Puisque l'auteur des *Fragmens* déclare que son ouvrage *n'est point fait avec des livres*, *mais bien sur des titres et des chartes qui font bonne justice des romans publiés sous le titre d'Histoires*, il

taient l'insolence jusqu'à contraindre leurs malheureux débiteurs à renoncer à leur liberté, à se rendre escla-

---

aurait dû produire quelque monument de cette modération de Louis VII pour les juifs, dans le moment même où il était poussé hors de lui-même par tous les transports de la fureur.

3° Il nous assure encore que les juifs furent, pendant fort long-temps, les seuls habitans de Vitry, après la ruine de cette ville par Louis VII. On peut établir tout le contraire. Les juifs n'habitèrent qu'une rue dans le bourg, qui était le moins étendu des quartiers de la ville, et où se trouvaient encore les monumens publics, qui n'étaient point en leur pouvoir; par là il est évident que leur nombre fut toujours peu considérable, par rapport au reste de la population.

On porte à treize cents, ou à quinze cents, ou même à trois mille cinq cents, les personnes qui périrent dans le sac de Vitry. La population de la ville était plus forte; le comte Thibaut y avait, en outre, jeté des troupes pour la défendre. Les habitans de la Ville-Haute, située hors de l'enceinte des murs, ne furent point massacrés, puisqu'ils ne purent opposer aucune résistance. Ceux qui demeuraient dans la partie au-delà de la Saulx furent moins exposés à la fureur du soldat, et purent *en plus* grand nombre échapper au carnage. Tous les efforts des assiégeans se dirigeaient contre le château, plusieurs mêmes de ceux qui s'y étaient retirés, purent se sauver par les souterrains qui se dirigeaient de différens côtés. Aucun historien ne raconte que le vainqueur ait égorgé tous les chrétiens et tous les soldats jusqu'au dernier. Les juifs durent même souffrir plus que tous les autres habitans, puisque leurs maisons se trouvaient exclusivement dans le bourg où se fit le plus grand carnage, et aux pieds mêmes des remparts.

Ce qui prouve que la population chrétienne ne fut pas entièrement détruite, c'est que deux ans après l'incendie, le comte Thibaut tint une assemblée dans son château de Vitry. Je ne pense pas qu'il ne s'y trouvât que des juifs.

En 1153, le pape Anastase IV confirme au monastère de

ves, et même à renier leur foi, lorsqu'ils n'étaient pas en état de payer. Ils opprimaient sans pitié les veuves et les orphelins ; ils attaquaient et poursuivaient beaucoup d'innocens pour des causes injustes, les attiraient par des menaces et des terreurs à des arrangemens et à des conditions secrètes, faisaient des traités usuraires, se permettaient des actions insupportables, déshonoraient par des manières infâmes et variées les mœurs des fidèles, portaient l'audace jusqu'à outrager les croix et les

---

Saint-Pierre-du-Mont de Châlons la possession des biens et des droits de l'autel de Sainte-Geneviève avec les chapelles de Saint-Jacques et de Saint-Memmie, comme nous l'avons dit plus haut, d'après l'auteur même des *Fragmens*. Par là nous voyons que dix ans après l'incendie de la ville, il y avait au moins trois églises; ce qui suppose nécessairement que tous les chrétiens n'avaient pas été massacrés, et que Vitry n'était point habité que par des juifs.

Ce nombre des églises de Vitry alla toujours croissant, de sorte qu'en 1236, c'est-à-dire quatre-vingt-quatorze ans après le sac de cette ville, on y comptait neuf églises, qui sont désignées par leurs noms dans un acte de fondation de services religieux qui est rapporté à la fin des *Fragmens*, tandis que les juifs n'eurent toujours qu'une synagogue peu importante; ce qui démontre d'une manière incontestable que les juifs ne furent pas, pendant fort long-temps, les seuls habitans de Vitry. Une lettre de Gauthier, doyen de la chrétienté de Vitry, adressée au prieur de Vanault-les-Dames, dans laquelle il lui apprend la destruction de sa maison, prouve que si le doyen de Vitry a pu échapper au carnage, beaucoup de ses paroissiens l'ont pu également. (*Fragmens.*)

Fragmens. Enfin le massacre, qu'on en fit en 1321, est une preuve certaine qu'ils n'étaient pas en majorité ; car on n'aurait pu les égorger impunément, ou plutôt on n'aurait pas osé les attaquer.

abattre, jusqu'à profaner la sainte Eucharistie. Ils furent accusés et convaincus d'avoir enlevé des enfans des chrétiens, pour les sacrifier et les crucifier le vendredi saint. On en a vu qui ont fait mourir en croix un chrétien dans la Champagne. Toutes les fois que leurs richesses leur donnaient de l'autorité, ils en abusaient promptement pour persécuter les chrétiens Ils suivaient en cela, non la loi mosaïque, mais le Talmud, dont les prescriptions sous ce rapport font frémir. Pour mettre un terme à leurs exactions et à leurs crimes, les rois de France se virent souvent forcés de les expulser de leurs états; mais ils trouvaient bientôt moyen d'y rentrer. Louis IX les chassa de son domaine royal avant son départ pour la croisade, et s'empara de leurs biens, pour restituer à ses sujets les usures qu'ils avaient tirées d'eux. Il les laissa rentrer à son retour. Philippe III, son successeur, fut également contraint de les bannir de son royaume à plusieurs reprises. Philippe IV fut aussi forcé de s'armer de rigueurs contre eux. Louis X leur permit de revenir en France pour douze ans, moyennant une somme considérable dont on convint de part et d'autre. Philippe V, dit le Long, porta un édit concernant les juifs, pour mettre un frein à leurs usures.

Ce prince religieux se proposait de passer en Orient, où les infidèles remportaient chaque jour des avantages sur les chrétiens. Les princes musulmans en furent alarmés. Pour détourner l'orage qui allait fondre sur eux, ils employèrent des moyens vraiment atroces. Ils savaient que les juifs, souvent chassés de France et presque toujours persécutés, nourrissaient contre les Français une haine secrète, mais implacable. Ils leur confièrent l'exécution de la plus horrible conspiration qu'on ait

Velly, t. VIII, p. 106. encore inventée : ils les chargèrent d'empoisonner tous les puits et toutes les fontaines du royaume. La mortalité qui devait en être la conséquence nécessaire, aurait rendu impossible la croisade que méditait Philippe. Le roi de Grenade fut le principal moteur de cet affreux complot. Les juifs, qu'on surveillait de fort près, n'osèrent l'accomplir eux-mêmes. Ils en chargèrent les lépreux qui étaient alors en grand nombre en France, et même à Vitry, où se trouvait un hôpital qui leur était destiné. Ils persuadèrent à ces malheureux, dont le mal était de lui-même contagieux et qui étaient désespérés de se voir les tristes objets de l'horreur publique, que ceux qui échapperaient à la mort seraient couverts de lèpre comme eux, et qu'alors ils ne seraient plus bannis du commerce des hommes, puisque leur maladie deviendrait universelle. Séduits par cette espérance, et surtout par l'argent qu'on leur distribua, ils empoisonnèrent d'abord toutes les eaux de la Guyenne et du Poitou. Ces deux provinces furent bientôt désolées par une affreuse mortalité. On conçut des soupçons ; on fit des informations et on découvrit l'horrible complot. Ceux des lépreux qui en étaient coupables, furent saisis, convaincus de leur crime et brûlés vifs. Les autres furent condamnés à une détention perpétuelle. La colère du peuple éclata surtout contre les juifs ; beaucoup subirent le même châtiment. Ceux qui échappèrent aux flammes furent chassés du royaume avec l'horreur que méritait un attentat jusqu'alors sans exemple dans les annales du monde.

Velly, t. VIII, p. 109. Mais ce fut particulièrement à Vitry que se passa une scène sanglante. Les juifs y avaient une synagogue, et y étaient en assez grand nombre. Quand le peuple

apprit leur exécrable projet, il se jeta sur eux avec fureur : soixante-sept furent assommés; d'autres, en plus grand nombre, parvinrent à s'enfuir. Cependant quarante furent arrêtés et jetés en prison. Pour se soustraire à l'affreux supplice qui les attend, ils se mettent à examiner par quelle manière l'un d'eux tuerait tous les autres avant qu'ils fussent mis à mort par la main des chrétiens; ils décident que le plus ancien d'entre eux, dont la vie est la plus exemplaire, et qui est le plus fidèle à leur loi, égorgerait tous les autres. Celui-ci n'y consent qu'à condition qu'on lui adjoindra le plus jeune et le plus vigoureux. Quand ces deux exécuteurs eurent coupé la gorge à ceux qui la présentaient volontairement, ils se disputent à qui sera tué le premier. Le vieillard l'emporte et meurt de la main du plus jeune. Celui qui survit veut tenter de sauver sa vie; il ramasse l'or et l'argent de ceux qui sont morts, et cherche le moyen de s'échapper de la tour où il est enfermé. Il prend les vêtemens de ses frères, en fait une espèce de corde, brise un des barreaux de la fenêtre, et se met à descendre; mais le poids qu'il porte le rend trop pesant. La corde se trouvant trop courte et trop faible, se rompt; il tombe dans le fossé et se casse la jambe. On se saisit de lui, et il fut brûlé vif avec les cadavres de ses compagnons. Une tradition populaire rapporte qu'une femme juive qu'on avait arrêtée, et qu'on se disposait à brûler vive avec les quarante juifs, se mit à faire contre Vitry les plus terribles imprécations. Elle annonça que les flammes qui allaient la consumer, se rallumeraient, vengeraient sa mort, et dévoreraient à plusieurs reprises cette ville impitoyable, qui ne sera plus qu'un monceau de cendres. La

prédiction, si elle est vraie, ne s'est que trop bien réalisée.

On éleva une croix en mémoire ou plutôt en expiation de la mort de ces quarante juifs, à l'endroit même où ils furent brûlés. Cette croix, qui avait été détruite en 1793, fut restaurée en 1816 sur l'ancien dessin qu'on trouva dans les archives de Saint-Jacques. La foudre a renversé la statue de Clovis qui en surmontait le sommet, et abattu un bras. Le drapeau tricolore qu'on y arbora après la révolution de juillet 1830, entraîna par son poids la chute de tout le haut de la croix. Il ne reste plus que le tronc où sont sculptées les statues de quelques rois de France et d'un comte de Champagne. Cette croix fixe les regards de tous les étrangers, qui s'étonnent qu'on ne restaure pas ce beau monument.

CHAPITRE XXI.

DEUXIÈME INCENDIE DE VITRY-EN-PERTHOIS, PAR JEAN DE LUXEMBOURG ET LES ANGLAIS (AN 1420).

Sous le règne de Charles VI, la France était en proie aux factions qui la déchiraient de toutes parts. Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, l'assassin du duc d'Orléans, soutenu d'Isabelle de Bavière, épouse de l'infortuné Charles VI, mais épouse perfide et surtout mère dénaturée, déchaînés contre le dauphin Charles et la maison d'Orléans, désolaient le royaume par les pillages, les incendies et les massacres. Les Anglais, profitant de ces fureurs domestiques, étaient rentrés en France : personne ne se présenta pour les arrêter.

Jean-sans-Peur ayant été assassiné à son tour par les seigneurs qui entouraient le dauphin, lorsqu'il l'abordait, Philippe-le-Bon, nouveau duc de Bourgogne, pour venger sa mort, ne rougit pas de s'allier aux Anglais. De concert avec lui, Isabelle conclut à Troyes, avec Henri v, roi d'Angleterre, la paix la plus honteuse qui ait jamais déshonoré la France. Le monarque anglais épousa la fille de Charles vi et fut reconnu solennellement pour l'héritier présomptif de la couronne de France, au mépris de la loi salique et à l'exclusion du dauphin Charles. Beaucoup de villes restèrent fidèles à leur souverain légitime et refusèrent de se soumettre à l'usurpateur anglais. Vitry se distingua par son attachement à son roi; mais cette ville fut victime de son héroïque dévoûment. Jean de Luxembourg, comte de Brienne, le comte de Salisbury, général anglais, et celui de Montagu, à la tête des Bourguignons et des Anglais, vinrent l'assiéger en se rendant à Troyes, pour mettre la dernière main à ce fameux traité qui devait asservir à jamais la France à l'Angleterre. Les habitans les repoussèrent avec intrépidité; mais abandonnés à leurs seules ressources, ils ne purent lutter long-temps contre des forces infiniment supérieures, et surtout contre l'artillerie qui les foudroyait du haut des côtes voisines. La ville fut emportée d'assaut, livrée au pillage et incendiée. Les tourbillons de flammes qui s'élevaient de ses édifices embrasés s'apercevaient de plus de soixante villages des environs (1). La magni-

Velly, t. xiv, p. 82.

Livre des Antiquités de France.

(1) Le livre des antiquités de France s'exprime ainsi sur ce sujet :

fique abbaye de Saint-Jacques fut détruite, ainsi que la plupart des autres monumens publics. Vitry resta près de dix ans dans un état de désastre.

Les Anglais étaient maîtres des trois quarts de la France. Charles VII, qui prit le titre de roi à la mort de son malheureux père Charles VI, s'était retiré dans les provinces du midi, qui lui étaient restées fidèles; mais il se trouvait sans armée, sans argent, et dans un tel dénûment, qu'il trouvait à peine de quoi suffire à la table la plus frugale. On ne l'appelait, par dérision, que le roi de Bourges. Quand tout paraissait désespéré pour la France, la Providence suscita une jeune héroïne qui la releva de cet abaissement profond où elle était plongée. Jeanne d'Arc, simple paysanne, née près de Vaucouleurs, vole au secours de Charles VII, se jette dans Orléans, dont elle fait lever le siége aux Anglais, les défait complètement à la journée de Potay, et conduit Charles à Reims, où il est couronné avec une grande pompe. Mais la jeune héroïne, qui avait opéré tant de merveilles, fut prise par les Anglais dans une sortie qu'elle fit le jour même qu'elle s'était jetée dans Compiègne. Ce fut ce même Jean de Luxembourg qui

---

« Depuis que la ville de Vitry fut réunie au domaine de nos « rois, elle s'attacha tellement à ses maîtres qu'elle souffrit d'être « assiégée et brûlée, plutôt que de se déclarer contre eux, et « par cette cause elle tomba dans la plus grande infortune, quand « Jean de Luxembourg, comte de Brienne, armé pour le duc « de Bourgogne et l'Anglais, contre Charles VII, l'assiégea et « y mit le feu dont les flammes se faisaient voir à plus de « soixante villages des environs. »

vendit dix mille livres aux Anglais Jeanne d'Arc, qui lui avait été livrée par Guillaume de Fleury. Les Anglais, outrés des revers qui les accablaient de toutes parts, exercèrent leur fureur sur Jeanne, qui se montra aussi ferme sur le bûcher qu'au milieu des combats. Ils ne recueillirent que de la honte de leur barbarie. Charles continua de les pousser hors de la France, et obtint le surnom de Victorieux.

Vitry sortit de ses ruines après la victoire que Barbazan remporta dans un lieu appelé la Croisette, dans la Champagne, sur les Bourguignons et les Anglais, et qui la délivra des mains des oppresseurs de la France. Le couvent de Saint-Jacques fut reconstruit vers l'an 1430, non dans l'enceinte de la ville, mais à un quart de lieue, dans une plaine fort agréable. Un ruisseau alimentait les eaux des fossés qui l'entouraient. L'église de cette nouvelle abbaye n'avait rien de beau; elle était mal bâtie; elle se ressentait de la misère des temps. Les lieux réguliers étaient assez commodes; mais l'hôpital resta dans la rue de la Halle. Vely, t. xv, p. 31.

Quand on établissait une nouvelle abbesse, la religieuse nommée se rendait avec un commissaire délégué par le pape et un notaire, assisté de deux témoins, sur une portion de terrain de l'ancien monastère converti en place publique, où le cortége, arrivé près de la croix, elle s'agenouillait sur une des marches, et après avoir fait sa prière à Dieu, elle touchait, ainsi Fragmens que le commissaire, la croix et un orme planté à peu de distance, en signe de prise de possession de l'hôpital-monastère de Saint-Jacques. On vit observer ce cérémonial en 1718, lors de la prise de possession par la mère Marie-Anne-Thérèse de Naper, et en 1785, par

Mme du Pourroy, dernière abbesse de ce monastère (1).

Baugier. Les reliques d'un saint Clotaire étaient conservées dans une chapelle de l'église de cette abbaye : elles y attiraient tous les ans un grand concours de peuple, le jour de saint Jean-Baptiste, auquel on avait coutume de les exposer, ce qui a donné lieu à la foire qu'on appelait la foire aux Nonnains. Depuis la destruction de l'abbaye, cette foire se tient à Vitry-en-Perthois.

On ne peut connaître avec certitude ce qu'était ce saint Clotaire, dont les reliques reposaient dans l'abbaye de Saint-Jacques. Baugier pense que c'est Lothaire, fils aîné de Louis-le-Débonnaire. Après une vie fort orageuse, et même criminelle, il renonça au monde, partagea ses états entre ses trois fils, et se

---

(1) L'auteur des *Fragmens* accuse Baugier de mensonge, lorsqu'il assure que la croix qui est sur la place y fut élevée en mémoire du massacre des quarante juifs ; c'est une tradition populaire qui existe encore, elle doit avoir quelque fondement : mais on peut la concilier avec la prise de possession de l'abbesse de Saint-Jacques. Quand l'abbaye fut entièrement démolie et transférée hors de l'enceinte de la ville, cette croix qui pouvait être placée sur un terrain qui lui appartenait, servit à deux fins, d'abord pour conserver le souvenir de ces quarante juifs qui furent brûlés et ensuite de l'abbaye de Saint-Jacques. Baugier écrivait en 1721 ; il dut avoir connaissance de la prise de possession de l'abbaye de Saint-Jacques, par la mère Marie-Anne-Thérèse de Naper, qui eut lieu le 12 juillet de l'année 1718.

Je crois que la procession, qu'on a l'usage de faire de temps immémorial à cette croix, avant la messe paroissiale pendant tout le temps pascal, est encore une sorte d'expiation pour la mort de ces quarante juifs.

fit moine à Prom, proche de Spa, dans le diocèse de Trèves, où il changea son orgueil en humilité, son impiété en dévotion, son ambition en haire, et en une sincère pénitence dans laquelle il finit ses jours âgé de soixante-sept ans, le 28 septembre 855, neuf mois après sa retraite. Un vrai repentir, les larmes abondantes d'une contrition profonde et les saintes cruautés de la mortification, peuvent effacer promptement une vie de crimes et vous élever à une haute vertu. Thibaut, qui fonda cette abbaye, lui donna quelques reliques de ce saint, qu'il avait apportées d'Allemagne. Une petite statue de saint Clotaire, qu'on a sauvée du vandalisme révolutionnaire, nous le représente en chappe et en mitre, et l'oraison lui donne le titre de confesseur; mais, pour ses reliques, on ne les a point retrouvées. Le pélerinage à saint Clotaire est fort célèbre et très-ancien : il se perd dans la nuit des temps. La confiance qu'on a dans les suffrages de ce saint est encore fort étendue; on vient de huit, de douze et même de quinze lieues, l'invoquer pour les enfans qui sont attaqués du catharre. Dans tous les temps, quand les remèdes humains furent impuissans, on s'adressa toujours soit à Dieu, soit à ses saints, soit même aux esprits de ténèbres. Ce recours de l'homme à l'intervention d'êtres supérieurs, quand il ne fut point dirigé par les pures lumières de la foi, donna naissance dans tous les temps aux superstitions les plus absurdes, les plus ridicules et les plus barbares.

CHAPITRE XXII.

RÉDACTION DE LA COUTUME DE VITRY-EN-PERTHOIS (AN 1481).

Velly, t. IX, p. 128

On distinguait le royaume de France en deux parties, l'une nommée la langue d'Oyl, ou le pays coutumier, qui comprenait la France septentrionale : on l'appelait pays coutumier, parce que les provinces qui la composaient étaient régies par la coutume, tandis que la partie méridionale, appelée la langue d'Oc, suivait le droit écrit; mais c'était la moindre portion du royaume. Jusqu'au règne de Charles VIII, dit l'Affable, sur la fin du XVe siècle, les coutumes de chaque province ne s'étaient conservées que par tradition. Ce qui rendait fort difficiles les jugemens à prononcer dans les contestations qui s'élevaient fréquemment. Il fallait à chaque moment recourir aux informations et s'instruire de la loi par le témoignage des anciens. L'imprimerie avait été inventée en 1444; mais on ne s'en était pas encore servi pour conserver d'une manière plus invariable les anciennes coutumes. Charles VIII ordonna qu'elles seraient rédigées par écrit, et que le code où on les allait consigner servirait désormais de règle unique dans les jugemens. On entreprit sur-le-champ la rédaction prescrite par le prince, et elle ne fut terminée qu'après un demi-siècle de travaux. La ville de Vitry ne resta pas en arrière; il paraît qu'elle devança même l'ordonnance de Charles VIII; sa coutume, qui dérivait en grande partie du droit romain et des lois ecclésiastiques, fut écrite par Durand, en 1481. Elle

Durand et Ligny

fut continuée en 1505, par Salligny, savant commentateur. Elle régissait non-seulement la province du Perthois, mais encore la plupart des villes de Champagne, qui formaient dix prévôtés, Château-Thierry, Sainte-Ménehoud, Châtillon-sur-Marne, Fismes, Epernay, Rouvray, Passavant, Vertus, Larzicourt, et tous les bourgs ou villages qui en dépendaient, au nombre de plus de cinq cents. Saint-Dizier y fut soumis plus tard. Fismes était de l'ancien domaine de l'église de Reims et les archevêques l'aliénèrent avec Epernay, en faveur des comtes de Champagne, qui leur en firent hommage jusqu'à la réunion de leur province à la couronne. Fismes a passé sous la puissance des comtes de Champagne connus sous le nom des trois Thibaut, dont deux étaient frères et l'autre cousin. Les rois mirent la prévôté de Fismes sous le bailliage de Vitry, auquel cette petite ville resta soumise jusqu'à la révolution de 1789. Une partie des villages du canton de Fismes ressortissaient du bailliage de Vitry, et l'autre de celui de Vermandois. Cette coutume de Vitry ne fut abrogée que par le nouveau code de Napoléon, où elle fut comme fondue, et qui devint commun à toute la France.

Annuaire de 1825.

CHAPITRE XXIII.

TROISIÈME INCENDIE DE VITRY-EN-PERTHOIS, PAR CHARLES-QUINT (AN 1544).

François Ier soutint plusieurs guerres terribles contre Charles-Quint. Dans la première, il avait été fait prisonnier à Pavie (1525), et était resté près de deux ans captif à Madrid. Dans la seconde, il perdit la Flandre et paya deux millions d'écus d'or, au prix desquels il retira des mains de l'empereur ses deux enfans qu'il lui avait laissés en ôtage au sortir de sa prison (1530). Dans la troisième, il avait proposé un combat singulier à Charles-Quint, qui ne l'accepta point (1536). L'empereur entra en Provence à la tête d'une armée formidable, mais elle y périt bientôt en grande partie par la faim et les maladies contagieuses. François Ier avait fait dévaster toutes les campagnes pour affamer son ennemi. La quatrième guerre s'alluma, parce que Charles-Quint ne tint point aux conventions, et, par une insigne perfidie, souleva contre la France Henri VIII, roi d'Angleterre. L'empereur s'avança dans la Champagne, et vint mettre le siége devant Saint-Dizier, qui se défendit avec opiniâtreté. Le seigneur de Brissac était logé dans Vitry avec la cavalerie légère qu'il commandait et deux mille hommes d'infanterie, d'où il faisait des courses fréquentes sur les ennemis, et leur faisait éprouver tant de pertes en fondant sur les fourrageurs et en enlevant les convois qu'on menait à l'armée impériale, qui était devant Saint-Dizier, que Charles-Quint fut contraint d'y envoyer une partie de son armée avec sept pièces de canon, pour l'assiéger et la forcer. Ce

Baugier.

qui l'irrita singulièrement, c'est que les habitans s'unirent à la garnison, et surtout un clerc, qui se distingua par son rare courage. Mais comme la place ne valait rien, étant dominée par les montagnes voisines, Brissac l'abandonna et fit sa retraite avec la cavalerie à Châlons. Les troupes de l'empereur se placèrent sur la côte qui est à l'ouest du château; de là, elles foudroyèrent la ville, la brûlèrent et la ruinèrent de fond en comble. L'église, qui se trouvait sous le feu du canon ennemi, fut saccagée en grande partie. On voit encore sur ses tristes restes les empreintes des biscayens. Elle ne s'est plus relevée de ce dernier désastre : elle n'a plus maintenant qu'un tiers de sa grandeur primitive, et qu'une ombre de son ancienne magnificence. Les impériaux, après avoir saccagé Vitry, y laissèrent une bonne garnison, afin d'avoir la campagne plus libre de ce côté-là. Quelques auteurs ont écrit que l'empereur, en assiégeant Vitry, avait encore voulu se venger du bailli de Liancourt, qui avait menacé de brûler quelques places du duché de Luxembourg, qui appartenaient à Charles-Quint. On cite encore cinq ou six maisons qui échappèrent seules a l'incendie. La ville de Vitry ne se releva plus de ses ruines.

Suppleix, t. III, p. 446.

Elle avait pour armoiries, à ce que l'on croit, un paon couronné qui regarde sa queue. L'histoire ajoute à ce sujet : *Honni soit qui mal y pense*. Cette devise était déjà ancienne. Edouard III, roi d'Angleterre, dans un bal, avait ramassé la jarretière de la comtesse de Salisbury; quelque temps après il institua l'ordre de la Jarretière, pour honorer la valeur de ceux qui s'étaient distingués par quelque belle action, surtout au siége d'Acre. C'était une jarretière bleue que les chevaliers

Velly, t. III, p. 404 et t. VIII, p. 391.

portaient à la jambe gauche avec la devise en broderie: *Honni soit qui mal y pense.*

CHAPITRE XXIV.

FRANÇOIS Ier ACHÈVE DE RUINER VITRY-EN-PERTHOIS, QUI N'EST PLUS QU'UN BOURG (AN 1546).

Quand François 1er eut conclu la paix avec Charles-Quint, il songea à reconstruire la ville de Vitry, qui était la clef de son royaume du côté de l'Allemagne. Mais comme l'emplacement de l'ancienne ville était commandé par des montagnes, il résolut de choisir une situation plus avantageuse pour la nouvelle méthode de faire la guerre, et moins exposée au feu de l'artillerie.

Il fit bâtir à une demi-lieue de là, dans la plaine, sur une petite éminence au-dessus du village appelé Maucourt, une nouvelle ville à laquelle il donna son nom, et qu'il appela Vitry-le-François. Pour la construire, il fit démanteler l'ancienne; il ordonna de démolir toutes les murailles et toutes les tours qui défendaient Vitry-en-Perthois, ainsi que tout le château; il fit même arracher les pavés des rues. On transporta au nouveau Vitry toutes les pierres et les débris de l'ancien. Il ne reste autour du château que quelques traces d'un mur intérieur en craie, qui n'était destiné qu'à soutenir les terres. Entre ce mur en craie et le mur en pierre, qui était extérieur, on avait coulé une espèce de mortier composé de gravier, de chaux, de sable, de ciment et d'autres matières, qui, durcis ensemble, étaient devenus extrêmement compacts. On reconnait là la main des Romains, qui imprimaient en quelque sorte à tous leurs ouvrages le sceau de l'immortalité. On ne voit plus maintenant que les restes des fossés qui cei-

Notes manuscrites.

gnaient l'ancien Vitry ; ceux qui défendaient le quartier de la Halle sont entièrement comblés ; on y a dressé des jardins ; il n'y a plus qu'un ruisseau d'égoût. Le sommet du château forme un plateau planté de vigne qui, engraïssé de tant de débris et de ruines, produit le meilleur vin de la contrée. Les tours formidables et les remparts crénelés sont remplacés par de modestes sapins, qui plient leurs têtes sous le souffle du vent le plus léger. La ville-haute ne laisse plus aucune trace.

François 1er éprouva plus de difficultés pour transporter les habitans de l'ancienne ville dans la nouvelle, que toutes les pierres des remparts et des édifices publics. Malgré son ordonnance de translation, la plupart des habitans se mirent à reconstruire leurs maisons en cendres, et même à élever d'assez beaux monumens. Quand François 1er en fut instruit, il fut singulièrement irrité, et donna commission de les détruire. Il ordonna aux habitans de venir se fixer dans sa nouvelle ville. Salligny. Mais l'amour de la patrie qui nous a vu naître est bien puissant sur le cœur de l'homme. Les habitans de Vitry-en-Perthois, et surtout les plus pauvres, ne purent se déterminer à quitter ce sol où la Providence les avait comme implantés. Ils représentèrent au roi qu'ils étaient bien malheureux, après la ruine de leur ville, après le massacre de leurs pères et le pillage de leurs biens, d'être encore obligés d'abandonner leur patrie. Ils le conjurèrent d'imiter la nature, qui ne refuse pas un asile même aux serpens. Ils lui demandèrent qu'il leur permit de demeurer dans les masures de leur ancienne ville (1). François 1er ne put se montrer inexorable à

(1) Les habitans de l'ancien Vitry tenaient tellement à leur patrie, que quelques-uns qui avaient émigré dans la nouvelle

des prières si légitimes et si touchantes. Il leur accorda encore le droit de tenir un marché par mois ; il donna à leurs débris le titre de bourg, le fit ériger en doyenné, et leur désigna un lieutenant de prévôté qui résida au milieu d'eux. Quoique le château fut détruit, la châtellenie fut conservée, dont relevaient six-vingt fiefs mouvants du domaine du roi. C'est ainsi que s'est formé le bourg que nous voyons aujourd'hui, et qui est assis sur tant de ruines. Il est un exemple effrayant des vicissitudes humaines. C'est avec raison qu'on l'a surnommé Vitry-le-Brûlé.

Henry IV lui accorda une légère consolation d'avoir perdu son titre de cité; il lui envoya des lettres-patentes portant création d'une arquebuse à Vitry-en-Perthois (2). Elle subsista avec honneur jusqu'à la tourmente révolutionnaire qui engloutit toutes les institutions civiles et religieuses.

Recueil de M. de Ballidart.

Au commencement du règne de Louis XIII, Vitry-en-Perthois eut encore à lutter contre la ruine totale qui le menaçait. Le 9 novembre 1611, les matériaux de son église devaient être transportés en la nouvelle ville de Vitry. Les deux nefs du sud furent entièrement détruites jusqu'à l'endroit où s'élève maintenant un antique tilleul, qui couvre de son ombre la croix du cimetière. Les habitans firent tant d'instances qu'on ne poussa pas plus loin la dévastation de leur église.

---

ville, revenaient faire leurs pâques dans l'église Saint-Memmie qu'ils regardaient toujours comme leur paroisse.

(2) On s'exerçait à tirer à l'oiseau; celui qui l'abattait trois années consécutives, était honoré du titre d'empereur. Un nommé Thiébaut, ayant eu cette adresse, reçut ce surnom qui est même passé à ses descendans.

CHAPITRE XXV.

SUPPRESSION DE LA LÉPROSERIE, RACHAT DE TRENTE-CINQ CAPTIFS PAR UN MATHURIN, ET MALADIES ÉPIDÉMIQUES (ANS 1646, 1731 ET 1742).

La maison de Saint-Lazare, ou la léproserie, qui subsista encore cent ans, depuis la translation de la ville de Vitry au village de Maucourt, possédait des biens assez considérables ; ils consistaient en sept journels un quart et quatre perches, tant en vignes qu'en terres, qui furent vendus le 2 janvier 1627, et dont le prix fut mis à rente au profit de la léproserie, en une rente de 72 livres que lui devait l'abbaye de Huiron, en une ferme à Couvrot, dite la cense de Champagne, qui fut aussi vendue le 7 octobre 1621, à cens perpétuel portant lots et ventes pour y planter des vignes, et en une ferme, située aux villages du Miextiercelin et d'Humbeauville, qui était louée douze septiers quatre boisseaux par moitié seigle et avoine. Recueil de M. de Ballidart.

Le 7 mai 1616, l'abbé de Huiron fit difficulté de payer les 72 livres qu'il devait annuellement à la léproserie. On lui intenta un procès, qu'il perdit ; l'année suivante on s'accommoda avec lui pour les frais du procès.

Cette maison de Saint-Lazare ne devait recevoir que quatre lépreux natifs de Vitry-en-Perthois, ou qui y avaient leur domicile depuis vingt-et-un ans et un jour ; elle n'admettait aucun étranger ; ses revenus n'étaient applicables qu'aux habitans de Vitry-en-Perthois ou de Vitry-le-François.

La lèpre fut long-temps implantée sur le sol de la

France ; nous voyons qu'elle existait encore le 17 janvier 1615. On ordonna que des femmes seraient visitées par des médecins et des chirurgiens pour suspicion de lèpre ; la visite faite et les femmes reconnues lépreuses et sans aucun revenu , furent renfermées dans la léproserie.

Le 10 juillet 1622 , deux lépreux étrangers s'y étaient introduits furtivement ; mais les habitans de Vitry-en-Perthois s'opposèrent à leur admission , et les forcèrent d'en sortir.

Il paraît qu'aucun prêtre n'était attaché spécialement à la chapelle de Saint-Lazare ; nous voyons que le 28 octobre 1619 , le ministre et les religieux de Vitry-en-Perthois demandèrent à être commis pour y faire le service divin.

Le 13 octobre 1621 , la ville nomma un jacobin , vicaire à Vitry-en-Perthois , pour y célébrer les saints offices.

Le 14 novembre 1626 , le sieur Barbarat , vicaire de Vitry-en-Perthois , en étant nommé curé , demanda à continuer ses fonctions sacrées en la chapelle Saint-Lazare pendant un an ; ce qui lui fut accordé , et ses honoraires lui furent payés moitié par les habitans de Vitry-le-François et moitié par ceux de Vitry-en-Perthois.

Le 12 mai 1635 , le ministre de la Trinité fut nommé pour desservir la chapelle Saint-Lazare , avec quarante livres de gages.

Comme le nombre des lépreux diminuait , le 4 décembre 1641 , le roi mit une taxe sur la léproserie de Vitry-en-Perthois.

La lèpre finit par disparaître , et la léproserie devint inutile ; le roi la supprima : le 24 octobre 1646 , la

ville remit au sieur Renauldot, administrateur de l'hôpital, les lettres du roi pour la réunion à cet hôpital de la léproserie de Vitry-en-Perthois. Ce qui s'exécuta, le 18 novembre suivant, par le soins de Mgr l'évêque de Châlons.

On ne supprima point le couvent de la Trinité, qui continua de rendre de grands services. Un religieux mathurin de ce couvent, qui subsiste encore en partie, donna un beau spectacle à la ville de Vitry-le-François : il était allé à Constantinople avec les aumônes qu'il avait recueillies ; il y racheta trente-cinq esclaves chrétiens, et, le 19 octobre 1731, il les amena à Vitry-le-François en procession pour visiter les églises. On lui donna les valets de ville et les caporaux pour escorter cette procession, et le lendemain les valets de ville l'accompagnèrent dans la quête que la ville lui permit de faire. Qui peut exprimer la joie de ces chrétiens dont ce mathurin avait brisé les fers, et qui allaient rentrer au sein de leur famille !

Vitry-en-Perthois fut ravagé par deux épidémies ; l'une en 1668, le 13 juin. Pour empêcher la communication des habitans de Vitry-le-François avec les étrangers, et pour éviter le mal contagieux, il leur fut fait défense d'aller à Vitry-en-Perthois et à Saint-Jacques, la veille, le jour et le lendemain de saint Jean, la solennité y attirant beaucoup d'étrangers de trente et quarante lieues. La seconde épidémie se manifesta le 23 mai 1742. Quand cette maladie se fut déclarée à Vitry-en-Perthois et au Buisson, M. l'intendant de Vitry-le-François, ordonna à la ville d'y envoyer à ses dépens des médecins et des chirurgiens, qui devaient lui remettre un mémoire bien détaillé de cette maladie,

pour la faire consulter à Paris ; ce qui n'empêcha point qu'elle n'emportât beaucoup du monde.

CHAPITRE XXVI.

RESTAURATION DE L'ÉGLISE DE VITRY-EN-PERTHOIS (AN 1784).

Depuis le dernier incendie de Vitry-en-Perthois, par Charles-Quint, l'Église était toujours restée dans un état de désastre. Une partie des deux nefs du midi avait été abattue, et n'avait point été relevée. On ne voyait debout que les murs et les piliers extérieurs de l'autre partie, qui étaient encore surmontés de monstres énormes en pierre qu'on nommait gargouilles. Il n'y avait dans les trois autres nefs que quelques cintres des voûtes primitives qui laissaient apercevoir toute la charpente qui portait la toiture (1). On avait déjà formé le projet, en 1713, de la restaurer ; on en avait même dressé la délibération ; mais les habitans s'y opposèrent : ils ne voulurent point qu'on touchât aux ruines majestueuses qui attestaient l'antique magnificence de leur église, tant ils tenaient aux derniers débris de leur patrie. Mais la main destructive du temps minait sourdement cet ancien édifice, et en détachait les pierres les unes après les autres. On fut contraint de détruire ces restes précieux qui avaient traversé tant de siècles et lutté contre tant d'orages, pour proportionner

---

(1) Quand Mgr l'évêque vint y donner la confirmation, M. le doyen le pria de ne pas regarder en haut, mais en bas.

l'église à la population actuelle du bourg. On entreprit cet ouvrage en 1782 et il fut terminé en 1784 ; on rasa les piliers extérieurs du côté du midi, ceux du couchant et deux rangs de colonnes ; on abaissa d'un tiers la hauteur des trois nefs qu'on conserva. On supprima 44 pieds en longueur et 32 en largeur; la nef de la sainte Vierge qui était autrefois celle du milieu de l'église, et qui avait 22 pieds de largeur en a encore 19 ; celle qui est maintenant au milieu et où est le maitre-autel, n'en a que 12, ainsi que la nef de Saint-Nicolas. L'église actuelle a 89 pieds en longueur et 52 de largeur. On n'y fit qu'une voûte en planches qu'on couvrit d'une couleur grisâtre, ce qui dépare singulièrement ce monument. On déplore que les revenus de la commune n'aient point permis à cette époque de reconstruire cette voûte en pierre. Ce qu'on regrette encore davantage, c'est qu'on ait détruit les beaux vitraux peints qui ornaient les croisées derrière les autels pour les remplacer par des murs en craie. Le nouveau portail n'est point dans le style du reste de l'église ; on voit que tout a été mutilé et fait sans goût et avec une parcimonie déplorable. Il y avait une chapelle de saint Louis à la place qu'occupe la porte du grand portail où se trouvaient les fonts baptismaux, et qui faisait face au grand autel : elle n'existe plus.

Le monastère de Saint-Pierre-du-Mont de Châlons, qui avait conservé des droits sur l'église et sur une partie des dimes, fut contraint de contribuer à sa restauration ; il fut chargé du chœur, qui comprend deux croisées de chaque côté, plus hautes que les autres.

En creusant pour poser les fondations des nouveaux murs, pour enlever les terres qui allaient se trouver

hors de l'enceinte de l'église, et qui n'auraient plus été au niveau du reste du cimetière, et pour repaver en pierres et en briques tout l'édifice sacré, on découvrit une grande quantité d'ossements et surtout de têtes disséminées dans toute son étendue. On fut tellement persuadé qu'ils étaient les restes des malheureuses victimes de l'incendie de 1142 par Louis VII, qu'on célébra à leur intention un service funèbre, auquel assista toute la population, et on les déposa ensuite dans une fosse immense. Ce fut M. Jacquot, doyen de Vitry-le-Château, qui fut chargé de cette restauration de l'église : elle coûta trente mille francs. Quand on eut terminé l'extérieur, on songea à l'embellir, On y mit trois autels en marbre ; celui du milieu est d'un travail achevé. Le pavé du sanctuaire fut composé de carreaux de marbre noir et de marbre ordinaire. Ces autels et ce pavé ont coûté plus de six mille francs. On fit construire une chaire où sont sculptés les quatre évangélistes. On plaça plus tard une tribune élégante au-dessus de la porte du grand portail, où un orgue fait entendre des sons graves et majestueux. Il avait été confectionné pour l'abbaye de Cheminon, au moment de la suppression des couvents. La fabrique de Vitry-le-Château l'acheta pour six-cents francs qui n'ont peut-être pas été payés, et il en avait plus coûté de six mille. Cette église, quoique mutilée, conserve encore des restes assez précieux qui lui donnent un air de grandeur, et qui la rendent une des plus belles des communes voisines.

CHAPITRE XXVII.

LE CHRISTIANISME EST ABOLI A VITRY-LE-CHATEAU COMME DANS TOUTE LA FRANCE ET ON LUI SUBSTITUE LE CULTE DE LA RAISON (AN 1793).

L'assemblée nationale, sous prétexte de détruire les abus de la religion, abolit la religion elle-même. Elle ne dévoila pas d'abord son but; elle y arriva par des décrets successifs qui démolirent tous les fondements du christianisme les uns après les autres. Elle supprima les dîmes qui formaient en grande partie les revenus du clergé et les remplaça par des traitemens soldés par le gouvernement. Si elle se fut arrêtée là elle aurait pu mériter des éloges; elle délivrait le clergé d'une infinité d'embarras et le peuple d'entraves qui le gênaient singulièrement. Mais ensuite elle supprima tous les couvens et s'empara de leurs propriétés; elle se saisit de tous les biens du clergé et des églises; elle ne respecta pas même les fondations pieuses que des chrétiens avaient établies pour obtenir des prières pour le repos de leurs ames. Poursuivant son plan de destruction, elle décréta une constitution prétendue civile du clergé, qui détruisait la hiérarchie de l'église, soumettait l'autorité spirituelle au pouvoir temporel, refusait au Pape sa suprématie de jurisdiction, et ne pouvait que bouleverser l'église de France, comme en effet elle la bouleversa. Dès les premiers jours de 1791, elle appella au serment de la maintenir, tous les membres du clergé qui siégeaient dans l'assemblée. Malgré les cris de mort qui retentissaient

autour de la salle, tous les évêques le refusèrent, et le plus grand nombre des ecclésiastiques du second ordre imitat leur exemple. Les premiers furent punis par l'expulsion de leurs siéges, et les seconds de leurs cures.

Le 1er octobre suivant, la seconde assemblée, dite législative, qui remplaça l'assemblée constituante, s'arma de plus grandes rigueurs contre les prêtres qui refusèrent le serment à la constitution civile du clergé; elle les condamna à la déportation. Beaucoup furent égorgés dans les prisons. On compte cent trente évêques et quatre-vingt mille ecclésiastiques fonctionnaires qui ne voulurent point prêter le serment; il n'y en eut qu'un sur dix qui s'y soumit.

Ces différentes lois eurent leur exécution dans Vitry-le-Château. Tous les couvens furent supprimés.

L'abbaye de Saint-Jacques avait dégénéré de sa ferveur primitive; les saintes rigueurs du cloître s'étaient insensiblement relâchées. On renvoya les religieuses dans le sein de leurs familles; on vendit leur maison et elle fut démolie; il n'en reste plus qu'une partie des écuries. C'est maintenant une ferme, où l'on a construit une petite maison bourgeoise.

Le prieuré de Sainte Geneviève fut également vendu et détruit; mais l'acquéreur laissa subsister le sanctuaire de la chapelle; il y fit même construire un petit portail qu'on voit encore (1). Quand le culte fut réta-

(1) On dit que pendant qu'il procédait à la démolition de cette chapelle tous ses bestiaux tombèrent malades; craignant que ce ne fut un châtiment du ciel, il arrêta l'œuvre de destruction, abandonna une partie des matériaux (qui étant en craie,

bli, on alla y célébrer la sainte messe assez long-temps ; mais maintenant tout service divin y est interdit, parce qu'elle tombe en ruines et qu'on ne la restaure pas. Les statues des saints qui s'y trouvaient furent jetées dans le puits immense qui était au milieu de la cour de ce prieuré, afin de les préserver des outrages des impies. Ce puits était d'une profondeur extraordinaire et d'environ cinq à six mètres de diamètre ; il servait anciennement aux habitants du prieuré et de la ville haute. Il est maintenant recouvert de terre que supportent des traverses de bois et de planches. La fouille de ce puits pourrait rendre à la lumière des objets dignes de l'intérêt public.

Le prieuré de Saint-Thiébaut fut vendu et démoli ; il n'en reste plus que le moulin.

La maison des Trinitaires ou de la Ministrerie échappa seule au vandalisme révolutionnaire : elle subsiste encore ; mais elle fut vendue, son église rasée, et ses religieux, qui rendirent tant de services à l'humanité, furent expulsés.

Quand on eut dépouillé et détruit les couvens de Vitry-le-Château, on porta la main sur les biens de l'église Saint-Memmie et on s'en empara. Les revenus de la fabrique montaient à plus de trois mille livres. Le Gouvernement révolutionnaire en confisqua une partie

---

furent bientôt fondus par les pluies et la gelée), et fit construire un petit portail au sanctuaire qu'il laissa intact. Pendant le règne même de la terreur, il trouva des offrandes assez nombreuses qu'on avait glissées sous la porte d'entrée ; ce qui atteste la grande confiance qu'on avait encore en sainte Géneviève.

à son bénéfice, et donna l'autre à l'hôpital de Vitry-le-François, qui avait déjà tous les biens de l'ancien hôpital de Vitry-en-Perthois. Plusieurs maisons où il avait été situé lui payaient encore une censive (1).

La plus inique de toutes les spoliations fut celle des fondations que de pieux fidèles avaient faites pour obtenir des prières pour le repos de leurs ames. La plus ancienne remontait à 1304, et la plus importante était une messe perpétuelle qui se disait au point du jour pour un nommé Gayet. Il avait légué à la fabrique, le 14 mai 1514, sept cent vingt-cinq livres, somme considérable pour l'époque, avec un calice en vermeil pesant deux marcs, et tous les autres ornements nécessaires au saint sacrifice de la messe. Pour conserver à jamais l'authenticité de cette fondation, il l'avait fait graver en lettres gothiques sur une plaque de bronze qui a échappé à tous les désastres de Vitry-en-Perthois, et qu'on admire encore dans son église. C'est le monument le plus ancien et le plus curieux. Deux groupes de personnages en relief implorent à genoux la sainte Vierge qui est au milieu (2).

---

(1) La maison de M. Morin, ancien maire de Vitry-en-Perthois, payait à l'hôpital de Vitry-le-François, avant la révolution, une censive de neuf livres. On ne sait comment il est arrivé qu'il possède tous les biens de l'ancien hospice de Vitry-en-Perthois et presque tous les biens de sa fabrique, sans être tenu à fournir un seul lit pour un infirme.

(2) Voici le texte de cette fondation, qui est difficile à lire parce qu'il est en lettres gothiques : « soubs une tombe ci-devant « gisent feu Claude Gayet escuyer et damoiselle Eudeline Si-

Outre une infinité d'obits fondés à perpétuité (on en comptait environ deux cent dix), on avait encore laissé des biens pour subvenir aux frais de toutes les confréries, qui sont un témoignage éclatant de la grande piété des habitans de l'ancienne capitale du Perthois.

« monnet sa femme, et auparavant de feu Jehan Pérard, en leurs « vivants marchands demeurants à Vitry, lesquels Gayet et En- « delme ont fondé en cette église Saint-Menge une messe perpé- « tuelle qui se dit par chacun jour à l'autel Notre-Dame, au point « du jour, et sonne à coups comptés et par trois reprises, à chacune « treize coups et le dernier en branle, pour le salut de leurs « ames et de leurs amis vivants et trépassés, pour la fondation « et continuation de laquelle, et aussi d'un obit solemnel qui « se dit à l'intention dudit Gayet, chacun en le jour Saint-Claude, « treizième de juin, et de deux simples pour leur père et mère, « à être baillé comptant par ladite Endelme et les exécuteurs du « testament dudit Gayet, à Collesson-Mauclerc et Ginot-Domi- « né, marguilliers, par l'ordonnance des habitants et gouverneurs « dudit Vitry, la somme de sept cent vingt-cinq livres tour- « nois en argent monnoyé, avec un calice d'argent doré pesant « deux marcs deux onces, une chasuble d'oltade noire, un missel « et les autres ornements d'autel pour servir à ladite messe, « desquels services faire et continuer lesdits marguilliers du « consentement et par l'ordonnance que dessus, ont obligé les « biens de la fabrique de ladite église, le quatorzième jour de « mai l'an mil cinq cent quatorze et trepassèrent, assavoir : ledit « Gayet le sixième jour de février mil cinq cent treize, et ladite « Endelme le jour de — mil cinq. — Semblablement ledit feu « Jehan Pérard, qui est inhumé au cimetière de céans, soubs une « tombe élevée sur quatre piliers, et ladite Endelme ont fondé « à leur intention une messe perpétuelle le samedi, audit autel « Notre-Dame avec obits solennels. Priez Dieu pour leurs « ames. »

Il y avait des legs pieux pour la confrérie du Saint-Sacrement, pour laquelle se disait une messe tous les jeudis de l'année, et qui n'existe plus ; pour la confrérie de Saint-Vincent, patron des vignerons ; pour celle de la Sainte-Vierge, dont les confrères continuent à faire la fête le lendemain de l'Immaculée Conception ; pour celle de Saint-Nicolas dont la fête se célèbre deux fois l'année, le 6 décembre et le 9 mai ; enfin pour celle de l'Arquebuse qui s'était mise sous le patronage de Saint-Sébastien, institution abolie par la révolution, et dont il n'existe plus qu'un membre.

La Convention, qui succéda à l'Assemblée législative, supprima les traitements des prêtres mêmes qui avaient prêté serment de fidélité à la constitution civile du clergé, et des intrus. M. Jacquot, doyen de Vitry-le-Château, qui s'y était soumis, fut arrêté et incarcéré pour avoir fait seulement une procession autour de l'église. Bientôt on s'empara même des vases sacrés, on brisa les croix et les statues des saints, on descendit les cloches et on les fondit pour faire des canons. Il y avait un christ en bois d'un travail admirable dans la nef du centre de l'église Saint-Memmie ; on l'abattit, on le traîna dans les rues, on lui fit des outrages et on le brûla dans l'église de Saint-Etienne pour faire du salpêtre.

On finit par abolir toute religion. Les églises furent fermées ou vendues, ou détruites, ou changées en hôpital, ou en maisons communes, ou en magasins, ou même en salles de spectacles. On abattit les croix jusque dans les maisons.

Cependant l'homme éprouve un besoin invincible de religion ; s'il abjure la véritable, il en invente une fausse.

David, peintre, imagina les fêtes civiques qu'on nomma le culte de la raison. On fit des processions ridicules et burlesques. Des femmes publiques furent portées en triomphe dans les églises et placées sur les autels où elles reçurent des adorations sous le titre de déesses de la raison. Le paganisme n'offrit jamais l'exemple de semblables folies.

A Vitry-en-Perthois on ne fit point d'extravagances; on se contenta de chanter dans l'église les hymmes sanguinaires de la république et d'y lire les décrets qu'elle promulguait (1).

Quand Robespierre eut décrété l'existence de l'Être-suprême, on célébra les fêtes qu'il institua en son honneur. Mais ce culte de la Raison et de l'Être-suprême ne se soutenait que par la terreur qui glaçait tous les esprits. Le peuple tenait toujours à l'antique religion du fond de ses entrailles. C'était pour lui un bonheur de pouvoir assister à ses augustes mystères qui se célébraient dans le secret. On se trouvait ramené au temps des persécutions des empereurs payens. Pendant presque tout le cours de la révolution, qui dura dix ans, des prêtres qui avaient repris en apparence l'habit laïque, disaient la sainte messe à Vitry-en-Perthois dans une grange ou dans une maison particulière.

Ce fut avec une joie inexprimable qu'on vit se rouvrir les églises sous le consulat de Bonaparte, et qu'on put revenir à la religion de ses pères. Mais la révolution avait jeté dans les cœurs un germe d'im-

(1) Des particuliers ou des citoyens avaient demandé au conseil municipal l'autorisation de former un club. On leur répondit qu'on la leur accorderait quand ils auraient fréquenté l'école au moins pendant six mois.

piété, un oubli des devoirs religieux et un goût d'indépendance qu'on ne pût détruire. D'une main on recevait la religion, et de l'autre on repoussait ses pratiques devenues trop austères. Il n'y eut plus que les ames assez fortes pour s'élever au-dessus de leurs passions, et surtout du respect humain, qui se soumirent à tous les devoirs qu'elle prescrit.

CHAPITRE XXVII.

MASSACRE DE L'AVANT-GARDE DES TROUPES ÉTRANGÈRES A VITRY-EN-PERTHOIS (ANNÉE 1814).

Aux succès les plus incroyables, Napoléon avait vu succéder les revers les plus affreux. On eût dit que la Providence après s'être servi des éléments pour accabler ses armées jusqu'alors invincibles, avait donné le signal à toutes les puissances de l'Europe de se liguer contre lui et de conjurer sa perte. Les Russes, les Autrichiens, les Prussiens, les Anglais envahissaient la France de toutes parts. Ils s'avançaient en bataillons serrés sur la Champagne. L'empereur Napoléon, qui avait porté son quartier-général à Châlons, où se rassembla son armée, se mit bientôt en marche, traversa Vitry-le-François comme la foudre, se rendit à Saint-Dizier, d'où il chassa une division russe, et entra dans cette ville aux acclamations des habitans. Poursuivant l'ennemi dans la direction de Joinville, il traversa la forêt du Der, et, le 29 janvier, il arriva à Brienne où il livra une sanglante bataille. Pendant ce temps l'avant-garde des Prussiens arrive à Vitry-en-Perthois, le 28 janvier 1814. Ils placent des sentinelles qui ne se tiennent point sur leurs gardes, et se mettent à boire et à jouer. Des habitans courent à Vitry-le-François prévenir le commandant de place de

leur venue. Aussitôt des lanciers polonais reçoivent l'ordre de marcher sur Vitry-en-Perthois ; ils se partagent en trois bandes, entrent à brides-abattues dans le bourg, par les trois différentes rues, surprennent les Prussiens qui poussent des cris horribles, et massacrent les premiers qui tombent sous leurs coups. Quelques habitans se joignent aux Polonais, et en tuent deux ou trois. Ceux qui échappent à la première fureur sont faits prisonniers. Mais cet exploit faillit être très-funeste à Vitry-en-Perthois et lui attirer un quatrième incendie. Ce n'était que l'avant-garde dont on avait triomphé. Le lendemain trente mille Prussiens se présentent pour venger leurs compatriotes. Les habitants saisis d'un juste effroi, s'étaient enfuis presque tous. Le général Yorck s'informa des faits, et quand il apprit que la majorité des citoyens n'avaient pas pris part à ce carnage, il épargna les maisons, mais il frappa le bourg de fortes contributions en argent et en nature. Les soldats surtout qui venaient d'être mis en déroute près Saint-Dizier et qui s'étaient jetés sur Vitry-en-Perthois, étaient furieux ; ils brisèrent presque toutes les fenêtres et se livrèrent au pillage.

Ce bourg eut encore beaucoup à souffrir pendant les deux blocus de la ville de Vitry-le-François. Il était envahi de toutes parts par les armées des alliés : tous leurs quartiers généraux y étaient établis ; trente mille hommes y ont séjourné pendant cinq jours, et y ont tout consommé.

CHAPITRE XXVIII.

INTERDIT DE L'ABBÉ FRANQUET, CURÉ-DESSERVANT DE VITRY-EN-PERTHOIS (AN 1824).

Il y eut des hérésies dans tous les temps. C'est une

triste nécessité qui ne vient que de l'orgueil des hommes. La dernière que l'Eglise a condamnée est le jansénisme, qui n'est qu'un calvinisme plus raffiné. La Champagne en fut particulièrement infectée. L'abbé Franquet, qui était curé-desservant de Vitry-en-Perthois depuis 1804, eut le malheur de s'y laisser prendre. Ce fut en 1824 que Mgr de Prilly, évêque de Châlons, en eût connaissance et l'engagea à y renoncer. Le voyant opiniâtre dans ses erreurs, il fut forcé de l'interdire de ses fonctions. Cette juste sévérité ne put lui ouvrir les yeux. Il reste toujours inébranlable dans son jansénisme. Que Dieu le touche à son moment suprême, et le fasse rentrer dans le sein de l'Eglise !

CHAPITRE XXIX.

RAVAGES DU CHOLÉRA-MORBUS A VITRY-EN-PERTHOIS (AN 1832).

Dieu réserve dans les trésors de sa colère des fléaux dont la nature et les symptômes varient à l'infini ; il les verse de loin en loin sur la terre pour la châtier de ses crimes, pour manifester sa puissance et sa miséricorde, pour confondre l'orgueil de la science et pour forcer l'impie même à s'écrier : le doigt de Dieu est là : *Digitus Dei est hic.*

Le choléra-morbus fut un de ces exécuteurs de la justice divine et de ces ministres de la mort. Quelques mois avant qu'il n'éclatât, on n'avait pas encore éprouvé de température plus douce ; l'atmosphère n'avait pas encore été si pure. C'était un calme apparent qui présageait la tempête. Après avoir pris naissance dans l'Orient et avoir promené ses ravages dans toute

l'Asie, le choléra-morbus s'avançait lentement vers l'Occident: mais rien ne pouvait arrêter sa marche, ni la diversité des climats, ni la distance des lieux, ni les cordons sanitaires, ni la rapidité des fleuves, ni l'immense étendue des mers. Il se rit également et des feux du midi et des glaces du nord; il se joue des vains efforts des hommes; il immole partout sur sa route des milliers de victimes. Il avait parcouru toutes les provinces du nord de l'Europe. On le croyait encore dans des contrées lointaines, quand porté sur les ailes des vents, il fond à l'improviste au sein même de la capitale de France et y déploie ses fureurs. Cette nouvelle jette partout l'effroi. Cependant il se trouve des incrédules qui ne veulent point croire à son existence, et ne le regardent que comme un épouvantail dont on veut effrayer les esprits faibles; ils en font même l'objet de leurs railleries. D'autres tombent dans un excès contraire, et s'imaginent que l'on empoisonne les rivières, les puits et les fontaines publiques. Des médecins ridiculement soupçonnés de ce crime par la populace, faillirent être massacrés.

Cependant on s'apprête à combattre cet ennemi invisible; on établit partout des comités de salubrité publique, et on dessèche les mares fangeuses qui pourraient nourrir et exhaler des miasmes pestilentiels. Les communes font provision des spécifiques indiqués par la science, de chlore de chaux, d'acide sulfurique, de laudanum, de vinaigre des quatre-voleurs, de sangsues, de flanelles, etc. Le gouvernement envoie des chirurgiens dans les communes qui en sont dépourvues, et même des secours pour l'indigence.

La religion qui veille avec une sollicitude mater-

nelle sur tous les besoins de l'homme, sur toutes les circonstances de sa vie et sur tous ses dangers, dispensa d'abord ses enfans de l'abstinence de viande qu'elle prescrit, soit dans le carême, soit dans certains jours pendant le cours de l'année ; indulgence que l'expérience montra nullement nécessaire, et dont peu de vrais chrétiens firent usage. Puis elle éleva aussi la voix : elle indiqua des remèdes infiniment plus puissants et plus efficaces que ceux que la science humaine peut découvrir ; elle annonca que la sobriété, qu'un travail modéré, qu'une vie réglée par la sagesse et la piété, est le plus sûr préservatif contre toutes les maladies qui attaquent la triste humanité, et surtout contre l'épidémie qui menace ; que la vie morale est le principe le plus actif de la vie physique ; que le calme de l'innocence, ou le retour sincère à la vertu, dissipe toutes les terreurs excessives, avant-coureurs presque certains de l'invasion du fléau ; que le juste, qui ne pâlit point devant la mort, est plus à l'abri de ses coups que le coupable qu'elle glace d'effroi ; mais que l'intempérance, la débauche, les excès en tous genres, même dans le travail, que les passions violentes et les emportemens de la colère sont les artisans de toutes les infirmités, et surtout les fauteurs les plus actifs du *choléra-morbus*.

Elle employa les plus tendres invitations pour engager les pécheurs à rentrer dans la voie du devoir ; elle gémit sur leurs égaremens et sur les malheurs qui les menaçaient. Puis, empruntant le langage des prophètes, elle fit gronder le tonnerre des vengeances divines, annonca que la main de Dieu se levait et qu'elle frapperait particulièrement les impénitens. Mais peu

de chrétiens furent dociles à la voix de la religion, et se retrempèrent dans les sacremens; la plupart s'avancèrent au-devant du fléau avec cette apparente sécurité, cette incurie et cette insouciance de la victime qu'on mène au sacrifice.

La religion ne se contenta pas d'exhorter les peuples à quitter les sentiers du vice, elle ordonna encore des processions et des prières publiques pour apaiser la colère divine, et détourner les coups dont elle menaçait. Tous les peuples, dans les plus grandes calamités, cherchèrent toujours les moyens de calmer la Divinité irritée par les crimes de la terre. Les payens offraient à leurs dieux, même des sacrifices humains.

Cependant le choléra-morbus étend au loin ses ramifications. Il commence par épaissir l'atmosphère, la charge de vapeurs malignes, répand une langueur indicible qui engourdit les membres, empoisonne le sang dans les veines, remue le fond des entrailles, et y allume comme un feu dévorant. D'abord il sévit avec une sorte de réserve, et on l'appelle cholérine. Mais ce n'est qu'un piège qu'il tend à la fausse confiance et à la science médicale.

M. Mathieu, chirurgien de Vitry-en-Perthois, étudiait depuis long-temps le fléau qui s'avançait d'abord lentement; il examinait d'un œil scrutateur tous les symptômes et les différentes phases sous lesquelles il se montrait; il crut lui avoir dérobé son secret qu'il avait caché jusqu'alors aux plus habiles médecins de l'Europe. Il imagina un spécifique qui produisit des effets très salutaires; les cures se multipliaient. Le nom de M. Mathieu volait de bouche en bouche, et était sur toutes les lèvres. Beaucoup de malades de Vitry-le-

François, et des environs, où sévissait le fléau, imploraient ses soins. Il ne pouvait répondre aux vœux et à la confiance de tant d'infortunés qui l'appelaient de toutes parts. Bientôt il fut victime de son dévouement; le fléau l'attaqua lui-même; il négligea de se soigner pour voler au secours de ceux qui reclamaient son assistance. Il eut encore la douleur de voir le mal triompher de tout son art dans M. Lenfant, adjoint de Vitry-en-Perthois. Le fléau fit en lui-même des progrès assez lents, parce qu'il fut combattu avec force; mais il saisit en lui toutes les humeurs rhumatismales, les rassemble dans le cœur et au foyer même de la vie, éteint le feu de ses yeux, répand sur son visage une teinte livide, et l'inonde de la sueur de la mort. Celui qui guérissait les autres ne put se guérir lui-même, et fut enseveli dans son triomphe. C'est ainsi que le choléra se jouait des hommes.

Il poursuit ensuite sans obstacle le cours de ses ravages; il s'empare de tous les germes des maladies, les développe, et s'en sert d'auxiliaires; il contracte et déchire horriblement les nerfs, rassemble dans les entrailles toutes les humeurs, les force à s'ouvrir un double passage, environne les yeux d'un cercle livide, les retire dans l'orbite avec tant de force qu'ils semblent disparaître, creuse les joues, répand sur tout le corps une teinte noire, et rend la paume des mains presque aussi dure que la pierre. Quand tous ces symptômes sont réunis, la dissolution est prochaine et la mort inévitable. Quelquefois le cadavre exhale une odeur pestilentielle qui empêche de lui rendre les honneurs funèbres, de l'admettre dans le temple saint, oblige de le livrer promptement aux mains tremblantes des fossoyeurs, de

le déposer de suite dans la tombe, et de le couvrir de chaux que l'eau enflamme, qui dévore les chairs et qui attaque les nerfs avec tant de force que le mort se lève et se met sur son séant. Spectacle affreux qui fait frissonner d'horreur !

Le choléra-morbus fut assez bizarre dans le choix de ses victimes. Il sévit peu contre la jeunesse ; il épargna assez la vieillesse et même la décrépitude. Il attaquait de préférence les corps les plus robustes, comme pour signaler sa puissance, et frappait de ses coups les plus terribles les audacieux qui le bravaient. On eût dit que c'était un fléau intelligent. Cependant il exploitait aussi la peur et les terreurs excessives. Dans ses caprices il se plaisait à déjouer toutes les prévisions humaines ; il exerçait toutes ses fureurs dans les lieux les plus sains, et ne frappait aucune victime dans les endroits marécageux. Il ne s'étendait pas de proche en proche comme les pestes ordinaires ; mais il franchissait tout d'un coup de grands intervalles, et puis semblait revenir sur ses pas. Pendant qu'il accumulait ses victimes à Vitry-le-François et à Sermaize, il ne se faisait presque point sentir dans beaucoup de communes intermédiaires. Il confondit la science médicale, qui fut contrainte de confesser son impuissance. Toutes les expériences furent démenties ; les causes, la nature et le siége même de la maladie échappèrent aux investigations. On employa avec un égal succès les remèdes les plus opposés, comme la glace et les potions brûlantes. Quelques-uns se guérirent en buvant plusieurs seaux d'eau fraîche, et d'autres un vin généreux très-chaud qui provoquait une transpiration abondante qui les sauvait. Quelquefois il suffisait de relever le moral des malades pour les retirer des portes de la mort.

Presque tous les malheureux qui furent atteints du fléau demandèrent les secours de la religion, qui vola toujours à leur chevet, sans craindre la contagion, si ce n'est quelques-uns qui furent assaillis si promptement qu'ils n'en eurent pas le temps.

Le choléra-morbus ne fut pas si meurtrier à Vitry-en-Perthois que dans beaucoup de communes circonvoisines ; il ne frappa que vingt-deux personnes depuis le 8 mai jusqu'au 3 juillet 1832. Il ne fit point d'orphelins ; s'il enlevait un père à l'enfance, il épargnait la mère. Il déposa encore en plusieurs personnes quelques germes funestes qui amenèrent plus tard onze autres décès, ce qui fit trente-trois morts pendant cette année, dont seulement sept enfants. La nature sembla vouloir compenser ces pertes ; il y eut vingt-six naissances.

CHAPITRE XXX.

BÉNÉDICTION DU DRAPEAU DU BATAILLON A VITRY-EN-PERTHOIS (AN 1834).

On nourrit souvent contre la religion bien des préventions injustes. Il en est une surtout qu'on se plaisait à répandre contre elle, et qui était la source, dans beaucoup de communes, des vexations auxquelles les prêtres étaient en butte. Parce qu'elle ne veut point adopter les symboles des partis, parce qu'elle se tient dans une région élevée, et n'en descend point pour s'associer aux actions qui agitent la scène mouvante du monde ; parce qu'elle oppose une fermeté invincible aux exigences arbitraires et aux démonstrations politiques hors des convenances et des règles, on l'accusait d'être hostile

au Gouvernement. Cette prévention ne vient que de l'ignorance de ses principes sur la soumission que les chrétiens doivent aux puissances temporelles.

Vitry-en-Perthois avait été choisi pour chef-lieu d'un bataillon de la garde nationale. Quand on eut reçu le drapeau que le Gouvernement envoya, on désira qu'il fut béni. Le commandant du bataillon et M. le maire vinrent prier M. le curé de procéder à cette cérémonie, le jour de la Saint-Philippe, qui est la fête du Roi. Il accède avec empressement à leur demande, à condition cependant qu'on ne fera point retentir les voûtes sacrées d'airs prétendus patriotiques ; mais qui ne sont propres qu'à enflammer les discordes civiles, qu'à exciter au carnage de ses concitoyens, qu'à célébrer la la révolte comme le plus saint des devoirs, qu'à soulever les peuples contre les rois, et qu'à demander que la terre s'abreuve de leur sang impur ; car le devoir de la religion est de calmer toutes les haines, de reconcilier tous les partis, et de faire de tous les hommes autant de frères qui s'embrassent dans l'unité d'une même foi et d'un même amour. On sent l'inconvenance de chants anarchiques dans une église, et on promet de les interdire.

Tout le bataillon se réunit le 1er mai 1834 pour assister à la bénédiction de son drapeau. Depuis que Vitry-en-Perthois avait cessé d'être ville, il n'avait pas encore vu une si grande foule inonder son temple saint. Au milieu de la cérémonie, le prêtre monte dans la tribune sacrée, et se met à développer les cinq motifs que la religion se propose en bénissant les étendarts guerriers. 1° Elle demande au Dieu des armées qu'ils soient des signes de terreur pour les ennemis de la patrie, et de

salut pour ceux qui la défendent, qu'ils soient surtout pour la garde nationale, des signes d'union et de dévouement au bien public ; 2° elle montre que le guerrier le plus fameux n'est que faiblesse et que ténèbres de sa nature, que la force, la sagesse, la prudence et la victoire doivent lui venir d'en haut ; 3° elle nous apprend qu'elle est le plus ferme et le seul appui de la société ; elle convainc le sujet qu'il doit fidélité au Prince qui le gouverne, qu'il doit marcher sous son étendart au milieu des hasards de la guerre et mourir pour sa défense ; elle montre les premiers chrétiens tellement soumis aux empereurs romains, et à tous les tyrans qui les persécutèrent pendant trois siècles, quoiqu'on ne pût jamais les convaincre d'avoir trempé dans une seule des émeutes qui éclataient alors de toutes parts ; ils savaient mourir martyrs, mais non se révolter. 4° La religion nous dévoile que loin que la piété soit incompatible avec la valeur, elle l'ennoblit, l'épure, l'agrandit et lui donne un calme qui la rend invincible ; elle inspire seule les sentimens généreux et forme les plus grands hommes. 5° Enfin, elle nous découvre d'autres ennemis que ceux de la patrie, et qui sont d'autant plus redoutables qu'ils sont invisibles, que leurs attaques sont continuelles, et qu'ils puisent dans leurs défaites mêmes de nouvelles forces ; ces ennemis sont le démon, le monde et les passions. Ce discours étonna singulièrement les nombreux auditeurs, fit beaucoup d'impression sur leurs esprits, et dissipa bien des préventions. Ce fut un beau jour pour Vitry-en-Perthois.

CHAPITRE XXXI.

ÉTAT ACTUEL DE VITRY-EN-PERTHOIS (AN 1840).

Vitry-en-Perthois est à quatre kilomètres (une lieue) de Vitry-le-François, qui est le chef-lieu de canton et d'arrondissement, et à trente kilomètres (sept lieues et demie) de Châlons-sur-Marne, qui est le chef-lieu du département. Il a le titre de bourg. On lui donne différents noms : on l'appelle Vitry-en-Perthois, qui est son nom légal, parce qu'il était autrefois la ville capitale du Perthois; Vitry-le-Château, à cause de son château qui était très-remarquable ; c'est ce nom que portait son ancien doyenné ; Vitry-l'Ancien, pour le distinguer du nouveau et rappeler sa haute antiquité ; Victry-en-Parthois, Victry-le-Partois, et enfin Vitry-le-Brûlé, à cause des grands incendies dont il fut la proie : c'est le nom qu'on lui donne vulgairement.

Ses noms latins qu'on lui lit dans les anciennes chartes, ne sont pas moins variés : *Victuriacum castrum, Victoriacum castrum, Vitriacum, Victoriacum, Vitreium, Vitereium, Victriacum castellum, Victoriacum-Parthosiense, Vitriacum-Pairthosiense, Victriacum-in-Partense*. Fragmens.

Comme il n'y avait point de seigneur à Vitry-en-Perthois, cette commune n'était grevée d'aucune prestation en 1789 ; elle n'était tenue que d'entretenir ses chemins vicinaux, comme elle l'est encore aujourd'hui. Elle payait seulement les dimes. Le couvent de Saint-Pierre-du-Mont de Châlons en percevait les dimes sur les vins, et le curé de la paroisse ne jouissait que de celles de la

Côte-de-Vaux. Le curé de Saint-Etienne recueillait celles du territoire de ce hameau.

La population de Vitry-en-Perthois a beaucoup varié. Elle pouvait monter à six ou sept mille au moins, quand il était ville. Depuis qu'il n'est plus qu'un bourg, il ne compte plus guère que sept ou huit cents habitants. Les deux invasions en avaient beaucoup diminué le nombre; depuis, il s'est augmenté considérablement; en 1823, il n'était que de sept cent cinquante-trois; il était même descendu jusqu'au sept cent trente-cinq; il est aujourd'hui de huit cent vingt-deux et plus. Il s'est accru presque de cent individus depuis dix-sept ans.

L'ancienne élection dont Vitry-en-Perthois faisait partie était celle de Vitry-le-François. Il n'est guère possible de connaître le montant de ses anciens rôles; ils étaient trop peu en ordre. Les changemens d'administration et les bouleversemens politiques les ont fait disparaître. Ses contributions actuelles sont de 25,000 francs; son budget monte à 6,000 francs.

De ses anciens édifices détruits, je n'ai plus à nommer que l'église de Saint-Etienne, dans laquelle on fit du salpêtre pendant la révolution (1). Comme cette petite paroisse fut réunie à celle de Vitry-en-Perthois, à la réorganisation du culte, et que personne n'allait y célébrer la sainte messe, elle fut vendue et démolie en 1808; on a seulement posé une croix à la place, sur

---

(1) Non loin de cette église, sur l'autre côté de la route, en creusant pour planter un petit bois, on trouva, il y a douze ou quinze ans, un cadavre dans la grève ayant à ses côtés des armes romaines, une hache, un javelot, une épée et une lance.

la route qui conduit à Sermaize, pour en conserver le souvenir. Le terrain qu'elle occupait et le cimetière qui y était joint, est couvert maintenant d'une vigne de la nature de Saint-Dizier : sa cloche, ses ornements sacerdotaux, et même ses bancs furent transportés à l'église Saint-Memmie.

Les édifices qui subsistent sont : l'ancien couvent des Trinitaires, qui n'est plus qu'une maison bourgeoise, et sur la porte de laquelle on conserve l'ancienne croix grecque des religieux ; l'église Saint-Memmie, dont j'ai parlé, et la croix restaurée en 1816, qui est sur la place, et qui est comme l'abrégé de toute l'histoire de Vitry-en-Perthois. Sur les quatre faces qui regardent les quatre points cardinaux sont placées les statues des saints qu'on honore à Vitry-en-Perthois, et des personnages célèbres qui y ont figuré. Elles sont posées à quatre hauteurs différentes. Au rang le plus bas, se trouve Sigebert, qui fut couronné à Vitry, roi du Perthois ; le roi Robert qui y bâtit un couvent, et l'église où il portait chape ; Louis VII, qui brûla l'église de Vitry, et qui semble tendre la main à Thibault III en signe de réconciliation, et enfin Thibaut IV, qui rebâtit l'église que Louis VII avait livrée aux flammes.

Sur le second rang, paraissent St-Memmie, qui semble considérer ceux qui se rendent à l'église qui est sous son invocation ; Saint-Louis, qui est au nord, qui honora sans doute Vitry de sa présence dans le voyage qu'il fit en Champagne entre ses deux croisades. Ses vertus inspirèrent tant de vénération aux habitans qu'ils élevèrent même une chapelle sous son invocation dans leur église ; Saint-Eloi au couchant, qui est le patron des laboureurs ; et Saint-Clotaire, ou Lothaire, qui est au midi,

dont les reliques attiraient tant de pélerins au couvent de Saint-Jacques, où elles reposaient.

Sur le troisième rang, on aperçoit à l'est Saint-Sébastien, qui regarde l'Arquebuse dont il était patron; Saint-Vincent, qu'invoquent les vignerons; Saint-Etienne, qui est l'ancien patron du hameau qui porte son nom, et Saint-Joseph qui était au midi et qui est tombé avec le haut de la croix.

Sur le quatrième rang étaient les quatre évangélistes.

Sur la sommet de la croix se tenait Clovis, premier roi chrétien, qui agitait dans sa main ce glaive terrible avec lequel il chassa jadis les Romains de Vitry. Mais il était élevé trop haut; un coup de tonnerre l'abattit avec un bras de la croix. Le drapeau tricolore qu'on y arbora entraîna la chûte de l'autre bras.

Le territoire de Vitry-en-Perthois est un des plus étendus de l'arrondissement. Il a environ quatorze kilomètres (quatre lieues et demie) de circonférence, et à peu près six kilomètres (une lieue et demie) de diamètre; sa superficie est de mille sept cent cinquante-un hectares treize ares trente-six centiares, qui se partagent en terres labourables, dont :

858 hec. 89 ares 45 cent. en bois d'agrément, pièces d'eau et fossés;

2	64	64	terrains plantés;
0	10	55	vieilles eaux stagnantes;
3	25	70	chenevières;
11	11	90	prés;
282	30	55	pâture;
15	04	80	vignes;
379	98	92	bois et saussaies;
89	06	71	vergers;

6 hec. 74 ares 49 cent. en jardins potagers ;
7 — 12 — 35 — — terres vaines et friches ;
14 — 53 — 28 — — superficie des propriétés bâties ;
5 — 26 — 15 — — chemins, sentiers. termes, rues, places publiques ;
46 — 38 — 97 — — rivières, ruisseaux et ravins ;
27 — 64 — 70 — — cimetières, presbytères, maisons d'école et église ;
0 — 50 — 60.

On y compte environ deux cents maisons, y compris trois moulins à eau.

Avant la grande révolution, l'agriculture était moins florissante qu'aujourd'hui : les propriétés étant plus disséminées sont nécessairement cultivées avec plus de soin. Chacun force son champ à lui rapporter le plus qu'il est possible ; il ne lui laisse pour ainsi dire aucun repos, et il emploie toutes les améliorations qu'il peut découvrir. On se sert de beaucoup d'engrais. On sème le froment, l'orge, l'avoine, les blés de mars, le chanvre, les colzas, la navette, le trèfle, la luzerne, le sainfoin, les vesces et les pois, etc. Les terres au-delà de la Saulx sont grèveuses, et ne donnent de bonnes récoltes que dans les années humides ou froides. On a défriché plusieurs pièces de terres sur le Mont-de-Fourche, qui rapportent beaucoup depuis qu'on leur donne de l'engrais. Le revenu des terres labourables peut s'élever à 30,000 francs.

On distingue quatre prairies, deux petites à droite de la Saulx, et deux grandes à gauche. Elles produisent un foin excellent, et peuvent donner un revenu annuel de 24,000 francs.

Le vignoble se compose de tous les côteaux environnants ; il produit un vin d'une qualité assez remarquable ; il réclame à lui seul les trois quarts des travaux

des habitans, et procure un revenu, année moyenne, de 60,000 francs. Les vignes sont remplies d'arbres qui donnent des fruits excellens, surtout des mirabelles et des reines-claude ; dans les bonnes années, ils garnissent avec honneur les marchés mêmes de Châlons. On en vend quelquefois pour 10,000 francs.

Les deux rives de la Saulx sont bordées de saussaies, qui croissent sur le limon qu'elle amoncèle dans ses sinuosités et dans ses débordemens, et fournissent aux habitans presque tout le bois qui leur est nécessaire pour leur consommation. Cette branche de revenu peut s'élever à 4,500 francs.

Les habitans sont d'une activité étonnante, et se multiplient pour ainsi dire, afin de suffire à des travaux qui sont si variés, et qui se succèdent sans fin. Ils ont un troupeau de bêtes à cornes assez considérable, et qui peut monter à trois cents. Celui de bêtes à laine est moins nombreux.

Leur commerce consiste dans la vente du vin, du foin, du laitage et de leurs bestiaux. Un quart de la population se rend presque chaque jour à Vitry-le-François pour y porter son lait, sa crème, ses légumes et ses fruits.

Il y avait un moulin à vent sur le Mont-de-Fourche; mais on l'a détruit comme étant de peu de rapport et à peu près inutile. Des trois moulins à eau, deux sont sur la Bruxenelle et un sur la Saulx. Le possesseur de ce dernier fait un grand commerce de farine, qu'il expédie sur beaucoup points de la France. Il a établi une huilerie considérable, qui a huit presses, et que l'eau fait fonctionner ; il vient de construire deux grandes

citernes en briques et en beton pour y déposer ses huiles.

L'instruction primaire est beaucoup soignée à Vitry-en-Perthois. Auparavant elle était fort négligée. Les garçons reçoivent chez l'instituteur communal toutes les sciences qui leur sont nécessaires à la campagne, et qui les mettent même en état d'entrer dans des maisons de commerce. Les filles sont tenues par deux sœurs de la *Providence*, qui leur donnent toutes les connaissances convenables à leur sexe. Le nombre des garçons qui fréquentent les écoles pendant l'hiver est de quatre-vingt-dix et de quarante à cinquante en été. Celui des filles est un peu plus considérable, surtout en été.

L'instituteur donnait, pendant l'hiver dernier, deux fois par semaine, des leçons gratuites d'arithmétique, et enseignait les nouveaux poids et mesures à toutes les personnes adultes qui se présentaient dans sa classe, à peu près au nombre de soixante.

Les mœurs se maintiennent assez pures ; on n'a guère compté, dans l'espace de dix ans, que quatre à cinq enfants naturels ; ce qui est encore trop. Les cabarets et les billards sont trop fréquentés les dimanches ; cependant il n'y a pas beaucoup d'hommes qui tombent dans l'ivrognerie grossière ; quelques femmes ont ce défaut. Les grands vols sont rares depuis dix ans : on ne compte que quatre ou cinq personnes, et souvent étrangères à la commune, qui furent condamnées à la prison ; mais les vols de fruits sont plus communs. Dans ce même espace de temps, il y eut deux suicides : l'un s'est précipité dans la rivière, par dégoût de la vie dont il avait trop joui ; l'autre par crainte de paraître en justice, pour avoir accusé inconsidérément un

homme d'avoir enlevé de sa vigne un arbre de la valeur d'un franc. Peut-on se plonger dans le dernier des malheurs pour un motif si futile ?

La religion était autrefois très-florissante à Vitry-en-Perthois ; mais elle a beaucoup perdu de son ancien empire. On peut en indiquer plusieurs causes : les bouleversemens politiques, l'avidité insatiable des richesses, qui porte l'homme à profaner par le travail les dimanches et les fêtes, qui le matérialise, qui le courbe tout entier vers la terre, et ne lui fait adorer d'autre dieu que la fortune, le lache respect humain, l'abrogation tacite de la loi civile sur la sanctification des saints jours, la fréquentation des cabarets, même pendant les saints offices, et les dissentimens religieux qui propagent dans la paroisse la révolte contre les autorités légitimes.

Je ne décrirai point les antiquités de Vitry-en-Perthois, ainsi que les principaux événemens qui s'y sont passés. Je l'ai déjà fait dans les chapitres précédents.

Vitry-en-Perthois a produit plusieurs personnages remarquables. Son collége de chanoines ne lui fut pas inutile ; il a formé trois évêques, Conon de Vitry, soixante-troisième évêque de Châlons ; il occupa ce siége depuis 1263 jusqu'à 1269, c'est-à-dire six ans. Après sa mort il fut deux ans vaquant ; ses biens furent mis sous l'administration du roi, c'est-à-dire en régale. Des historiens de Champagne assurent que Robert de Lénoncourt, quatre-vingtième évêque de Châlons, fut

Le père Rapine.

aussi de Vitry. Etant abbé de Saint-Remy de Reims, il fit élever un mausolée remarquable à ce saint pontife. Il fut nommé le premier par le roi François 1er, en 1535, à l'évêché de Châlons, en vertu du concordat

qui venait de se conclure entre lui et le pape Léon x. Il fut envoyé en ambassade à l'empereur Charles-Quint, pour traiter du duché de Gueldrie. Il fut élevé au cardinalat, par le pape Paul III, en 1538 ; il publia un bréviaire en 1539. Il renonça à son siège en faveur de Philippe, son neveu. Il devint évêque, puis archevêque d'Arles. Il mourut en 1561, dans son prieuré de la Charité, près de la Loire. L'année suivante son tombeau fut violé par les héritiques, qui firent mille outrages à ses cendres et à ses os. Le continuateur de Velly nous apprend que Philippe, évêque de Meaux, était de Vitry. Cet évêque a le premier traduit en Français *les Métamorphoses d'Ovide*, pour Jeanne, épouse de Charles v. Il vivait en 1380. Velly, t. 11, p. 121.

Les guerriers qui sont sortis de Vitry sont moins connus. Cependant on peut citer Godmar du Fay, qui en était bailli, et qui s'était fait une réputation de courage. Voici ce qu'en dit Pasquier :

« Anciennement les gentils hommes, baillis et sénéchaux administraient la justice sans lieutenant de longue robe. Advint que M. Godmar du Fay, baillif de Chaumont et de Vitry, se trouvant n'être capable pour exercer cette charge, il fut ordonné par la Chambre qu'il s'en démettrait ; car, *comment qu'il soit bon homme d'armes*, il n'a pas accoutumé à tenir laids ni asssises, et que l'on y pourvoye d'aucuns bonne personne qui soit chevalier. Ce qui fut exécuté, suivant le mémorial, le 30 août 1335, qu'il remit ses sceaux à la chambre pour nommer un gouverneur desdits baillies. » Velly, t. 9, p. 53.

Vitry-en-Perthois a donné le jour à deux jurisconsultes célèbres, Durand et Salligny, dont nous avons déjà parlé.

Il eut pour historien M. Charles-Maxime Detorcy. Il n'a fait imprimer de son ouvrage que le premier volume, qui ne renferme que des notions générales sur l'histoire de France, et où il parle du clergé à la Voltaire, et deux fragments de son second volume qui devait contenir toute l'histoire de Vitry-en-Perthois, à laquelle se trouvait liée celle des comtes de Champagne. Nous avons signalé dans ces deux fragmens quelques erreurs historiques, et nous y avons puisé plusieurs faits importans. On regrette que cet ouvrage n'ait pas été terminé.

On voit que Vitry-en-Perthois a tenu autrefois un rang distingué parmi les villes de la Champagne, et qu'il occupe plus d'une page dans l'histoire.

FIN DE L'HISTOIRE DE LA STATISTIQUE DE VITRY-EN-PERTHOIS.

HISTOIRE

ET

STATISTIQUE DU NOUVEAU VITRY,

OU

DE VITRY-LE-FRANÇOIS.

CHAPITRE I.

FRANÇOIS Ier BATIT LE NOUVEAU VITRY, AUQUEL IL DONNE SON NOM (AN 1545).

Quand François Ier eut résolu de transporter l'ancien Vitry à Maucourt, il fit venir un célèbre architecte boulonnais, nommé Jérôme, qui traça le plan de la nouvelle ville en 1545, et donna ordre sur-le-champ au comte de Nanteuil, bailli de Vitry-en-Perthois, de faire commencer les travaux. Cette ville est carrée, d'une grandeur médiocre, descend par une pente presque imperceptible sur la rivière de Marne, occupe soixante-sept arpens, ou quatre-vingts arpents de terrain, en y comprenant les fortifications, et renferme le village de Maucourt dans son enceinte. Elle est fermée de terrasses avec huit bastions royaux, mais bastions sans maçonnerie; elle est entourée de fossés d'eau vive, et

du côté du couchant est un bras de la rivière de **Marne** qui baigne ses remparts. La ville elle-même est propre, bien bâtie, quoique la plupart de ses maisons soient en bois. Elle est très bien distribuée; les rues en sont larges, belles, et tellement disposées, que les quatre principaux vents y sont rompus par leurs angles, et s'y purifient avant d'arriver au centre de la ville, où l'on voit une place qui a quatre arpens, qui est une des
Salligny. plus spacieuses qui soient en aucune autre cité, d'une forme assez régulière, du milieu de laquelle sortent quatre principales rues qui en produisent de moindres, et celles-ci d'autres plus petites, le tout formant comme un parterre carré, et coupé à angles droits en chaque quartier. L'architecte romain voulut lui donner quelque ressemblance à ce que *Julius Solinus* dit de l'ancienne Rome : *Quæ facta erat ad equilibrium,* et qui avait la forme d'un quinconce (1). François 1er lui donna son nom et voulut qu'on l'appelât Vitry-le-François et non Vitry-le-Français, comme on le prononce communément par ignorance. Il lui assigna pour armes sa devise, qui est une salamandre au milieu des flammes, avec ces mots à l'entour : *Nutrisco et extinguo.*

Il fit aussi construire la halle dans l'endroit destiné pour les marchés, qui est une des plus grandes, des mieux bâties et des plus commodes.

---

(1) L'auteur de la géographie de la Marne trouve que cette régularité est d'une monotonie fatiguante pour l'observateur. Une ville sans aucun plan, dont les rues seraient tortueuses et irrégulières lui sourirait bien plus. On remarque dans son ouvrage beaucoup d'erreurs, surtout sur l'ancien Vitry.

Il joignit à la ville une citadelle dans un des bastions des remparts, vers l'orient, au haut d'une des grandes rues qui sortent de la place.

Pour aider à construire la nouvelle ville, il donna la faculté de couper tout son bois de Bettancourt.

La ville se partage en quatre quartiers, dont les rues principales forment les délimitations : quartier Notre-Dame, où est situé l'église ; quartier du Lion-d'Or, quartier de la Halle, et quartier Saint-Germain, qui renferme l'ancien Maucourt. Dans Vitry-en-Perthois, trois rues portaient les noms des trois premiers quartiers. Cette ville est fermée de quatre portes dont une seule se voit du centre de la place ; les autres sont placées sur le côté des trois bastions principaux. Ces portes ne furent pas construites de suite. Celle de Saint-Dizier fut bâtie en l'année 1608, aux frais du Roi ; les pierres en ont été achetées à raison de six sols le pied de roi. Ce fut le 17 août 1746 qu'on arrêta que la porte du pont serait alignée sur la rue de la ville. On fit construire le pont à la porte de Frignicourt, le 8 août 1619.

On employa bien des années pour élever les fortifications de la ville. Le 13 novembre 1610, elles se faisaient par les habitans qui y travaillaient à corvée. Le 19 mars 1614, la ville emprunta 6,000 livres pour construire les fortifications du côté de la rivière ; ce qu'elle fit encore l'année suivante. Le 25 mars 1619 on leva égalcment 6,000 livres sur les habitans, pour fortifier la ville.

Recueil de M. de Ballidart.

Le 15 juillet 1622, le comte de Mansfeld, levant une grosse armée pour entrer en France, on travailla encore par corvées aux endroits faibles des fortifications,

pour mettre la ville à l'abri de toute surprise. Le 8 juin 1624 on éleva la tour des Moulins, pour empêcher d'entrer dans la ville et d'en sortir.

Le pavage des rues se fit assez lentement. Le 9 novembre 1608 on obligea les particuliers devant les maisons desquels on avait pavé, d'entretenir ce pavé à leurs frais et dépens, ce qui suppose que la ville était loin d'être pavée entièrement. Ce fut le 27 juillet 1615 qu'on pava la rue Saint-Martin; l'année suivante on entreprit celle de Saint-Christophe.

Le 6 mai 1623 on ordonna aux particuliers de niveler et de rehausser, chacun devant sa maison, les rues de Saint-Germain, de la Madeleine, de Saint-Nicolas et de Saint-Paul.

Le 3 juillet suivant on obligea de nettoyer les rues qui n'étaient pas pavées, et d'y mettre de la grève aux dépens des particuliers qui avaient des maisons dans ces rues.

Le 11 janvier 1625 on fit paver les rues qui ne l'étaient pas, et réparer celles qui l'étaient aux frais des propriétaires des maisons devant lesquelles on travaillait.

Ce fut le 10 juillet 1627 qu'on fit l'adjudication du pavé de la rue du Pont, dite la rue de Troyes.

Le 22 juin 1671 on commença à rétablir le pavé de la ville par le bas de la rue du Pont. Le premier pavé placé près du goulet de la ville, à gauche en sortant, porte les lettres **P. P. D. V.** (premier pavé de Vitry), et le millésime 1671.

Le 3 juillet suivant, les quatre grandes rues furent pavées en entier de pavé neuf, et le vieux qu'on en

tira fut conduit dans les rues collatérales, et d'abord dans la rue de la Tour.

Vitry se peupla dans le principe fort lentement. Les habitans de l'ancien Vitry ne voulaient point quitter le sol qui les avaient vus naître. La population du nouveau Vitry, en l'année 1620, n'était que de deux mille habitans, dont quatre à cinq cents seulement étaient tenus de loger les gens de guerre. La guerre intestine qui désola cette ville, et dont nous parlerons, fut sans doute cause de ce petit nombre d'habitans; mais bientôt il s'augmenta d'une manière étonnante.

Le 20 avril 1626, on fit un recensement et on trouva onze mille six cents personnes. Malgré la peste qui dévasta la ville, il y avait, le 24 avril 1650, plus de douze mille communians. Par le dénombrement des feux de la ville, fait en l'année 1772, on connut qu'il y avait trente-six feux nobles et mille huit cent quarante-huit feux roturiers. Depuis cette époque la population diminua beaucoup : nous en examinerons les causes.

Vitry-le-François avait plus de cent vingt arpents d'usages communs entre les deux bras de la rivière de Marne.

Ce fut le 30 juillet 1611 qu'on fit faire la chaussée et les ponts pour aller à Vitry-en-Perthois, et c'est la ville qui en fit la réception.

Les ponts et la chaussée qui conduisent à Blacy ont été faits des deniers de la ville et par adjudication, le 9 février 1612.

Ce fut l'année suivante, le 5 octobre, qu'il fut fait adjudication pour faire venir de l'eau pour des fontaines au milieu de la place et aux carrefours de la

ville, des rues Saint-Menge et Saint-Paul. Il parait qu'elles furent détruites ou que ce projet ne put s'exécuter.

La ville voulut pourvoir à tout ce qui était nécessaire à ses besoins ; le 15 octobre 1614, elle fit encore construire la tour proche la Commanderie, pour lui servir de magasin. Considérons maintenant ses monumens.

CHAPITRE II.

MONUMENS PUBLICS DE VITRY-LE-FRANÇOIS, SON ÉGLISE, SON HÔPITAL, SON COLLÉGE, SON PALAIS-ROYAL, SON ARQUEBUSE ET SA COMMANDERIE (AN 1547).

Baugier. François Ier n'avait pu élever dans sa nouvelle ville les monumens publics dont il avait tracé les emplacemens; la mort l'empêcha d'exécuter ses projets. Mais Henri II, qui lui succéda en 1547, continua son œuvre sans pouvoir y mettre la dernière main. Il commença par bâtir à Vitry-le-François une église seulement en bois, afin de pourvoir de suite aux besoins religieux de ses habitans; elle fut consacrée le 19 juin 1557; mais il la dota dans l'intention que ses revenus seraient employés, après les charges acquittées, à en bâtir une en pierres. Ils furent bien insuffisans.

Il y avait dans l'enceinte de Vitry l'église Saint-Germain, qui était l'ancienne paroisse de Maucourt, et qu'on laissa dans le même état qu'elle était; mais elle se trouvait absolument insuffisante pour la nouvelle population.

Ce fut en 1567 qu'on commença à élever un Hôtel-Dieu près l'église Saint-Germain. On lui donna tous

les biens dont jouissait l'ancien hôpital de Vitry-en-Perthois, et il perçut une censive sur les maisons qu'on construisit sur ses ruines. Il paraît que ses revenus dans le principe étaient peu considérables, puisque le 21 décembre 1611 la ville se chargea de la garde et de la nourriture d'une pauvre fille nommée Martine, qui courait les rues nuit et jour. Le 19 mars 1616 les soldats blessés furent pansés et médicamentés à l'hôpital, aux frais et dépens de la ville. Les bâtimens en étaient peu solides ; le 4 avril 1820 la ville fut contrainte de les faire réparer. Recueil de M. de Ballidart.

Pour donner plus de ressources à l'hôpital on y réunit les revenus de la léproserie de Vitry-en-Perthois ; ils étaient assez considérables ; ils consistaient en sept journels un quartier et quatre perches de vignes ou terres, qui furent vendus, à cens perpétuel, le 2 janvier 1627, dont le prix fut mis à rente au profit de la Léprosérie, en une rente de 72 livres que lui devait l'abbaye de Huiron et une ferme à Couvrot, *dite* la Cense-de-Champagne, qui fut aussi vendue à cens perpétuel pour y planter des vignes, et une ferme située aux villages de Meixtiercelin et d'Humbeauville, qui était louée douze setiers quatre boisseaux, par moitié seigle et avoine. Ce fut le 4 octobre 1646 que la ville remit au sieur Renauldot, qui en était administrateur, les lettres du Roi à cet effet ; ce qui s'exécuta le 18 novembre suivant par les soins de Mgr l'évêque de Châlons. Cette léproserie était sans doute devenue inutile par l'extinction de la lèpre dans ces contrées. Il est à présumer que ce fut à cette occasion qu'on réserva deux lits à l'hôpital pour Vitry-en-Perthois, auxquels il avait droit, comme nous l'ont assuré les anciens ; mais on en a perdu les titres.

Cet hôpital ne resta pas long-temps près l'église Saint-Germain. Le 7 avril 1654, M. Jérôme de Pinteville, docteur en Sorbonne, légua aux habitans de Vitry, pour la construction d'un nouvel hôpital, des maisons et des emplacemens où il se trouve maintenant, avec une somme de deux mille livres; ce qui fut accepté dans un conseil extraordinaire. Ce fut le 10 septembre 1654 qu'eût lieu la translation de l'ancien hôpital à l'endroit où étaient les maisons données par M. de Pinteville, et qu'on commença les bâtiments du nouveau.

Cet hôpital reçut encore de nouveaux accroissemens. M. Daniel Morel, maître de la Chambre aux Deniers, établit à Vitry, en 1671, un hôpital qu'il fit desservir par quatre religieux de la Charité, et où il fonda huit lits qui avaient chacun deux cents livres de revenu. La ville leur avait donné pour demeure l'ancien hôpital près Saint-Germain, où, au moyen de 8000 livres que la ville leur avait accordées, ils s'étaient logés et y avaient établi huit lits. Mais se trouvant, eux et leurs malades, trop à l'étroit, ils demandèrent de changer de demeure; ce qui leur fut accordé, et de plus 400 livres de rentes annuelles à prendre sur les revenus de l'hôpital, avec exemption de droit de lots et ventes pour les maisons dont ils devaient faire l'acquisition.

L'hôpital dut encore un nouvel agrandissement à M. Noël Jacobé, grenetier; il fit un legs, le 1er novembre 1681, pour contribuer à l'établissement de la Renfermerie où devaient être reçus les habitans infirmes et pauvres qui, sans ce secours, ne pourraient vivre sans mendier. Mais le 26 juin 1682, on se détermina à mettre la renfermerie des pauvres à l'hôpital, et pour cela les habitans s'obligèrent de lui payer une

somme de quatre mille livres avec l'intérêt, jusqu'au remboursement, et de plus, ils lui donnèrent un tiers du paquis qui est au bout du Bas-Village, qui consiste en vingt fauchées. Le 3 février 1686, Louis XIV donna des lettres-patentes pour réunir la Renfermerie à l'Hôtel-Dieu, et en faire un hôpital général. La ville d'abord s'y opposa; mais le 28 juin 1687, elle consentit à la levée de son opposition. Le 3 juin 1750, la ville prescrivit aux frères de la Charité d'avoir chez eux deux lits, outre les huit qui avaient été fondés par M. Morel, pour y recevoir des malades à la décharge de l'hôpital, qui leur a donné pour ces deux lits une somme de huit mille livres. On leur donna, le 19 octobre 1768, le cimetière des pestiférés. Il paraît que ce ne fut qu'au moment de la révolution qu'ils furent réunis au grand hôpital. Leur maison était celle où sont maintenant les sœurs de l'Immaculée-Conception. Ainsi, l'hôpital actuel est un composé de l'ancien hôpital de Vitry-en-Perthois, qui fut transféré près l'église Saint-Germain dans le nouveau Vitry, de la Léproserie, de la Renfermerie et de l'hospice de la Charité. C'est donc avec raison qu'on a fondé dans la chapelle de cet hôpital une octave des morts, qui commence le lendemain de la Toussaints, pour le repos des ames des nombreux bienfaiteurs de la maison.

Un autre établissement non moins utile à Vitry, est son collége. Il reconnaît aussi bien que la ville, François Ier pour son fondateur; mais ce ne fut qu'en 1567 qu'il fut confirmé par Charles IX. Nous allons en faire l'histoire succinctement.

Il était peu important dans son origine; il n'avait que deux régens qui étaient prêtres. En 1605, le cha- Recueil de M. de Ballidart,

pitre offrit 80 livres pour une prébende que le roi avait accordée pour leur entretien ; le conseil de ville le força de donner 200 livres, sinon que les régens jouiraient de la prébende ; mais comme cette somme était insuffisante, il y ajouta une égale somme, de sorte que les deux régens avaient 400 livres de gage par an. Comme ces deux régens ne pouvaient suffire au nombre croissant des élèves, on leur en adjoignit un troisième, et on ajouta à leurs gages soixante livres.

Dans les années 1608 et 1609 il y eut à Vitry une cherté de denrées ; on augmenta par chaque année les gages des régens de 50 livres, et ils furent portés à 550 livres pour les trois régens.

Ce ne fut que le 14 mai 1613 que la ville fit fermer de bâtimens la cour du collége.

Un des trois régens prit le titre de principal, qui n'était pas très lucratif. Le sieur Garnier, qui en était honoré, s'était fait pourvoir de la cure de Landricourt. Les habitans de Vitry, pour l'engager à rester, augmentèrent ses gages de 100 livres, ce qui fit 300 livres par an ; on lui donna un troisième régent avec 100 livres de gages, et on lui assura, en cas d'infirmité, 250 livres de pension sa vie durant.

Les régens obtinrent encore le privilége, le 6 mai 1617, d'être exempts de se trouver au guet et garde des portes, sinon en cas d'alarme.

Indépendamment des 300 livres que le principal recevait de la ville, il percevait encore une modeste rétribution des écoliers du collége ; chaque élève lui payait cinq sols par mois ; ce qui avait une plus grande valeur qu'aujourd'hui, à cause de la rareté de l'argent.

Les bâtimens du collége n'étaient pas encore consi-

dérables, puisque ce ne fut que le 5 novembre 1620 que la ville fit construire une cave qui coûta 98 livres.

Elle veillait avec beaucoup de soin à l'instruction de la jeunesse. Le 22 mai 1627, elle oblige les régens du collége de se présenter à l'hôtel-de-ville pour y prêter serment, et promettre de faire diligemment leur devoir pour former leurs élèves tant à la piété qu'aux lettres humaines.

Elle ne borna point là sa sollicitude; jugeant que des religieux seraient plus propres pour élever la jeunesse que des séculiers, elle consentit que les pères Minimes eussent le collége, sous l'agrément toutefois d'une assemblée générale qui y donna son assentiment. En conséquence, le 7 février 1650, les pères Minimes prirent possession du collége, et y furent établis par un échevin. La ville leur donnait 1,000 livres pour la conduite du collége dont ils s'étaient chargés, sur quoi ils devaient payer 300 livres au sieur Garnier, ancien propriétaire, sa vie durant. Il paraît que cette clause ne leur convint point, qu'ils quittèrent le collége pour retourner dans leur maison, et que le sieur Garnier reprit ses fonctions.

La ville n'abandonna point son projet de confier le collége à des religieux. Dans l'assemblée générale du 17 juillet 1661, il fut question d'établir les pères de l'Oratoire. Les habitans devaient leur allouer 1500 livres par an, ou même jusqu'à 1,800 livres, outre 1,000 livres que leur donnait Mgr de Châlons; en conséquence il fut résolu de renvoyer le principal et les régens qui occupaient le collége. Il y avait trois classes le 18 octobre 1662; on donnait 350 livres au régent de la première, et 325 livres aux régens des deux autres classes.

Le 3 novembre 1666, les pères de la Doctrine demandèrent 300 livres par an d'augmentation, pour établir au collége une classe de physique.

Ce ne fut que le 29 septembre 1667 qu'on reçut les lettres-patentes données par Sa Majesté pour l'établissement des pères de la Doctrine au collége.

Comme l'hérésie de Calvin avait fait des progrès considérables à Vitry, Mgr de Vialard, évêque de Châlons, s'était concerté avec les officiers municipaux pour appeler au collége les prêtres de la Doctrine chrétienne, persuadé qu'il trouverait en eux des coopérateurs capables d'arrêter l'erreur, d'en retirer les citoyens qui en étaient infectés, de donner des soins utiles à l'éducation de la jeunesse et de la former en même temps dans la connaissance des lettres divines et humaines. L'hôtel-de-ville leur donnait 1,200 livres; mais le prélat jugeant les rétributions votées par la ville insuffisantes pour l'entretien des maîtres, s'obligea par-devant notaires, envers les pères de la Doctrine, présens en personne, et acceptant pour le collége de Vitry, de lui faire unir, le plus tôt qu'il se pourrait, un bénéfice qui serait au moins de la valeur de 1,200 livres de rente, et en attendant que cette union puisse se réaliser, de payer aux pères, par chaque année, une pareille somme de 1,200 livres, de six mois en six mois. Il avait placé à cet effet une somme de 24,000 livres sur le roi, qui produisait les 1,200 livres, qu'il s'était engagé de payer aux pères de la Doctrine; mais une mort prématurée enleva bientôt cet illustre prélat, et les habitans de la ville virent s'évanouir leurs flatteuses espérances. Le corps de ville, toujours empressé de seconder le zèle des maîtres, et de leur assu-

rer une subsistance gracieuse, accorda un supplément de 100 pistoles qui dura jusqu'au moment fatal où la révolution priva pour un temps les citoyens du bienfait de l'éducation qu'on recevait au collége.

Les pères de la Doctrine eurent beaucoup de peine à jouir d'une paisible possession. Le 16 février 1669, plusieurs écoliers, qui regrettaient les anciens régens, s'étant rendus au collége armés de bâtons, de baïonnettes, de pistolets et de pierres, firent déserter les Pères doctrinaires. Mais le conseil de ville se transporta au collége, fit faire aux élèves les soumissions convenables. Les pères et mères et les maîtres de pension furent mandés à la chambre du Conseil de ville pour prendre avec eux les précautions nécessaires. Cependant l'émeute ne fut pas encore appaisée; le 20 du courant plusieurs habitans s'emportèrent jusqu'à injurier les pères de la Doctrine; mais la ville fit présenter requête au juge pour en informer; les séditieux furent punis, et le calme se rétablit.

Les doctrinaires étaient tenus, par le traité fait par les habitans, de payer une pension de 350 livres au sieur Dominé, ancien principal du collége; mais ils s'y refusèrent quand il fut nommé à la cure de Vitry-en-Perthois, le 9 octobre 1680.

Quand ils virent que la tranquillité s'affermissait dans leur collége, et que le nombre de leurs élèves croissait chaque jour, ils songèrent à reconstruire leur maison qui se trouvait trop exigue, et surtout à bâtir une chapelle. Ils demandèrent à la ville l'autorisation d'acheter des maisons pour avoir plus d'emplacement. Elle leur fut accordée le 28 décembre 1689. Ils ne purent exécuter promptement leur projet;

ce ne fut que le 23 avril 1710, que le maire et les échevins posèrent la première pierre du bâtiment des Pères de la Doctrine, auxquels ils firent un présent de 300 livres.

Pour les aider à terminer leur entreprise, on les autorisa, le 25 octobre 1713, à lever 15 sols par mois sur chaque écolier, pendant dix mois.

Quand leur maison fut achevée, ils se mirent à élever leur église. Le 3 septembre 1721, le maire et les échevins vinrent également en poser la première pierre, et firent aux pères un présent d'une somme de 400 livres.

Comme ces constructions leur avaient occasionné des dépenses énormes, le 14 octobre 1728, on leur accorda la permission de lever vingt sols sur chaque écolier pendant deux ans, et dix mois par chaque année; pendant ce temps ils devaient se pourvoir pour obtenir une augmentation de la pension que la ville leur payait.

Comme leur collége prospérait de plus en plus, ils se trouvèrent encore bientôt à l'étroit; pour s'agrandir, ils obtinrent la maison curiale, et le 5 janvier 1752, les officiers du conseil de ville leur donnèrent un certificat, comme c'était avec leur consentement qu'ils avaient fait à leur collége la réunion de la cure.

Pour stimuler l'ardeur de leurs élèves, et donner plus d'éclat à leur établissement, ils résolurent de faire une distribution de prix au collége. Ce fut le 7 février 1759 qu'eut lieu pour la première fois cette solennité scolaire. Les élèves jouèrent une tragédie. La dépense monta à la somme 155 livres 4 sols.

Le conseil de ville fut si satisfait qu'il se chargea de

tous les frais. Le 17 septembre 1766, la dépense pour la distribution des prix monta à la somme de 214 livres 7 sols 9 deniers. Le 9 juillet 1769 , dans l'assemblée des notoires , on porta à 200 livres la dépense que ferait la ville pour la distribution des prix, selon le bon plaisir de M. l'Intendant.

C'est ainsi que le zèle des pères de la Doctrine, et les encouragemens de l'hôtel-de-ville firent fleurir les études. C'était avec raison , et sans basse flatterie, que Baugier disait dans ses *Mémoires sur la Champagne* que la plus grande partie des personnes de Vitry avaient beaucoup d'esprit, et qu'un grand nombre donnaient des marques d'une profonde érudition.

L'arquebuse remonte aussi bien que le collége à l'origine de Vitry. Cette institution guerrière, joyeuse et même religieuse présentait plusieurs avantages ; elle entretenait l'union entre les citoyens et même les différentes villes ; elle formait d'habiles tireurs pour l'État ; elle servait de sauve-garde aux communes , et faisait l'ornement des cérémonies tant religieuses que civiles. Elle jouissait de plusieurs priviléges. Nous voyons que, dans l'année 1605 , le Roi de l'oiseau était affranchi des tailles et des droits d'entrée de la ville. Le 10 septembre 1617 , le corps municipal abandonna aux chevaliers de l'arquebuse une place proche la porte de Marolles où se tenait le marché aux chevaux et autre bétail, et ordonna que ce marché se tiendrait dorénavant hors la ville, du côté de Blacy. Recueil de M. de Ballidart.

Le 24 janvier 1621 , les chevaliers de l'arquebuse ayant vendu un jardin et quelques places qui leur appartenaient, la ville leur en abandonna les lods et ven-

tes pour la construction d'un bâtiment pour eux et pour les chevaliers de l'arbalète.

Le 7 octobre 1623, ils achetèrent des Pères Minimes une place pour faire leur jardin dont ils payaient la rente.

Le 13 juillet 1624, devant aller à Troyes pour tirer un joyau et un bouquet, ils furent autorisés à demander le même privilège pour Vitry l'année suivante, comme regardant l'honneur de la ville. Les chevaliers ayant obtenu leur demande, la ville leur accorda 400 livres pour réparer leur maison et leur jardin.

Le 25 janvier 1625, on assigna le boulevard Saint-Jean aux chevaliers de l'arc pour y faire leur exercice au lieu et place de la citadelle, donnée aux Pères Récollets.

Le 23 mars 1667, la ville payait 300 livres au roi de l'arquebuse pour ses indemnités.

Le 28 juin 1684, on demanda des lettres-patentes pour la convocation des bandes pour rendre le bouquet du prix général que les chevaliers de l'arquebuse de Vitry avaient reçu en la ville de Bar-sur-Aube, et l'hôtel-de-ville s'obligea de fournir aux frais. Le 27 juin de l'année suivante, le jour du prix général, la ville fit faire un service et une procession solennelle, où elle assista en corps, et les communautés des religieux y furent invitées. Les frais du prix général montèrent à 439 livres.

Les chevaliers de l'arquebuse allaient assez loin pour tirer ce prix dans les autres villes. Le 26 mai 1717, revenant de Meaux, ils se rendirent en corps à l'hôtel-de-ville pour montrer les prix qu'ils avaient gagnés, et on leur présenta la collation.

Le 4 août 1756, les chevaliers de l'arquebuse étaient encore dans l'usage d'offrir aux maire et échevins de la ville, la veille du tirage de l'oiseau, une buttière d'argent pour avoir l'honneur de tirer le premier coup.

La révolution a détruit cette institution qui faisait la gloire èt la joie de nos aïeux.

Henri II avait fait construire sur la grande place un monument plus nécessaire que l'arquebuse, c'était un palais assez remarquable. Il fut bientôt détruit par un incendie. Les soldats qui étaient en garnison dans la ville, le 13 octobre 1621, y mirent le feu. Ce ne fut que le 4 novembre 1623, qu'on employa 1390 livres pour le réparer. Pour prévenir ce malheur à l'avenir, on arrêta qu'il serait fait un corps de garde entre la prison et l'escalier du palais, à la place de celui qui était au dedans du palais. Ce monument subsista jusqu'en 1790; on le laissa tomber de lui-même en ruine et il ne fut pas reconstruit. Il donna à la foire de Pâques le nom qu'elle porte.

Toutes les juridictions qui étaient à Vitry-en-Perthois, et que François Ier avait transférées dans sa nouvelle ville, y tenaient leurs séances. La chambre de l'hôtel-de-ville y était également installée.

Il est nécessaire de faire connaître en quoi consistaient ces juridictions, afin de faciliter l'intelligence de l'histoire.

Le bailliage et siége présidial étaient composés d'un grand bailli-d'épée, d'un lieutenant général, d'un lieutenant particulier, d'un lieutenant de police, d'un lieutenant criminel, de six conseillers robins, de deux conseillers d'épée, de deux conseillers clercs, d'un avocat du Roi, d'un procureur du Roi, d'un greffier

et de deux huissiers à verge. Ce tribunal connaissait de toutes affaires civiles et criminelles.

Le tribunal d'élection était formé d'un président, d'un lieutenant, de six conseillers, d'un procureur du Roi, d'un greffier et d'un huissier; ce tribunal avait dans son ressort toutes les affaires relatives aux impositions connues sous le nom de tailles, et jugeait tous les délits relatifs au domaine royal concernant les aides.

Le grenier à sel se composait, d'un président, de deux conseillers, d'un procureur du Roi, d'un greffier et d'un huissier; ce tribunal connaissait de toutes les affaires qui regardaient les gabelles.

La juridiction des eaux et forêts se formait d'un lieutenant particulier, d'un procureur du Roi, d'un garde-marteau, d'un greffier et d'un huissier. Ce tribunal s'occupait de toutes les affaires concernant les eaux et forêts.

Il y avait un président des traites foraines.

Etaient encore attachés au bailliage, deux prévôts et deux présidens dont les charges ont été supprimées; mais les titulaires ont conservé leur vie durant leurs titres de conseillers au bailliage.

La mairie était composée d'un maire, d'un lieutenant-maire, de quatre échevins, de six conseillers et de huit notables, lesquels étaient pris dans toutes les classes de la société, et n'étaient appelés que pour les affaires extraordinaires. Tous lesdits maires, échevins, conseillers et notables devaient être renouvelés tous les trois ans, le dimanche entre la Toussaints et la Saint-Martin.

Nous avons montré dans l'histoire de l'ancien Vitry, combien le bailliage de Vitry était étendu, ainsi que

son élection : ce qui excitait l'envie de la ville de Châlons. En l'année 1611, et même les précédentes, les habitans de cette dernière cité avaient sollicité de tout leur pouvoir la translation en leur ville de l'élection de Vitry, mais ils ne purent l'obtenir. Ils ne se découragèrent point. Le 20 mars 1614, ils demandèrent qu'on transportât dans leur ville le bailliage de Vitry, sous prétexte que cette nouvelle cité n'étant pas fermée, la justice ne s'y rendait pas sûrement. Leur désir ne fut pas encore satisfait; ils ne se rebutèrent point. Le 25 avril 1625 ils recommencèrent leurs poursuites en Cour pour faire transférer chez eux le bailliage de Vitry, ou du moins pour en distraire plusieurs villes et villages, afin de les réunir à celui de Châlons. La ville de Vitry dressa un mémoire à ce sujet, et se défendit avec force et succès. Les habitans de Châlons voyant leurs efforts impuissans, renoncèrent à leurs prétentions.

Recueil de M. de Ballidart.

Près de ce palais, où se tenaient toutes ces juridictions, s'élevait un monument qui est nécessaire et indispensable pour la tranquillité publique, c'est la prison. Elle offre l'aspect d'une espèce de tombeau, et contraste d'une manière pénible avec une belle place entourée de verdure.

Vitry renfermait encore un autre monument qui existait dans l'ancien Maucourt, c'était la Commanderie de l'ordre des Hospitaliers, annexe de celle de la Neuville-au-Temple.

Les religieux possédaient des propriétés fort étendues, et le terrain sur lequel furent construites plusieurs rues de Vitry leur appartenaient. Ils exercaient divers droits sur Blacy. La Commanderie de Saint-Etienne-au-Temple avait été réunie à celle de Vitry, de

Géographie de la Marne

sorte que le commandeur de Vitry, prenait encore le titre de commandeur de Saint-Etienne-au-Temple, et jouissait de tous les revenus qui y étaient attachés. En 1294, Philippe IV, roi de France, confirma à la Commanderie de Maucourt diverses propriétés à Avize, sur lesquelles elle avait déjà des droits dès 1281. La révolution détruisit cet important établissement.

Vitry-le-François devint bientôt une ville assez considérable pour que les partis qui divisaient alors la France tentassent de se l'attacher.

CHAPITRE III.

COMBAT DE PRINGY ET FIN TRAGIQUE DE MUTIGNY, GOUVERNEUR DE VITRY-LE-FRANÇOIS, PENDANT LA LIGUE. (AN 1590).

L'HÉRÉSIE, après s'être insinuée en silence dans la France, jeta bientôt le masque. Il ne lui suffit plus d'être tolérée, elle voulut dominer. Henri III n'avait point d'enfans. Henri, roi de Navarre, héritier présomptif de la couronne, était retourné au calvinisme. Si une loi de l'État l'appelait à la couronne, une autre loi de l'État voulait que le souverain fît profession de la foi catholique. On tremblait de voir l'hérésie s'asseoir sur le trône de France, devenir la religion dominante et appesantir ensuite sa main de fer sur les catholiques fidèles, comme il arriva dans plusieurs royaumes voisins. Les ennemis du duc de Guise l'accusèrent d'exploiter ces craintes assez légitimes, de les exagérer, de les faire servir à son ambition, et de porter secrètement ses espérances jusque sur le trône, dont il comptait en faire exclure Henri, roi de Navarre, pour

cause d'hérésie. Pour défendre la religion contre les efforts des huguenots (on qualifiait ainsi les calvinistes de France), il forma une association générale si connue sous le nom de Ligue, qu'on appelait encore la Sainte-Union, où il fit entrer les catholiques tant princes que seigneurs, et même les particuliers puissants. Les principales villes du royaume en firent partie. La France doit à cette Union la conservation de la foi catholique. Ce fut en 1584 que la Ligue, après avoir long-temps serpenté dans les ténèbres, se montra au grand jour; elle se présenta formidable. Henri III crut l'étouffer dans sa naissance, et éluder les atteintes qu'elle pouvait porter à son autorité en s'en déclarant le chef, et il s'unit avec le duc de Guise contre Henri de Navarre. Il en résulta une guerre civile qui était la sixième depuis quinze ans. La Roi de Navarre s'avança contre les catholiques commandés par le duc de Joyeuse, l'un des favoris d'Henri III, et les tailla en pièces à Coutras. Cette défaite ne servit qu'à aliéner contre Henri III l'esprit des Ligueurs, qui finirent par s'emparer de Paris, et le bloquer lui-même dans son palais, d'où il s'échappa secrètement. Ils avaient formé la résolution de donner la couronne au cardinal de Bourbon à l'exclusion de tous les princes hérétiques, si Henri III venait à mourir sans enfans. Henri III parut se conformer à cet arrangement, qu'il autorisa par l'édit de 1588; mais ce ne fut qu'un trait de politique pour assembler les États-Généraux à Blois, et pour y attirer le duc de Guise et le cardinal son frère. Il crut ne pouvoir raffermir son autorité ébranlée qu'en les faisant massacrer tous les deux dans son anti-chambre même. Mais ce coup de

vigueur ne fit qu'irriter encore plus les esprits. Henri III, pour se soutenir contre les Ligueurs, se réconcilia avec Henri de Navarre, et s'avança avec lui pour reprendre Paris, où le duc de Mayenne, devenu seul chef de la Ligue avait fait déclarer Henri III déchu de la couronne. La Ligue touchait à sa ruine complète, lorsqu'un jeune religieux dominicain, nommé Jacques Clément, fanatisé par les discours violens qu'il entendait, assassina Henri III. Cette mort détacha de Henri, roi de Navarre, la plupart des seigneurs catholiques qui craignirent que la foi ne fut perdue en France si un prince hérétique montait sur le trône. Il fut obligé de se retirer dans la Normandie. Le duc de Mayenne vint l'attaquer à Arcques dans ses retranchements; mais Henri IV mit toutes ses troupes en déroute, et reparut tout-à-coup à la tête des faubourgs de la capitale, qu'il força l'épée à la main. Le duc de Mayenne vint rassurer les Parisiens par sa présence. Henri trop faible pour entreprendre le siège de cette ville immense et bien fortifiée, se retira, et s'occupa d'autres conquêtes moins importantes dans la Touraine, le Maine, l'Anjou et la Normandie. Le duc de Mayenne voulut arrêter ses progrès; mais la journée d'Ivry lui fut encore plus funeste que celle d'Arcques, et lui coûta les trois quarts de son armée. Henri IV reparut sous les murs de Paris, et en forma le blocus; mais malgré la famine affreuse qui désola cette capitale de la France, elle ne voulut point reconnaître un roi hérétique. Philippe II, roi d'Espagne, qui entretenait une puissante armée dans les Pays-Bas, sous les ordres du duc de Parme, commanda à son général de marcher avec toutes ses forces au secours de Paris. Henri IV fut forcé

de lever le siège. Quand les espagnols furent retirés, le Roi passa en Champagne pour soumettre les places qui tenaient à la Ligue.

Dans ces temps de troubles et de désordres, dont la religion était le prétexte, Vitry eut le malheur de voir ses citoyens divisés en deux factions; les uns tenaient pour le parti du roi Henri IV; on les appelait royalistes : les autres étaient dévoués à la Ligue, et ils furent nommés Ligueurs. Ceux-ci avaient à leur tête Mutigny, seigneur de Minecourt, Saint-Vrain, Tournizet, et gouverneur de la ville et de la citadelle, et le comte de Saint-Pol, lieutenant de la Ligue en Champagne. Ce fut le 17 janvier, jour de Saint-Antoine 1589 qu'ils surprirent la ville et se saisirent de la citadelle d'où ils incommodaient considérablement les habitans qui tenaient pour le Roi. Un nommé Claude Lemaire, cordonnier, étant de garde à une des portes de la ville fut blessé à la cuisse d'un coup de mousquet par les gens du régiment de Saint-Pol. On le dédommagea plus tard de sa blessure, et on le gratifia, le 30 janvier 1627, d'une aumône de 20 livres. Recueil de M. de Ballidart.

Saint-Pol s'était emparé, en 1589, du château de Pringy situé sur une hauteur à une lieue et demie de Vitry, afin d'être plus à portée d'enlever les habitans qui sortiraient de la ville de Châlons, et de mettre à contribution les villages voisins. Mais Philippe de Thomassin, vidame de Châlons, gouverneur de cette ville, gentilhomme de la chambre, capitaine de cinquante hommes d'armes, et dévoué à Henri IV, entreprend de le chasser de ce poste. Il s'avance vers Pringy à la tête de sa petite armée. Claude de Bar, également remarquable par sa piété, son érudition et son Baugier, t. 1, p. 255.

courage, commande les mousquetaires et les fantassins qui avaient été choisis parmi les plus braves habitans de Châlons. Robert de Joyeuse, comte de Grand-Pré, se joint à eux avec un corps de troupes. Sous les ordres de tels chefs, il n'est rien que les Châlonnais n'osent tenter. Saint-Pol sort hardiment à leur rencontre, les charge avec vigueur et fait des prodiges; mais il sent qu'il va succomber sous le nombre et rentre au château. Le lendemain l'assaut en est ordonné; les Châlonnais s'y portent avec une intrépidité incroyable. Les assiégés résistent avec opiniatreté. Jamais on ne vit un semblable acharnement. Saint-Pol vole partout où le danger est le plus pressant; il couvre de blessures Claude de Bar; il soutient une lutte terrible avec Robert de Joyeuse, comte de Grand-Pré, et le terrasse. La nuit seule sépare les combattants. Le second jour l'attaque recommence avec une nouvelle fureur. Enfin la place est emportée. Les ligueurs veulent se retirer à Vitry; mais les Châlonnais les poursuivent avec tant d'ardeur, et en font un si grand carnage, qu'à peine quelques-uns peuvent regagner cette place.

Claude de Bar reçut vingt-six blessures, comme on le voit sur son épitaphe qui est dans l'église Saint-Alpin, et le jeune comte de Grand-Pré perdit la vie après avoir puissamment contribué à la victoire.

L'année suivante, Mutigny éprouva un malheur beaucoup plus irréparable. Un parti de l'armée de Henri IV vint mettre le siége devant la citadelle de Vitry. L'assaut fut donné le 18 mai 1590. Mutigny se présenta courageusement sur la brèche avec ses troupes et se défendit comme un lion; mais il fut percé

d'un coup de lance, et la citadelle fut emportée. Le lendemain, sur les neuf heures du soir, elle fut reprise par le comte de Saint-Pol, pour la Ligue. Ce seigneur y mit pour lieutenant le sieur de Frignicourt qui en demeura gouverneur après la mort de Saint-Pol tué par le duc de Guise, fils de celui qui avait été massacré à Blois.

Le nouveau gouverneur de Vitry fit élever à Mutigny une tombe magnifique, d'un marbre gris noir de sept pieds de longueur, sur trois pieds six pouces de largeur. Elle était portée sur quatre petits lions de même pierre et de même travail. Mutigny y est représenté par une sculpture riche et profonde, sous l'image d'un guerrier revêtu de son armure, ayant les mains jointes sur sa poitrine, la tête posée sur des coussins, et le côté percé d'une lance, dont le tronçon était demeuré dans la plaie. Il est entouré de ses armoiries, et une inscription règne autour de la pierre funéraire sur un biseau abattu et ménagé pour la recevoir. Cette inscription, dont les caractères sont tracés en relief et avec élégance, s'exprime ainsi :

« Ci gît, honoré seigneur, Jean de Mutigny, lui » vivant seigneur de Minecourt, Saint-Vrain, Tour- » nizet et gouverneur de la ville et citadelle de Vitry- » le-François, qui décéda le 18 mai 1590. Priez » Dieu pour son ame.

Le parti royaliste ne put reprendre la citadelle. Henri IV était occupé à d'autres conquêtes. Il fit, en 1592, le siége d'Epernay dont Saint-Pol s'était emparé, il y perdit le plus habile de ses généraux, le maréchal de Biron, qui eut la tête emportée d'un coup de canon, tandis que le roi avait la main sur son épaule.

Cependant au milieu du tumulte des armes, Henri IV pensait à rentrer dans le sein de l'Église, et se faisait instruire secrètement. Sur l'aveu même des ministres protestans qu'on pouvait faire son salut chez les catholiques, il fit son abjuration solennelle à Saint-Denis, entre les mains de l'archevêque de Paris, et en présence d'un grand nombre de parisiens sur lesquels ce spectacle fit la plus favorable impression. Ils lui ouvrirent enfin les portes de la capitale. Cependant plusieurs villes refusèrent encore de le reconnaître pour roi; il fut obligé d'acheter fort cher leur soumission. Vitry lui coûta 20,000 écus. Quand on le félicitait que son royaume lui avait été enfin *rendu*, il disait avec raison qu'on le lui avait bien plutôt *vendu*.

Géographie de la Marne.

Le sieur de Frignicourt conserva son gouvernement de Vitry. En 1607, la ville louait une maison pour le loger. En 1608, le 11 avril, il fit rendre de grands honneurs à Henri IV revenant de Metz, qui fit son entrée dans Vitry; on le reçut avec enthousiasme. Quand, en 1610, il fut tombé sous un fer assassin, le prince de Condé quitta la cour et se retira à Soissons. Delà, il essaya de se rendre maître de Vitry. Mais cette ville resta fidèle à Louis XIII, qui venait de monter sur le trône. Elle fit deux emprunts de 6,000 livres pour réparer ses fortifications. Le 3 octobre 1615, on y fit entrer quatre cents hommes des villages voisins pour y tenir garnison; ils furent armés et fournis de poudre par la ville. On fit venir les seigneurs de Scrupt, du Buisson, de Blacy, et un comte pour les commander, et la ville se chargea de les nourrir à ses frais. Le 7 du même mois, on y introduisit quatre compagnies du régiment de Reynel, outre deux du régiment de

Recueil de M. de Ballidart.

Champagne qui y étaient déjà; on rompit même les ponts aux avenues de la ville. De cette manière, le prince de Condé échoua dans son projet.

Le sieur de Frignicourt ne jouit pas long-temps de la tranquillité qu'il avait rendue à Vitry ; la mort l'emporta le 4 mars 1616, et le 17 suivant la ville fit ses funérailles à ses frais, pour témoigner la reconnaissance qu'elle avait de sa sage administration.

Le 26 mai de la même année, le roi nomma au gouvernement de Vitry, le sieur de Bussy, seigneur de Vavray, fils de M. de Bussy d'Amboise, marquis de Ruel ; on enregistra les lettres patentes de Sa Majesté à ce sujet. On reçut encore d'autres lettres du roi, qui nommait le sieur Micheri pour son lieutenant. La ville lui fit un présent de vaisselle d'argent jusqu'à la somme de 300 livres.

Cependant la ville n'était pas encore en pleine sécurité. Le 28 mars 1619, on mit un homme au clocher pour sonner le nombre des cavaliers qu'il découvrirait sur les avenues de la ville. On fit garde nuit et jour ; on mit les ponts levis en bon état, et on fortifia les endroits faibles. La crainte de quelque surprise augmentant, le 6 août 1620, on fit fermer et murer les portes de Vaux et de Frignicourt, et on tendit une grosse chaine sur la rivière proche la bonde Saint-Germain.

Deux ans plus tard la ville fut encore en proie à de nouvelles alarmes. Le 15 juillet 1622, le comte Monfeld avait levé une grosse armée pour entrer en France. On travailla avec activité par corvées aux endroits faibles des fortifications de Vitry; on fit des provisions de poudre et de boulets. Le 31 juillet 1622, on députa vers M. le duc de Nevers, gouverneur de la province,

afin qu'il envoyât des gens de guerre pour la défense de la ville. Le 22 août suivant, les habitans de Troyes levèrent une compagnie de deux cents hommes qui fut mise en garnison à Vitry, et le 15 août il entra encore dans la ville quatre compagnies du régiment de M. de Bussy. De cette sorte, elle ne tomba point au pouvoir des ennemis.

Les habitans demandèrent l'autorisation de démolir la citadelle pour ne plus voir leur repos troublé par les factieux qui, au premier mouvement, accouraient se renfermer dans cette forteresse et les incommodaient beaucoup. Ils en vendirent les matériaux au sieur Jacobé, qui en construisit deux maisons, l'une dans la rue de la Citadelle, et l'autre, dans la rue de Frignicourt. Pour anéantir en quelque sorte le souvenir de cette forteresse, ils effaçèrent sur la tombe de Mutigny ces mots : *et de la citadelle*. Depuis cette époque les factions ne les troublèrent plus, et ils s'occupèrent à élever des monumens propres à consolider la paix.

—

CHAPITRE IV.

PRÊCHE DES RELIGIONNAIRES A VITRY.— ÉTABLISSEMENS DES MINIMES, DES RÉCOLLETS ET DES RELIGIEUSES DE LA CONGRÉGATION.— ON BATIT LES GRANDES ET LES PETITES BOUCHERIES.— CONSTRUCTION DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME SOUS LE TITRE DE COLLÉGIALE, ET DÉMÊLÉS DU CHAPITRE AVEC LA VILLE. (AN 1620 ET SUIVANT.)

Il s'était établi à Vitry un assez grand nombre de partisans de la religion prétendue réformée, de la secte de Calvin, et qu'on appelait religionnaires. Ils ne furent jamais en majorité dans la ville, et on ne leur permit point d'établir un prêche ou un temple dans son enceinte. Le 5 octobre 1612, on leur prescrivit que leur prêche devait être à cinq cents pas des portes de la ville. Il paraît qu'ils étaient d'une humeur assez remuante, qu'ils fomentaient les divisions et se portaient facilement à la révolte. Pour maintenir la tranquillité publique, on fut obligé de les désarmer dans le mois de juillet 1621. Depuis ce temps, MM. de Marolles, Ostôme et Mauclerc, qui étaient de cette religion et du conseil de ville, firent refus de s'y trouver.

Recueil de M. de Rallidart.

Le 15 mars 1628, les habitans de la religion prétendue réformée offrirent de monter la garde sans armes ou avec armes si l'on voulait leur en donner ; mais ils refusèrent de fournir aucune contribution. Comme ils n'inspiraient aucune confiance, le 4 avril 1628, on ne voulut point qu'ils montassent la garde, et on les contraignit de payer les taxes qu'on leur avait fixées pour les gardes. Comme ils avaient soulevé contre eux

la haine publique, ils étaient souvent en butte aux injures et même aux violences. C'est pourquoi, le 19 juillet 1636, ils demandèrent de pouvoir aller au prêche armés, afin d'être en état de se défendre s'ils étaient attaqués, et on leur permit d'y aller au nombre de cinquante seulement. Mais leur cimetière n'était point hors de la ville; car nous voyons que le 30 octobre 1640, la ville vendit à différens particuliers, pour y bâtir des maisons, les places au bout de la rue de Frignicourt adossées au rempart, et joignant le cimetière de ceux de la religion prétendue réformée.

L'esprit de prosélytisme était très-ardent chez les Huguenots. Ils s'efforçaient de pervertir les domestiques et les apprentis catholiques qu'ils avaient à leur service. Mgr Félix de Vialard s'étant rendu à Vitry le 26 mars 1665, publia une lettre pastorale où il leur prescrivit de se retirer incessamment des maisons de ces hérétiques pour conserver leur foi intacte.

Les Huguenots tentèrent d'éluder ces défenses. Ils envoyaient leurs domestiques dans les villages où ils avaient des biens, ou dans leur pays natal, afin qu'ils pussent trouver des prêtres plus faciles et moins expérimentés qui les admettraient à la participation des sacremens pendant le temps pascal. Mgr l'évêque dévoila ces ruses des sectaires, et prévint tous les prêtres de son diocèse de se tenir sur leurs gardes et de repousser des sacremens tous ceux qui persisteraient dans le danger de perdre la foi. Il rappelait aux pères et mères leur devoir à cet égard.

Comme les religionnaires remuaient toujours dans le royaume, et saisissaient toutes les occasions d'exciter quelques mouvemens, Louis XIV les bannit de France

par la révocation du fameux édit de Nantes. Le 2 avril 1687, ils étaient sortis de Vitry. Comme ils étaient les plus riches habitans et les plus industrieux, là ville se trouva fort appauvrie par leur absence et son commerce entièrement diminué. Mais elle gagna en tranquillité ce qu'elle perdit en richesse. Cependant quelques-uns des religionnaires se convertirent, revinrent à Vitry et recouvrèrent leurs biens.

On avait déjà employé différens moyens pour les ramener au catholicisme. C'était pour opposer une digue à leurs erreurs, que Mgr Cosme Clausse, évêque de Châlons, avait établi à Vitry-le-François, en 1620, un couvent de Minimes très-bien bâti, où il mit douze religieux. Il unit à ce couvent le prieuré de Sainte-Croix de Vitry-en-Perthois, qui cessa d'exister. Ces religieux avaient environ 3,000 livres de rente.

La ville leur avait permis, le 16 mai 1620, de tirer des pierres dans la perrière qui lui appartenait pour être employées à la construction de leur église et de leur maison. Mais comme la guerre menaçait, le 6 août suivant les pères Minimes prêtèrent de la pierre pour les fortifications, qui leur fut payée à raison de 35 sols le bloc. La ville leur fut reconnaissante, et le 17 juillet 1661, elle leur donna 600 livres pour achever leur cloître.

Cosme Clausse, évêque de Châlons, fonda encore un couvent de Récollets composé de vingt-quatre religieux. Le 1er juillet 1624 la ville leur accorda l'emplacement de l'ancienne citadelle, pour bâtir leur couvent et faire leur jardin. Le 10 septembre 1634, la ville leur donna 600 livres pour faire un portail et un frontispice à leur église, au bout de la rue de la Citadelle, attendu

que cet édifice devait servir à l'ornement et à l'embellissement de la ville. Le 23 juin 1667, elle leur fit encore don de 50 livres pour les aider à fournir aux frais de la dédicace de leur église et de la bénir.

Mgr Cosme Clausse ne s'occupa pas seulement de l'instruction scientifique et religieuse des hommes, il s'occupa encore de celle des femmes, qui est très-importante. Il fit donc élever un couvent de religieuses de la congrégation, au nombre d'environ cinquante. Le 16 mai 1626 ces religieuses ayant acquis quelques maisons pour leur logement, la ville les déchargea du paiement des lods et ventes.

Il y avait un autre monument à construire extrêmement important, c'était l'église. Vitry n'en avait qu'une en bois et qui ne devait être que momentanée. On songea à en bâtir une en pierres aussitôt que les circonstances le permirent. On proposa d'abord, le 29 juillet 1628, de faire une tour en pierres sur la place pour y loger l'horloge et le guet. Dans l'assemblée du 16 août suivant on chargea les officiers du conseil de ville, de choisir son emplacement et de régler la hauteur et la largeur qu'on lui donnerait. Mais ensuite on se détermina à entreprendre de construire toute l'église en pierres. Pour subvenir aux frais que cette construction nécessiterait, on eut d'abord recours à une souscription volontaire. Le 21 janvier 1629 les échevins et les marguilliers se transportèrent dans les maisons des particuliers, pour inscrire sur un registre ceux qui se proposaient de donner. Ils furent ensuite députés pour marquer les fondemens de la nouvelle église. Le 18 avril 1629 on résolut de commencer la construction par une des tours et on nomma de notables habitans pour, de concert

avec les marguilliers, en faire l'adjudication et résoudre les difficultés qui se présenteraient. Henry Clausse, évêque de Châlons, vint le 24 juin suivant poser la première pierre de l'église Notre-Dame. Mais les dons volontaires furent insuffisans pour une si grande entreprise. La maladie contagieuse qui éclata sur la fin de 1631 épuisa les ressources et fit interrompre les travaux. Le 11 septembre 1633 la ville fut forcée de demander à Sa Majesté la permission de lever pendant vingt ans, la somme de 4,000 livres sur les habitans catholiques et sur ceux de la religion réformée pour construire l'église et deux tours dans l'une desquelles seraient posés l'horloge et le guet; ce qui fut accordé. Mais la peste qui se déclara bientôt dans la ville arrêta de nouveau les travaux. En 1668 on continuait encore à lever les 4,000 livres ordonnées par lettres patentes de Sa Majesté sur les catholiques et sur les religionnaires. Le portail et les tours furent terminés en 1670, suivant l'inscription qu'on y voit. On présenta à Louis XIV, le 10 avril 1680, entre son premier et son second passage à Vitry, un placet pour qu'il lui plût de contribuer au bâtiment de l'église de Vitry; il accéda aux vœux des habitans, et leur accorda une somme de 3,000 livres. Ce ne fut que le 2 juin 1683 qu'on transféra la grande horloge qui était au beffroy, dans la tour de l'église. Le 9 novembre 1702 les marguilliers de la fabrique de Notre-Dame furent encore obligés de demander des secours à Sa Majesté pour accélérer le bâtiment de l'église; mais pour cet effet ils eurent besoin d'un certificat du maire et des échevins pour constater que cette église ne pouvait contenir tous les habitans dans l'état où elle était. L'édi-

Baugier et Recueil de M. de Ballidart.

fice fut continué lentement, suivant les fonds qu'on pouvait se procurer. Le 1er août 1764 la ville fut assignée à la requête du procureur du roi, pour donner son avis sur ce que la fabrique se disposait à acheter cinq maisons pour achever la construction de l'église. Elle l'eût été si la révolution de 1789 n'eût éclaté. On a complété en 1836 le sanctuaire, mais seulement en charpente revêtue de plâtre ; ce qui n'a avancé l'édifice que momentanément, et a fait regretter les sommes assez considérables qu'on y a consacrées ; elles deviendront presqu'inutiles quand on entreprendra d'exécuter en pierres tout le plan primitif.

Cependant tel qu'il est, cet édifice religieux peut passer pour un des monumens les plus remarquables du département de la Marne, et le plus bel ornement de Vitry. Il est du style de la renaissance. Il n'a pas ces formes gracieuses, hardies et aériennes du moyen-âge ; mais il ne laisse pas d'être imposant et majestueux. Le portail est d'une architecture soignée ; il est surmonté de deux tours carrées assez élevées pour ne pas écraser le monument. On y voit trois portes d'un bel effet. A chaque bras de la croix est encore une porte dont l'une regarde le nord et l'autre le midi. A l'intérieur la nef principale est spacieuse. Dans toute la longueur des bas côtés, qui sont assez larges, se trouvent des chapelles ornées avec beaucoup d'élégance. Le sanctuaire est pavé en marbre ; au milieu s'élève un autel également en marbre et d'un beau travail. Tout le chœur est garni des deux côtés de stalles qui furent construites avec beaucoup de goût par les soins de M. de Ballidart. Plusieurs tableaux dont quelques-uns sont estimés, et dont un a été donné par Louis-Philippe, décorent le temple.

On vient d'y ériger le chemin de la Croix. Les tableaux des quatorze stations sont d'une grande dimension ; ils décèlent du talent dans le peintre ; cependant on y remarque quelques défauts. Les flots de lumière qui se précipitent de toutes parts dans ce beau vaisseau, le rendent moins propre au recueillement que nos églises gothiques.

Cette église est sous l'invocation de Notre-Dame, et elle avait le titre de collégiale ; on y avait transféré le chapitre des chanoines que la comtesse Blanche avait fondé à Vitry-en-Perthois, en 1212.

Le chapitre était curé primitif de la paroisse ; il nommait comme vicaire un chanoine qui l'administrait en son nom. Il était composé de quatre dignitaires, qui étaient, le doyen, le trésorier, le chantre, le sous- Baugier.
chantre, et de quinze chanoines, dont quatorze étaient nommés par le roi, et le quinzième par le chapitre de l'église cathédrale de Châlons. Le revenu de ceux qui possédaient des dignités était d'environ six cents livres, et celui des chanoines d'environ quatre cent cinquante livres.

Ce chapitre eut quelques contestations avec la ville. En 1604, M. Étienne Paradis, chanoine, présenta sa requête au roi, au nom du chapitre, aux fins de priver l'église paroissiale Notre-Dame du droit de minage et de l'attribuer au chapitre. Par là, on voit qu'une église paroissiale existait à Vitry avant la translation du chapitre.

En 1614, les chanoines du chapitre prétendirent ne point devoir lods et ventes pour les maisons par eux acquises.

Il paraît que les habitans de Vitry auraient voulu

que la cure de Notre-Dame restât indépendante du chapitre, et que les offices et services se célébrassent à leur commodité ; mais le chapitre voulait être et curé de la paroisse et entièrement libre de célébrer l'office canonial à l'heure qui lui serait convenable ; sinon, il voulait se retirer. A cet effet, il s'était adressé au parlement. En conséquence, le 29 juillet 1627, par arrêt du parlement, les habitans de Vitry furent mis dans l'alternative, ou de donner aux sieurs du chapitre l'église Saint-Germain, qui était l'église paroissiale de l'ancien Maucourt, et des places en suffisance pour bâtir les maisons nécessaires pour leur logement, ou consentir que lesdits sieurs du chapitre sortissent et se retirassent de la ville. L'église Saint-Germain leur fut refusée, et on leur fit sommation de déclarer s'ils entendaient continuer leur service comme ils l'avaient commencé, suivant le réglement de Monseigneur de Châlons, ou se retirer ailleurs. Mgr l'évêque de Châlons s'interposa dans ce conflit, et donna avis aux habitans de Vitry que messieurs du chapitre lui avaient présenté requête pour qu'ils pussent se retirer à Vitry-en-Perthois. Les habitans répondirent qu'ils leur avaient donné l'option de se retirer où ils jugeraient à propos, ou de rester en l'église Notre-Dame, en y faisant le service suivant le réglement fait par Monseigneur de Châlons. Cependant, le 15 janvier 1626, l'hôtel-de-ville consentit à un accommodement, à condition que le vicaire qui serait nommé parmi eux pour faire les fonctions de curé serait présenté à la ville avant de l'être à l'évêque. Messieurs du chapitre ne purent consentir à cette condition, et se retirèrent à Vitry-en-Perthois. Les habitans de Vitry renoncèrent enfin à leur exigence, et le 12

mars 1628, ils firent un concordat avec les vénérables doyen et chanoines du chapitre, qui revinrent célébrer le service divin daus l'église Notre-Dame. Ce concordat fut agréé par Monseigneur de Châlons ; il n'y eut que M. Gargam, chanoine, qui s'y opposa ; mais il perdit son procès au parlement.

Il y eut encore plus tard un autre conflit. Le 5 novembre 1681, Mgr l'évêque de Châlons avait prescrit que l'office de la cure se ferait au chœur de l'église Notre-Dame aux heures où ne se faisait point l'office canonial. Les chanoines qui voulaient être entièrement maîtres du chœur, s'étaient pourvus contre cette ordonnance, et avaient obtenu arrêt sur requête qui en défendait l'exécution. Les habitans demandèrent que Monseigneur la fit exécuter par provision, et se pourvût en la cour du parlement contre l'arrêt obtenu par le chapitre. Le 31 décembre 1681, la ville intervint dans la cause pendante au parlement entre messieurs du chapitre et le sieur curé de Vitry, soutenu de monseigneur l'évêque touchant les droits de la cure, et demanda que la réunion de la cure au chapitre fût déclarée nulle, et qu'elle fût rétablie dans tous ses droits ; le concordat fait entre le chapitre et le sieur Fagotin, curé, le dernier septembre 1618, ayant été conclu contre le gré, le bien et l'utilité des habitans. Il paraît que ce démêlé se termina à l'amiable, et que le chapitre consentit que le service de la paroisse se fit dans le chœur aux heures qui n'étaient point remplies par l'office canonial.

Pendant que la ville de Vitry s'occupait à élever ces différens monumens, Dieu se préparait à la faire passer par de terribles épreuves.

CHAPITRE V.

CHERTÉ DES GRAINS ET FAMINE. — PESTE. — CONSTRUCTION DE SIX MOULINS A VENT. — RECRUDESCENCE DE LA PESTE. — CIMETIÈRE DES PESTIFÉRÉS. — POSTE. — MELONS DE VITRY ; SES IMPOSITIONS. — ÉTABLISSEMENT DE QUATRE PAROISSES. — MISSION. — MESSAGERIES (AN 1626 JUSQU'A 1669).

Dieu répand de loin en loin la coupe de sa colère sur les cités et les peuples, pour leur faire expier leurs iniquités, et pour leur faire sentir qu'ils sont entre ses mains comme des vases fragiles qu'il brise quand il lui plait; mais les coups qu'il porte indiquent plus sa miséricorde que sa vengeance, et contribuent toujours au salut de ses élus. Puis il s'apaise et fait naître une plus grande prospérité.

Vitry avait été désolé long-temps par les guerres civiles et par les guerres étrangères. Mais ce n'était en quelque sorte que le commencement de ses maux; deux autres fléaux s'avançaient pour l'accabler : la famine et la peste.

Il éprouva d'abord une excessive cherté de grains. Le 20 avril 1626 il y avait eu à Troyes et ailleurs de grandes émeutes populaires à cause du prix exorbitant des grains, occasionné par la stérilité de l'année. Les échevins de Vitry, craignant les mêmes désordres, et voulant les prévenir, firent eux-mêmes la visite dans toutes les maisons, pour connaître le nombre des habitans et la quantité de grains qu'ils possédaient. Au moyen de ce recensement on trouva à Vitry 11600 personnes usant de pain, et seulement 6400 setiers

Recueil de M. de Pallidart.

de blé, qui étaient insuffisans pour la subsistance du peuple. On envoya en conséquence à Joinville, à Chaumont, à Bar-sur-Aube et à Montier-en-Der pour en acheter. Mais ces ressources furent promptement épuisées. Le 3 mai 1626 la disette augmenta au point que plusieurs pauvres moururent de faim, et que des chefs de famille abandonnèrent leurs enfans et leurs femmes. La ville, dans sa sollicitude, arrêta que les pauvres infirmes seraient distribués dans les maisons des habitans aisés pour y être nourris, et que ceux qui seraient en état de travailler, seraient employés aux fortifications. Comme la disette continuait, il fut défendu, le 4 juin suivant, aux marchands blavetiers d'acheter des grains chez les bourgeois pour les enlever, et aux gens du dehors d'en emporter plus d'un boisseau. On exigeait, avant de leur en délivrer, qu'ils affirmassent que c'était uniquement pour leur nourriture et celle de leur famille.

Mais bientôt éclata dans Vitry un autre fléau beaucoup plus terrible. Le 19 octobre 1631 la peste s'y déclara. La ville fut consternée; elle prit à ce sujet les plus grandes précautions, et elle fit un emprunt pour subvenir aux frais qu'elle serait obligée de s'imposer. Il fut insuffisant. Le 5 novembre suivant elle leva sur les habitans une somme de 12,000 livres pour faire face aux dépenses occasionnées par la maladie contagieuse. Elle parut se calmer; on était dans la joie; mais le 22 juillet 1634 elle se ranima, et redoubla d'intensité. La ville prit de nouvelles précautions. Les Récollets fournirent un confesseur pour les malheureux qui étaient atteints de l'épidémie, les médecins un chirurgien pour les soigner, et la ville deux sacards

pour enterrer les morts. Le 22 septembre suivant la maladie sévit avec une telle violence que les habitans épouvantés s'enfuirent et sortirent de la ville. Elle était presque déserte; mais on fit sommation aux citoyens de retourner dans leurs maisons.

Le 10 février 1635, un chanoine nommé Milet, avait abandonné sa maison où était la peste; il voulut y rentrer quand elle fut nettoyée; mais on ne le lui permit qu'à condition qu'il y resterait enfermé, sans en pouvoir sortir pendant quarante jours. Il fallut qu'il subît cette sentence dans toute sa rigueur.

Le 5 mai suivant la peste se ralluma. On construisit au Hamois des loges pour mettre ceux qui en étaient attaqués, et on dédommagea ceux à qui appartenait le terrain. Le 5 juillet de la même année on employa, aux frais occasionnés par la maladie contagieuse, l'argent que le roi avait permis de lever pour la construction des tours de l'église.

La peste parut éteinte; mais on avait senti plus que jamais l'inconvénient de ne pas avoir de moulins dans l'enceinte de la ville. Le 16 février 1636, M. du Hallier, gouverneur de Vitry, présenta sa requête à la Chambre des comptes pour qu'il lui fût permis de faire bâtir six moulins à vent sur les remparts de la ville; sa demande fut accordée. On construisit promptement ces moulins à vent, et on les plaça sur les différens bastions. Celui qui domine la porte de Frignicourt en contenait trois. On les a détruits quand on eût établi un moulin considérable sur la Marne.

On croyait que la maladie épidémique était disparue pour toujours, et qu'elle avait dévoré assez de victimes; mais on fut cruellement trompé.

Le 17 mai 1636 elle recommença avec une nouvelle fureur. La ville redoubla encore de précautions; elle s'arma même de sévérité. Elle exigeait que tous les pestiférés fussent transportés dans les loges du Hamois. Cependant le 10 août 1636 elle permit aux habitans attaqués de la contagion, qui avaient le moyen de se faire soulager chez eux, d'y rester, avec défense d'en sortir sous peine d'être arquebusés, et à condition que leurs maisons seraient *barrées*. Pour arrêter l'épidémie on ordonna, le 15 septembre 1636, de brûler les habits et les meubles des personnes mortes de la maladie contagieuse. L'avidité ou l'imprudence des parens était cause souvent que la peste leur restait en héritage avec les tristes dépouilles du défunt.

Ce n'était plus un père Récollet qui se dévouait pour porter les consolations de la religion aux pestiférés. Le 8 novembre1836, le père Olivier, minime, était occupé à leur administrer les sacremens de pénitence et d'extrême-onction. C'était un ministère sublime et bien souvent funeste; mais la religion ne connaît point de danger quand il s'agit de sauver les ames. Elle l'a prouvé dans tous les temps, et encore récemment pendant le choléra-morbus.

Il y avait un cimetière particulier pour les pestiférés, qui se nommait Saint-Sébastien; mais le 4 avril 1637 les voisins de ce cimetière offrirent 60 livres pour en acheter un autre; ce qui fut accepté à cause de la grande quantité de morts dont il était rempli, et on arrêta qu'on acheterait un demi-journel de terre pour en faire un autre plus éloigné des habitations.

La maladie contagieuse avait dévoré tant de victimes que, le 30 août 1638, on trouva qu'elle avait diminué de

plus de moitié le nombre des habitans de Vitry. On craignait qu'elle ne s'y fut implantée pour toujours ; mais enfin elle disparut, et la ville répara insensiblement ses pertes ; elle redevint florissante.

Sa correspondance s'étendit au loin. Pour lui donner plus de développement et d'activité, elle s'abonna, le 27 septembre 1640, à 100 livres par an avec le directeur de la poste pour le port de ses lettres et de ses paquets.

Les jardins qui entouraient ses remparts étaient cultivés avec beaucoup de soin; ses melons étaient en réputation. Nous voyons que le 22 juillet 1641 elle en envoyait en présent aux plus grands seigneurs.

Ce qui prouve que sa prospérité augmentait, ce sont ses impositions dont le chiffre croissait chaque année. Dans l'assemblée générale du 15 janvier 1612, on nomma des collecteurs pour la taille de la ville qui n'en payait que 2,346 livres. En l'année 1636, les tailles et autres impositions montaient à 6,400 livres. En 1640, la ville payait pour toutes les différentes impositions 8,085 livres avec les six deniers pour livre pour les collecteurs. Le 30 mars 1645, les impositions pour la ville étaient portées à 19,735 livres. Le 6 juillet 1663, l'adjudication des octrois était pour les deux moitiés à la somme de 41700 livres. Le 16 février 1667, les tailles et les autres impositions s'élevaient à 136,800 livres pour l'élection, et à celle de 20,000 livres pour la ville de Vitry. Le 7 mai 1670 on fit l'adjudication du droit de péage, pour quatre années, à raison de 17,000 livres par an. Mais dans la suite les impositions diminuèrent pendant une assez longue période.

Comme la population s'augmentait considérablement

et que le 24 avril 1650 on avait compté à Vitry plus de douze mille communians, on résolut, dans l'assemblée générale de ce jour, d'établir, outre la paroisse Notre-Dame, trois autres paroisses qui seraient : la première, l'église Saint-Germain pour ce quartier et le faubourg de Frignicourt ; la seconde, la chapelle Saint-Nicolas pour le faubourg du Hamois, de Vaux et de Vitry-en-Perthois; et la troisième pour le quartier de la Halle; ce qui faisait quatre paroisses. Il paraît que ce projet resta là sans exécution.

Les vices s'augmentent ordinairement avec la population. Pour arrêter ce torrent qui s'efforce toujours de déborder, Mgr l'évêque de Châlons fit donner une mission à Vitry. Je pense que ce fut par les prêtres de Saint-Vincent-de-Paul de concert avec le clergé de la ville.

Les missions sont fort utiles et souvent nécessaires même parmi les chrétiens. Elles servent à frapper de grands coups sur les pécheurs endurcis, à les réveiller de leur sommeil de mort, à leur donner la force de rompre des chaînes plus dures que le fer, à leur rappeler les devoirs sublimes du christianisme qu'ils oublient dans le tracas des affaires, dans le tumulte des plaisirs bruyans, et dans l'énivrement des passions; elles retirent les ames tièdes de leur léthargie, et de l'abîme de la perdition où elles tombent insensiblement; elles soutiennent les justes, leur donnent un nouveau courage et de plus grandes forces pour résister aux ennemis acharnés de leur salut, les font voler dans la voie des saints commandemens, les retrempent tout entiers, et les élèvent à la plus haute perfection. Ce sont ces motifs que je ne fais que toucher, qui por-

tèrent Saint-Vincent-de-Paul à établir une congrégation de prêtres zélés, qu'il chargea de cet important ministère, et qui opérèrent tant de conversions partout où ils passèrent. Ils parcoururent la Champagne. Ils avaient donné à Vassy, en 1658, une mission qui *avait reçu toutes les bénédictions qu'on pouvait attendre*. Celle de Vitry, en 1665, produisit de grands fruits de salut. Le 27 septembre eut lieu la clôture par une procession générale à laquelle assistèrent toutes les juridictions, la compagnie de l'Arquebuse et la milice bourgeoise. Je présume que ce fût à cette occasion qu'on érigea une croix sur le carré de la place qui est en face du portail de l'église. Comme elle n'était pas sans doute assez somptueuse, ou qu'elle avait éprouvé des dégradations, les habitans, à la charge desquels elle était, la firent rétablir le 30 mai 1668.

Vie de S.-Vincent de Paul.

Recueil de M. de Ballidart.

La religion bien pratiquée, loin d'être un obstacle à la prospérité du commerce d'une cité, le fait au contraire fleurir de plus en plus; elle en est la base la plus solide; elle bannit des cœurs la tromperie, et y fait régner la bonne foi. Aussi plus Vitry croissait en piété plus son commerce prenait de développement. Il consistait particulièrement dans la fabrication des laines. Pour lui donner plus de facilité et d'écoulement la ville arrêta, le 2 janvier 1669, qu'il y aurait deux messagers de Vitry à Reims, à cause des grandes relations commerciales qui existaient entre ces deux villes.

Vitry eut encore un autre sujet de joie quond on lui annonça la visite prochaine du plus grand des rois.

CHAPITRE VI.

PASSAGE DE LOUIS XIV A VITRY-LE-FRANÇOIS. — ENTHOUSIASME DES HABITANS. — ILS RENVERSENT LA TOMBE DE MUTIGNY. — SECOND PASSAGE DE LOUIS XIV A VITRY (ANS 1678 ET 1681).

Louis XIV se dirigea vers la Lorraine dans les premiers jours de février 1678, accompagné de la reine et de toute la cour. Il passa par Vitry, cachant ainsi ses projets dont le secret fut révélé un mois plus tard par la prise de Gand. Comme c'était la première fois qu'il honorait Vitry de sa présence, on se prépara à lui faire une réception magnifique. On régla tout le cérémonial qu'on devait observer. Il y eut difficulté entre les échevins et M. le marquis de Villaines, gouverneur de la ville, pour la présentation des clefs de la cité, qui se termina à l'avantage des échevins qui en restèrent en possession. Recueil de M. de Ballidart.

Les habitans de Vitry se précipitèrent en foule à la rencontre du grand Roi, et firent éclater par leurs acclamations mille fois répétées toute l'affection qu'ils lui portaient. Ils allumèrent des feux de joie et mirent des lanternes à toutes leurs fenêtres. Par le sentiment le plus délicat ils arrachèrent de l'église, où le roi devait entendre la messe, la tombe de Mutigny, afin qu'il n'y vît point le nom, la représentation et l'épitaphe d'un homme qui s'était révolté contre deux de ses pré-

décesseurs (1). Cependant ils ne la détruisirent point; ils se contentèrent de la retourner, et elle ne parut plus qu'une pierre informe qui servit de pavé. Les petits lions qui la supportaient furent déposés à la sacristie. Ce dernier vestige des troubles civils qui agitèrent Vitry faillit disparaître entièrement, et la fin tragique de Mutigny fut presque ensevelie dans un éternel oubli. Sa tombe fut effacée du souvenir des hommes pendant cent quarante-cinq ans. Le hasard la fit découvrir le 15 mars 1823 en faisant quelques travaux au pavé compris sous le tombeau de la porte latérale de l'église du coté du midi. En soulevant une pierre noire, on fut étonné de découvrir les restes d'un cadavre arrangés avec soin à fleur de terre; mais on fut encore plus surpris quand on aperçut sous l'autre face de la pierre l'image d'un guerrier armé sculptée avec beaucoup de goût. On conserve cette tombe dans l'église de Vitry, comme un monument d'une époque trop fameuse, et du costume guerrier du temps de la ligue.

Louis XIV honora encore Vitry de sa présence le 29 septembre 1681, lors sans doute qu'il alla prendre possession de l'importante place de Strasbourg, qui, de ville libre et impériale, devint le plus fort boulevard

(1) Le grand Racine, qui accompagna à Vitry-le-François Louis XIV, dont il était historiographe, décrit ainsi ce fait dans son journal: « Vitry, affection des habitans, feux de joie, « lanternes à toutes les fenêtres. Ils arrachèrent de l'église, « où le roi devait entendre la messe, la tombe d'un de leurs « gouverneurs, qui avait été dans le parti de la ligue, de peur « que le roi ne vît dans eur église le nom et l'épitaphe d'un « rebelle. »

de la France vers le Rhin. Ce furent l'or et les intrigues qui lui en ouvrirent les portes. L'hôtel-de-ville reçut encore le roi avec les plus grands honneurs.

CHAPITRE VII.

PROCÈS CÉLÈBRE ENTRE LES MÉDECINS ET LES APOTHICAIRES DE VITRY-LE-FRANÇOIS (AN 1719).

Pour ne pas interrompre l'ordre chronologique de faits assez importans pour Vitry-le-François, qui doivent nous conduire jusqu'au commencement de la grande révolution, nous placerons ici un procès célèbre qui eut lieu entre les médecins et les apothicaires de cette ville, qui dura longtemps, et eut beaucoup de retentissement.

Des empiriques, des charlatans et des vendeurs d'orviétan, parcouraient les campagnes et même les villes, exploitaient l'ignorance, se jouaient cruellement de la bonne foi, et vendaient des remèdes qui ne guérissaient que par hasard, et causaient le plus souvent des effets désastreux. Pour arrêter ce nouveau genre de brigandage et d'assassinat, le roi avait porté un édit, en 1536, qui ordonnait que les médecins assisteraient à l'examen des aspirans en pharmacie, afin qu'ils sussent par eux-mêmes s'ils étaient en état d'exécuter leurs ordonnances, et défendait à qui que ce fut d'administrer aucun remède sans avoir subi cet examen.

Cet arrêté ne mit point un terme à tous les désordres qu'on voulait réprimer.

Le 15 février 1692 le roi porta un nouvel édit par lequel il établissait, dans toutes les villes de France,

un médecin, conseiller ordinaire de Sa Majesté, devant lequel devaient se présenter tous les aspirans à l'art médical, à la chirurgie et à la pharmacie, qui devait les interroger, juger de leur capacité ou incapacité, et décider s'ils pouvaient être admis à exercer l'un de ces trois arts. Ils ne pouvaient s'y livrer qu'avec une torisation de sa part.

Il ne sera pas inutile de faire connaître en quoi consistait cet office de médecin conseiller ordinaire du roi, et les avantages qui y étaient attachés.

Pièces du procès. « L'office de conseiller, médecin ordinaire du roi, créé héréditaire par édit du mois de février 1692, pour par le pourvu dudit office assister à l'exclusion de tous les autres médecins dans l'étendue desdits lieux, aux examens et réceptions des aspirans à l'art de chirurgie, sages-femmes, et autres cas où la présence des médecins est nécessaire; même aux rapports des corps morts, blessés, tués, noyés, mutilés, soupçonnés d'empoisonnement, morts violentes, avec défense à tous juges d'en commettre d'autres que lui, ou ceux qui seront nommés par lui en cas de maladie, absence, ou *éloignement*, à peine de nullité et de mille livres d'amende; examiner et enregistrer les lettres des médecins qui s'établiront dans lesdites villes et lieux dessus nommés, présider aux assemblées des médecins, garder les registres et titres de l'agrégation, et jouir des mêmes droits et fonctions que ceux dont jouissent les médecins appelés aux rapports dans la ville de Paris, et suivant les réglemens pour ces faits, avec exemption de toute nomination de syndic, de communauté, de recette et collecte des tailles, taillon, crues, ustensiles, et autres levées et impositions de tutelle, curatelle, se-

questres, guet et garde des villes et places, et de tous logemens de gens de guerre français ou étrangers, et autres fonctions, priviléges, droit et immunités, portés tant par ledit édit que par l'arrêt du conseil du 2 septembre 1692. »

Le premier qui fut pourvu de cet office à Vitry, fut le sieur Jacob Varnier, docteur en médecine. Il l'obtint le 13 mai 1693 par un diplôme sur parchemin, de la part du roi et scellé du sceau royal qui est énorme. Il paya 600 livres à Sa Majesté.

Mais étant mort le 2 octobre 1717, sa veuve vendit son office aux sieurs Etienne Delalain l'aîné, Jean Nolin, Claude-François Legoux, Etienne Delalain le jeune, Claude Dorizy, et Jacques Pancheron, tous docteurs en médecine, demeurant dans la ville de Vitry-le-François, moyennant une rente annuelle de quarante et une livres cinq sous. Ils en furent pourvus par un diplôme royal en 1719, et entrèrent en jouissance de tous les droits qui en étaient inséparables.

Mais bientôt les maîtres apothicaires prétendirent avoir seuls le droit d'assister aux réceptions des apothicaires, d'interroger les aspirans et de percevoir les rétributions qui étaient dues pour ces examens. Les médecins soutinrent que ce droit leur appartenait exclusivement d'après l'office de conseiller médecin ordinaire du roi qu'ils avaient achetée à la veuve du sieur Jacob Varnier, docteur en médecine. Ils intentèrent un procès aux apothicaires récalcitrans, et les citèrent devant le lieutenant-général de police de Vitry-le-François. Les apothicaires se défendirent avec vigueur, et donnèrent pour raisons qu'ils avaient une prescription de trente ans, que l'office de médecin conseiller

ordinaire du roi ne donnait droit que d'assister à la réception des élèves dans l'art médical et de chirurgie, et que dans les autres villes la communauté des apothicaires était chargée seule de l'examen des élèves en pharmacie. Le lieutenant-général de police rendit une sentence en leur faveur, et rejetta les prétentions des médecins. Mais ces derniers, intimement convaincus de la justice de leur cause, en appelèrent le 5 juin 1723, et portèrent leur affaire au parlement de Paris. Elle y fut discutée pendant deux ans avec le plus grand soin. Maître Marin, procureur de la communauté des médecins, refuta victorieusement, les pièces en main, les raisons qu'alléguaient les apothicaires. Le 20 janvier 1725 le roi cassa la sentence du lieutenant-général de police de Vitry contre les médecins, porta un arrêté qui les confirmait dans les droits honorifiques et utiles que leur conférait l'office du sieur Varnier, qu'ils avaient achetée, et soumit les apothicaires à leurs examens. Quand ces derniers eurent reçu la sentence qui les condamnait, ils la cachèrent et persistèrent dans eurs prétentions. Il fallut une nouvelle injonction du parlement pour les forcer à produire les pièces du procès et à s'y soumettre. Ce ne fut qu'en 1727 que cette affaire fut entièrement terminée, et que les médecins jouirent en paix du privilège de présider aux assemblées qui se faisaient pour la réception des aspirans en pharmacie, et des émolumeus qui y étaient attachés.

CHAPITRE VIII.

FESTIN DE LA FÊTE DIEU ET DE LA SAINT-MARTIN.— M. LEBEL, ÉCHEVIN.—LES RELIGIEUSES BÉNÉDICTINES REÇUES ET RENVOYÉES.—RÉCEPTION DES DAMES DOCTRINETTES.—GLACIÈRE.—INCENDIE.—POMPE A INCENDIE. ÉTABLISSEMENT DE DEUX VICAIRES.—CONSTRUCTION DE LA TUERIE.—SALAIRE DES PRÉDICATEURS.—RÉCEPTION DES ÉVÊQUES.—LA FONTE DES CLOCHES.—LA VILLE CONTRIBUE AU VOYAGE DU CURÉ DE VITRY-EN-PERTHOIS.—FONTAINE MINÉRALE. CHARITÉ DE LA VILLE POUR LES PAUVRES.— NOUVEAU CIMETIÈRE.—SEPT MAITRES D'ÉCOLE. — RECONSTRUCTION DES PONTS DE VITRY-EN-PERTHOIS. — EMEUTE DU PEUPLE. — IMPOSITIONS. — M. DE BALLIDART SORT DE CHARGE ET TERMINE SON RECUEIL (AN 1678 JUSQU'A 1783.)

La longue période de temps que nous allons parcourir ne présente point d'événemens extraordinaires; cependant les faits que nous raconterons ne laissent pas d'avoir leur importance pour Vitry.

Cette ville était très-religieuse. Les différentes juridictions se faisaient un honneur d'assister en corps à toutes les grandes cérémonies, surtout à la procession solennelle de la Fête-Dieu. Elle était magnifique. La compagnie de l'Arquebuse en grand costume, la milice bourgeoise, les corps religieux et enseignans, et le chapitre rivalisaient de zèle pour en relever l'éclat. Quand tout était terminé les membres des juridictions se réunissaient dans la grande salle du palais, et l'hôtel de ville leur donnait un festin. Nous voyons que celui qui eut lieu le 22 juin 1678 coûta 160 livres.

Recueil de M. de Ballidart.

Il y en avait encore un second à la Saint-Martin, quand on avait élu les nouveaux échevins. Le festin du 16 novembre 1678 monta à la somme de 150 livres; celui du 19 novembre 1682 coûta 284 livres payées au rôtisseur. Mais on le supprimait dans les années de disette.

La nomination des échevins se faisait dans l'assemblée générale des habitans; on n'y voyait point régner l'intrigue et les cabales. Il s'éleva cependant une grande difficulté dans celle qui fut tenue le dimanche 9 novembre 1681. On avait choisi pour échevins M. Jean Lebel, conseiller et prévôt de Vitry, et M. Etienne Delalain, docteur en médecine. M. le lieutenant-général ayant différé de recevoir le serment du sieur Lebel, nommé échevin, sur l'opposition de l'avocat du roi, la ville se vit contrainte de se pourvoir auprès de M. l'intendant pour qu'il reçut lui-même le serment du sieur Lebel, et en cas de refus on arrêta que l'affaire serait portée au parlement; ce qui eut lieu; mais le parlement maintint échevin M. Lebel.

Quoiqu'il y eût déjà à Vitry les religieuses de la congrégation pour donner l'instruction aux jeunes filles, cependant le 7 novembre 1683, dans l'assemblée générale, on homologua le résultat du conseil de ville, contenant les conditions sous lesquelles on recevait les religieuses bénédictines du Saint-Sacrement. Mais on les révoqua dans l'assemblée générale, le 10 novembre 1686, et on leur préféra les filles de la Sainte Famille.

Dans celle du 9 décembre 1685 on avait consenti à l'établissement des dames Doctrinettes ou de la Sainte-Famille, pour enseigner à lire et à écrire aux jeunes filles, ce qui souffrit des difficultés. Cependant le 3 mai 1687 on y accéda par déférence aux intentions de

M. de Châlons, puisqu'au moyen des religieuses de la congrégation, on pouvait facilement s'en passer.

Ce fut le 28 juin suivant qu'on obtint la lettre de cachet pour l'établissement des filles de la Sainte-Famille dans la rue du Vieux-Prévôt, à condition toutefois qu'elles entretiendraient le pavé devant leur maison.

La ville jusqu'alors avait été privée d'une glacière qui est souvent si utile. Ce fut le 9 décembre 1699 qu'on en construisit une par ordre de M. Nointel, intendant de Champagne.

Le 21 octobre 1701, Vitry fut consterné par un violent incendie qui consuma quarante maisons dans la rue Saint-Germain. Comme on n'avait pas encore de pompe à incendie, on eut beaucoup de peine pour arrêter les ravages du feu.

Ce ne fut que le 22 juillet 1706 qu'on fit construire pour la première fois une pompe pour les incendies. Elle fut faite à Châlons et coûta 100 livres. On en reconnut l'utilité; mais elle était insuffisante. On en fit construire une seconde, et même une troisième le 20 août 1721, qui fut encore faite à Châlons et qui coûta 501 livres.

M. de Salligny avait laissé par sa mort un canonicat vacant. On voulut réunir à la cure le revenu de sa prébende pour fournir à l'entretien et à la nourriture de deux vicaires, qui étaient nécessaires pour aider le curé dans ses fonctions. Cette affaire resta pendante quelque temps; mais enfin le 11 juin 1711 elle fut terminée à la satisfaction du curé.

Les bouchers se trouvaient hors d'état d'acheter et de bâtir un abattoir public. M. l'intendant ordonna,

le 6 décembre 1714, que la ville en ferait la dépense, que les bouchers seraient tenus des grosses et menues réparations, et paieraient, pour chaque année, à la ville la rente de la moitié de la dépense faite pour ce bâtiment.

Pour que la foi ne s'éteignit pas, et que la charité ne se refroidit point dans les cœurs, on choisissait tous les ans un prédicateur, soit parmi les Doctrinaires, soit parmi les Récollets et les Minimes, soit parmi les chanoines, pour prêcher les stations de l'Avent et du Carême. La ville lui allouait un salaire fort modique. Nous voyons que le 1er avril 1722 on lui donna la somme de 30 livres, savoir : 10 livres pour l'avent et 20 livres pour le carême, comme cela s'était pratiqué de tout temps.

L'hôtel-de-ville avait réglé le cérémonial qu'on devait observer pour la réception des évêques de Châlons quand ils faisaient leur première entrée à Vitry ; on leur donnait un repas dans la salle du conseil, et à la fin du dessert on leur présentait le vin d'honneur, qu'on appelait encore le vin de ville. Il consistait en un panier de douze ou de vingt-quatre bouteilles de vin de Champagne. La fabrique leur offrait aussi son vin. Ce cérémonial s'observa le 15 mai 1723, quand Mgr de Tavannes, évêque de Châlons, fit sa première visite à Vitry, le 6 juin 1736, quand Mgr de Choiseul y vint pour la première fois, et le 18 avril 1766 quand on reçut Mgr Leclerc de Juigné.

Le conseil de fabrique avait projeté, le 20 octobre 1723, la refonte des cloches. Le sieur Sauvage, curé de Vitry-en-Perthois, fut nommé commissaire par monseigneur l'évêque pour informer de la commodité

ou de l'incommodité de la refonte. Avant toutes choses, il fit entendre qu'il serait bon que le conseil de ville en eût connaissance. Cet avis était sage ; il fut suivi. Le conseil de ville approuva la refonte d'une voix unanime, et on eut une sonnerie magnifique.

Le sieur Sauvage eut bientôt à se louer du sage avis qu'il avait donné. Le 12 janvier 1724 il était prêt à partir pour Paris afin de solliciter, auprès du ministre, la reconstruction d'un pont sur la rivière de Saulx, et les habitans de Vitry-en-Perthois ne pouvant seuls subvenir aux frais de cette députation, la ville y contribua d'une somme de cent livres, et il obtint ce qu'il désirait.

On avait découvert dans les fossés de la ville une source qu'on appelait la fontaine Simon. Le 8 avril 1739, les médecins et les pharmaciens ayant fait sur ses eaux une ample dissertation, avaient reconnu qu'elles étaient médicinales et purgatives. Ils en avaient tiré plusieurs fois par différentes opérations divers sels. On projetta de la faire murer, et auparavant on y mit des ouvriers pour connaître d'où la source procédait. Ce fut le 17 juin suivant qu'on fit murer cette fontaine minérale près la bonde de Saint-Germain. Elle était surtout très-efficace pour les maux d'yeux. On y venait même en pélerinage de très-loin. Mais on l'a laissée tomber en ruine.

La ville de Vitry fut toujours très-compatissante pour les pauvres. Elle en avait déjà donné des preuves le 27 novembre 1698. Le nombre des pauvres auxquels il fallait fournir du pain étant trop considérable, et les bourgeois très-peu fournis de grains refusant d'en donner, on avait arrêté qu'il serait, avec la permis-

sion de M. l'intendant, employé une somme de 3000 livres pour en acheter, et qu'on solliciterait, comme en l'année 1693, un arrêt du parlement pour obliger les bourgeois d'en fournir. Le 17 février 1740, la longueur et la rigueur de l'hiver augmentant la misère des malheureux, la ville fit acheter pour 500 livres de froment qu'on déposa dans la grande salle de l'Arquebuse, et qu'on leur fit distribuer de concert avec M. le curé. Cette première charité ne suffisant pas, on en fit une seconde de pareille somme.

Le cimetière était dans l'enceinte de la ville et au midi de l'église Notre-Dame; on en sentit les graves inconvéniens, et on résolut d'en choisir un autre hors de la ville. Le 21 juin 1747, on reçut une lettre de monseigneur l'évêque et l'autorisation de M. l'intendant au sujet de l'acquisition du terrain de Clamart, pour faire le nouveau cimetière. L'ancien fut converti en une promenade publique.

L'instruction primaire fut toujours très-soignée à Vitry. Il ne pouvait s'y établir aucun maître sans avoir été examiné et admis par le conseil de ville. Le nombre des maîtres d'école qui pouvaient y exercer fut fixé à sept, le 8 juin 1765, et il fut défendu de le dépasser.

Vitry-en-Perthois était hors d'état de reconstruire ses ponts qui tombaient en ruine, la ville de Vitry fut obligée de s'en charger. Le 17 mai 1769 dans l'assemblée des notables, on arrêta qu'on suivrait pour l'imposition à faire à ce sujet sur la ville le rôle qui avait été fait en l'année 1755 pour la même fin.

Le 19 juillet suivant, la ville de Vitry vota une imposition de la somme de 5075 livres 15 sols, pour les ponts de Saint-Lazare et de la Trinité de Vitry-en-

Perthois; un valet de ville fut chargé d'en faire la levée.

L'année 1770 fut remarquable par une grande stérilité. Le peuple, qui est pressé par la faim, ne connaît plus de loi et brise tout frein. Le 5 octobre une émeute éclata à Vitry au sujet de la disette des grains. On fut obligé de faire délivrer à la population les grains de quelques voitures qu'elle avait arrêtées, à un prix médiocre, et la ville indemnisa les voituriers qui conduisaient ces grains à Joinville. M. l'intendant envoya à Vitry une brigade de maréchaussée pour contenir le peuple. Les officiers du bailliage, assemblés avec ceux de l'hôtel-de-ville, dressèrent une ordonnance pour pourvoir à la sûreté des habitans. L'assemblée générale des notables du 7 octobre autorisa l'hôtel-de-ville à faire des approvisionnemens de grains pour empêcher une plus grande disette, et à les porter jusqu'à 20,000 livres. On acheta trois cents setiers de blé dans la Brie. Les notables tinrent encore une assemblée générale le 23 du même mois. On approuva l'ouverture de travaux publics pour occuper les pauvres.

On forma un bureau de charité pour subvenir à leurs besoins; on leur fit faire du pain de blé et d'orge. Le roi donna une somme considérable pour les faire travailler; enfin on ne négligea aucun moyen d'améliorer leur sort. L'année suivante ramena l'abondance et la paix.

Les impositions de la ville de Vitry ont subi bien des variations pendant le long espace de temps que nous venons de parcourir.

Le 20 octobre 1681 les tailles et les autres impositions de la ville montaient à 14,660 livres.

Les habitans de Vitry avaient joui de la totalité de

leurs octrois qui s'élevaient à 31,000 livres depuis l'année 1660; mais en l'année 1673, le roi en ayant réuni la moitié à son domaine, ils n'ont plus joui que de l'autre moitié jusqu'en l'année 1675, auquel temps les dettes de leurs créanciers ayant été liquidées, il fut ordonné par un arrêt du conseil d'état que de la somme de 21,400 livres à laquelle montaient les octrois, il en serait pris annuellement celle de 12,000 livres pour le paiement des dettes, et le surplus montant à 9,000 livres serait destiné pour l'acquit des charges publiques.

Le 30 septembre 1682 l'adjudication des octrois fut faite au sieur Antoine Deschamps, pour le prix de 19,000 livres.

Le 22 novembre 1684, les tailles et les autres impositions ne dépassaient pas 13,910 livres. Elles ne sont jamais descendues aussi bas.

En 1701 elles ont remonté à 14,148 livres.

Le 15 janvier 1716, la dépense journalière de M. Le-Goux, maire, montait à la somme de 12,824 livres.

La taille de Vitry, pour l'année 1735, s'élevait en principal à la somme de 27,217 livres.

Le 16 septembre 1740, l'adjudication des octrois fut faite à Jean de Viterne, pour le prix de 17,000 livres.

Le 23 août 1752, l'adjudication des nouveaux octrois était portée à la somme de 20,000 livres.

Le 28 septembre 1768, l'adjudication des nouveaux octrois monta à la somme de 5,000 livres, et celle des anciens à 16,000 livres. On reçut les cautions.

Le 5 décembre 1770, le mandement des impositions pour l'année 1771 était de la somme de 40,940 livres, et le bénéfice sur les nouveaux octrois n'était plus que de celle de 9,060 livres.

Il nous reste à parler d'un homme qui a bien mérité de sa patrie. M. de Ballidart, écuyer, avait été six ans dans les charges municipales qu'il avait remplies avec le plus grand dévouement à la chose publique. Il avait été un an conseiller, deux ans échevin et trois ans maire. Ce fut le 17 février 1772 que M. Gillet prêta serment à l'audience du bailliage; il fut ensuite installé en la place de maire en présence du sieur de Ballidart, qui pour lors seulement cessa ses fonctions et se retira. De retour chez lui, il y fut complimenté par une députation de l'hôtel-de-ville, composée du maire, des échevins et du syndic, et on le remercia de sa bonne administration. Ses fonctions finies, il termina aussi le recueil précieux qu'il avait entrepris de tout ce qu'il y a de plus intéressant dans les quarante-neuf registres qui étaient alors dans les archives de la ville, depuis le 16 juin 1604 jusqu'au 27 février 1772. Ce travail est immense, il lui a demandé de longues recherches dans ces anciens registres, et surtout une patience infinie pour les déchiffrer. C'est là que nous avons puisé les renseignemens les plus authentiques. Il mérite toute la reconnaissance de la ville de Vitry pour cet ouvrage manuscrit qu'il lui a légué et qui lui est infiniment utile. Son nom est plus digne de passer à la postérité que celui de tant d'auteurs dont les écrits sont plus brillans, mais qui ne sont propres qu'à repaître une vaine curiosité, et souvent qu'à fomenter les passions mauvaises. Il vécut dans une honorable retraite et termina sa carrière en 1783. Il laissa un fils héritier de ses vertus, et qui figurera avec honneur dans une époque trop fameuse.



CHAPITRE IX.

VITRY-LE-FRANÇOIS ENVOIE DES DÉPUTÉS AUX ÉTATS-GÉNÉRAUX (AN. 1789).

Pendant les vingt dernières années de Louis XV le trésor public avait été épuisé pour satisfaire à l'avidité insatiable des favoris et des maîtresses. Louis XVI à peine sur le trône, avait soutenu une guerre désastreuse pour l'indépendance des États-Unis d'Amérique, où allèrent s'engloutir les richesses de la France. Necker, ministre des finances, par de faux calculs et la manie des emprunts, avait creusé de plus en plus l'abîme, et l'Etat se trouvait chargé de sept cent trente-trois millions de nouvelles dettes. Les revenus publics, loin de couvrir cet énorme déficit, et loin même d'égaler les dépenses, se trouvaient au-dessous, chaque année, de cent millions. Pour ne pas tomber dans ce gouffre qui ouvrait sans cesse une bouche plus énorme, Necker décida la convocation des états-généraux à Versailles, pour déterminer le peuple à fournir les subsides dont le gouvernement avait besoin. Ces états-généraux se composaient des trois ordres de l'état, des députés, du clergé, de la noblesse et de la bourgeoisie qu'on appelait le tiers-état.

Velly, t. III, p. 59.

Ce ne fut qu'en 1304 que les députés du tiers-état parurent pour la première fois aux assemblées générales de la nation, qui n'étaient composées auparavant que du clergé et de la noblesse. Ils étaient les représentans des communes qui avaient été affranchies. Ils prirent

insensiblement dans les Diètes de la nation une autorité égale ou même supérieure à celle du clergé et de la noblesse, et qu'on appela tiers-état, nom qui était inconnu dans les siècles précédens.

Necker, pour gagner la faveur populaire, fit accorder au troisième ordre un nombre de voix égal à celui des deux autres réunis ; ce qui donna toute la prépondérance au tiers-état qui poussé par un esprit de domination, ne tarda pas à s'arroger toute l'autorité, anéantir les deux autres ordres, abolir la monarchie et bouleverser toute la France.

Tous les députés du royaume furent convoqués pour l'ouverture des états-généraux, le 15 mai 1789. On procéda promptement à leur nomination dans toute la France, et on rédigea des cahiers où étaient exposées les remontrances, plaintes et doléances de chaque bailliage.

Les députés des trois ordres des cinq bailliages de l'élection de Vitry, s'assemblèrent en cette ville, savoir : ceux de Vitry, qui était le bailliage principal, ceux de Sainte-Ménehould, de Saint-Dizier, d'Épernay et de Fismes, qui n'étaient que baillages secondaires, et qui ressortissaient de celui de Vitry. Ils se réunirent le 17 mars 1789 dans l'église des RR. PP. Récollets et prêtèrent entre les mains de M. le marquis de Thomassin, grand bailli et président, le serment de procéder fidèlement à la rédaction du cahier général et à la nomination des députés. Delà ils se rendirent à l'église collégiale et paroissiale de la ville, et assistèrent à la messe célébrée par M. l'abbé de Montcetz, président de l'ordre du clergé. L'accord ne dura pas long-temps

Recherches sur la Champagne.

entre les trois ordres, pendant les séances qui se tinrent à Vitry. Il fut décidé par les députés du clergé et de la noblesse, que chaque ordre délibérerait séparément et non par tête, suivant l'ancienne constitution de la monarchie, si ce n'est dans des cas particuliers du consentement des trois ordres, sans qu'il résultât aucune dérogation pour l'avenir. Mais les députés du tiers-état demandèrent qu'on votât par tête et non par ordre. Louis-Philippe, duc d'Orleans, avait envoyé différents articles pour être insérés dans les cahiers, et surtout un en faveur du divorce; ils furent repoussés à la pluralité des voix. On refusa encore à son fondé de pouvoir, qu'il prit connaissance des cahiers de l'ordre de la noblesse, et qu'il allât accompagné de gentilshommes, faire part des instructions du prince aux deux autres ordres.

Chaque ordre rédigea séparément ses cahiers de remontrances et de doléances, et nomma ses députés. La noblesse, dans ses cahiers, fit le sacrifice de ses priviléges pécuniaires, et consentit à supporter les charges des impôts; mais elle voulut conserver ses distinctions honorifiques que le tiers-état ne tarda pas à anéantir.

Les députés du clergé furent messire Nicolas Damont, docteur en théologie, et curé de Villers-devant-le Tour, et messire Jacques Antoine Brouillet curé d'Avize, gradué en droit canon, université de Montpellier.

Ceux de la noblesse furent messire Jean-Baptiste David de Ballidart, chevalier, seigneur de la cour, du fief des Grandes et Petites-Côtes, procureur syndic de l'ordre de la noblesse au département de Vitry, et messire Pierre Louis, comte de Failly, chevalier, vicomte de Vinay-les-Mousselines, Conardins, chevalier de l'ordre royal militaire de Saint-Louis, demeurant au château des Conardins, près Épernay.

Ceux du tiers—état furent MM. Nicolas Remy Lesure, lieutenant au siége particulier de Sainte-Ménehould; Edmond-Louis-Alexis Dubois de Crancé, seigneur de Balham, ancien mousquetaire, demeurant à Châlons; Pierre-François Barbié, conseiller du roi, lieutenant-général au bailliage et siége présidial de Vitry, et Jean-Baptiste-Célestin Poulain, seigneur de Boutancour, maître de forges, demeurant à Boutancour près Mézières.

Ces députés se rendirent à Paris et assistèrent à l'ouverture des états-généraux, le 15 mai 1789. Mais dès ce jour même le tiers-état, pour parvenir à dominer dans l'assemblée, voulut abolir la distinction des ordres, et demanda avec une persistance invincible qu'on votât par tête. Ses députés étant plus nombreux que ceux du clergé et de la noblesse pris séparément, il était sûr de se rendre maître de tout le gouvernement. La noblesse défendit avec la plus mâle énergie la distinction des ordres, et le vote par ordre. MM. de Ballidart et de Failly furent fidèles aux prescriptions de leurs cahiers. Mais le 15 juin, la majorité de l'ordre du clergé et quarante-sept membres de l'ordre de la noblesse se réunirent au tiers-état, et se constituèrent d'eux-mêmes assemblée nationale. Louis XVI n'eut point la force de résister aux prétentions du tiers-état, et par désir du bien public, il engagea l'ordre du clergé et celui de la noblesse à se joindre à lui, et à céder à ses exigences. MM. de Ballidart et de Failly ne voulant point trahir les prescriptions de leur mandat, écrivirent à M. le marquis de Thomassin, président du bailliage de Vitry, pour qu'on leur traçât la ligne de conduite qu'ils devaient tenir. La noblesse du bailliage de Vitry s'assembla dans

le lieu de ses séances, et pour donner un témoignage éclatant de son dévouement au bien public, elle autorisa ses deux députés à se réunir au tiers-état et nomma deux députés suppléans. Cette condescendance des deux premiers ordres ne fit qu'inspirer plus d'audace au tiers-état, qui sapa, les unes après les autres, toutes les lois constitutives de la monarchie. Le jeune Matthieu, vicomte de Montmorency, fit la motion d'abolir la noblesse. Elle fut décrétée, et le roi la sanctionna. On ne put abolir le clergé, mais on l'expulsa de la France, ou on le massacra. C'est ainsi que le tiers-état devint maître souverain dans les assemblées, et put exécuter l'œuvre de destruction qu'il méditait depuis long-temps.

—

CHAPITRE X.

ON SUPPRIME LES COUVENS A VITRY. — UN VICAIRE REFUSE LE SERMENT A LA CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ. — UN DÉPUTÉ DEVIENT RÉGICIDE. — ON PROFANE ET ON BRULE LES ORNEMENS DE L'ÉGLISE. — ON CÉLÈBRE LES FÊTES DE LA RAISON ET DE L'ÊTRE SUPRÊME (AN 1793-1794).

Quand le tiers-état eut voté la suppression des couvens, on chassa à Vitry-le-François les Récollets de leur maison, et on en fit un hôtel-de-ville. On y établit une bibliothèque publique, qu'on composa des bibliothèques particulières des couvens dont le gouvernement s'était emparé. On fit une caserne du couvent des Minimes. La chanoinerie fut abolie, et on mit la main sur ses biens. M. de la Garde, chanoine et chantre, avait légué au chapitre, par son testament daté du 12 janvier 1718, sa ferme de Maupas, ainsi que toutes les propriétés qui y étaient attachées, et qui étaient situées à Saint-Etienne de Vitry-en-Perthois, afin que le chapitre acquittât pour lui deux quarantaines chaque année. Cette fondation fut anéantie avec tant d'autres, et M. de la Garde fut frustré des prières qu'il espérait pour le repos de son ame.

Le gouvernement révolutionnaire ne se contenta pas de frapper le clergé régulier, il attaqua encore le clergé séculier qui était employé dans l'administration spirituelle des paroisses; il voulut lui imposer une prétendue constitution civile du clergé, qui était l'œuvre du philosophisme et du jansénisme, et qui détruisait l'église dans sa base. Quand il exigea le serment à cette constitution civile du clergé, les autorités municipales

de Vitry-le-François se réunirent dans l'église Notre-Dame, et engagèrent les prêtres de la paroisse à remplir le vœu de la loi. Comme ils étaient en grande partie infectés du jansénisme, ils se montrèrent assez dociles. Le curé, qui était M. Lelevain, monta en chaire, parla sur la constitution, fit quelques réserves, prêta le serment, et engagea tous les membres de son clergé à l'imiter. Un vicaire, M. Derval, ne voulut point suivre son exemple. Il s'avança tout tremblant comme un criminel qu'on conduit au supplice, déclara qu'il ne pouvait prêter le serment qu'on exigeait de lui, et se retira à la sacristie. Mais M. le curé et d'autres prêtres vinrent lui faire tant d'instances et même de reproches, qu'ils le ramenèrent dans l'église, où il se soumit aux prescriptions de la loi. Rentré chez lui, il eut honte de sa faiblesse; ne pouvant résister aux remords de sa conscience, il envoya au district sa rétractation par écrit, et s'enfuit ensuite à Paris où l'on ne sait pas ce qu'il devint.

La Convention succéda à l'Assemblée nationale le 22 septembre 1792, et acheva son œuvre de destruction. Parmi les députés que Vitry-le-François y envoya, se trouvait un nommé Batellier. Il vota la mort de Louis XVI quand ce malheureux roi fut mis en jugement, et devint régicide. Pendant le règne de la terreur, il ne se signala point par d'autres actes de barbarie. Il y eut des dénonciations; mais on ne vit à Vitry-le-François aucune scène de carnage, comme dans beaucoup d'autres villes.

Cependant on eut à gémir sur de grandes profanations. Quand le culte catholique fut aboli, un vertige impie s'empara de quelques esprits. Par une dérision

sacrilége on revêtit un ane des ornemens sacerdotaux, on le promena en grande pompe dans les rues de la ville, on l'encensa, et on dit même qu'on le fit boire dans un calice. On renversa la croix magnifique qui s'élevait sur le carré de la place en face du portail de Notre-Dame, et sur ces ruines on brûla les ornemens sacrés, les linges de l'église et les saints. Les insensés! ils croyaient détruire la religion en livrant aux flammes tout ce qui contribuait à relever l'éclat de ses pompeuses cérémonies; mais elle était soutenue d'une main qui la mettait au-dessus de toutes leurs atteintes.

Ils descendirent les cloches des tours, les brisèrent, en firent des canons ou des sous, et en jetèrent même dans la Marne. Un démocrate furibond proposait de démolir même l'église Notre-Dame pour anéantir à jamais tout vestige de religion; mais on lui répondit: « Que restera-t-il donc dans Vitry digne des regards publics? » Que l'impiété est aveugle dans sa fureur et dans son vandalisme!

Un villageois disait à un de ces admirateurs de décades et de calendriers républicains: « Vous avez beau faire, vous ne changerez point le cours du soleil ni de la lune. »

Ils voulurent montrer leur puissance en abolissant le culte qu'on doit au Créateur pour le transporter à la créature; ils adorèrent la raison. Ils établirent des fêtes et chantèrent des hymnes en son honneur; mais pour les confondre, Dieu permit qu'ils tombassent dans tous les genres de folies. Il ne se fit dans aucun siècle autant d'extravagances et de cruautés.

L'église Notre-Dame fut convertie en temple de la Raison, puis dédiée à l'Être-Suprême, et devint enfin un

magasin. L'incendie vint en aide aux démolisseurs et dévora, en 1794, l'église Saint-Germain, qui ne fut plus reconstruite.

La masse de la population eut horreur de ces scènes ridicules et sacriléges, et tint toujours du fond de ses entrailles à l'antique religion. Elle assistait aux saints mystères qui se célébraient dans le secret ; la terreur seule comprimait ses sentimens. Avec quelle joie elle vit se rouvrir l'église de sa sainte patronne, qui la protégea pendant la tempête révolutionnaire! Alors reparurent à Vitry une partie des prêtres qu'elle avait dispersés; on en compta jusqu'à trente. C'était la plupart des religieux et des chanoines qui avaient échappé aux désastres de la révolution. Mais la mort les a moissonnés insensiblement.

Vitry jouit pendant quelques années d'une paix profonde; mais ensuite il se trouva à deux doigts de sa perte.

CHAPITRE XI.

LES ARMÉES ÉTRANGÈRES FORMENT LE SIÉGE DE VITRY-LE-FRANÇOIS (AN 1814 ET 1815).

Les armées étrangères, après avoir envahi le nord de la France, vinrent, le 2 février 1814, former le siége de Vitry-le-François. Elles bombardèrent cette ville pendant toute la matinée; mais ne pouvant pas l'emporter, et y éprouvant une vigoureuse résistance, elles se retirèrent. Les habitans se croyaient délivrés; mais le 5 les ennemis reparurent avec des forces plus considérables et un appareil de guerre plus terrible. Comme les fortifications de la ville de Vitry n'étaient qu'ébauchées et qu'en terrasses, elle craignit d'être réduite en cendres, d'être emportée d'assaut, et d'éprouver une ruine totale; elle ouvrit ses portes.

L'empereur Napoléon, après quelques pertes assez importantes, remporta la victoire de Champaubert, puis celle de Montmirail, qui fut plus brillante encore. Il fut également victorieux à Château-Thierry. Vaux-champs vit une nouvelle déroute des Prussiens qui perdirent trente-deux mille hommes, et soixante pièces de canon dans le court espace de cinq jours. Un des plus beaux faits d'armes fut celui du pont de Nogent-sur-Seine. Mais Napoléon s'épuisait par ses triomphes mêmes; ses ennemis lui opposaient sans cesse de nouvelles masses; pendant qu'il les écrasait d'un côté, ils continuaient leur marche d'un autre.

Cependant il faillit les attérer entièrement et remonter subitement au faîte de la puissance, si son coup de main

sur Vitry-le-François eut réussi. L'empereur de Russie, le roi de Prusse et Schwartzemberg, général autrichien, s'étaient réfugiés dans cette ville. Ils y coururent un grand danger, et pensèrent y être pris comme dans un filet. En se retirant d'Arcis-sur-Aube sur Vitry, Napoléon avait dessein de grossir son armée d'une partie des garnisons répandues dans les places fortes du nord, d'insurger la Lorraine, l'Alsace et la Franche-Comté, comme l'étaient déjà divers points de la Champagne, d'intercepter les communications aux alliés, de leur couper les derrières, et de les exterminer au centre même de cet empire qu'ils venaient subjuguer. Il s'avance donc à marches forcées sur Vitry, et traverse la Marne à Frignicourt. Déjà ses colonnes se développent et commencent à entourer la ville d'une part. Il fait tirer un coup de canon pour donner le signal de l'attaque; mais ses généraux n'ont point exécuté ses ordres avec assez de promptitude, et ne sont point arrivés par les autres routes pour envelopper Vitry de tous côtés, et ne laisser aucune issue à la fuite. Il est contraint d'aller établir son quartier-général à Orconte, et il occupe le château de M. Duplessis, qui logeait dans sa maison à Vitry l'empereur Alexandre. On ne lui remet que trop tard les avis qu'on lui envoie de la ville. Il semble que tout s'unit pour le trahir et faire échouer son entreprise. Il poursuit alors son premier projet et marche sur Saint-Dizier. Il avait compté attirer sur ses pas toute l'armée des alliés; mais pour le tromper, on n'envoya que quelques divisions qui le suivirent. Toutes les autres troupes, même aussitôt le combat de Fèrechampenoise s'étaient portées en masse sur Paris. Aussitôt que Napoléon en a connaissance,

il y court par Vandœuvre, Troyes et Sens; mais il arrive à Fontainebleau vingt-quatre heures trop tard; Paris avait fait sa soumission et avait reçu les troupes étrangères dans ses murs. La fortune, qui l'avait autrefois comblé de toutes ses faveurs, l'accablait alors de ses rigueurs les plus extrêmes. Sa déchéance fut prononcée, et il fut relégué à l'île d'Elbe. C'est ainsi que tomba ce fameux conquérant, après avoir broyé l'Europe sous ses pieds pendant douze ans.

Son retour imprévu en France y ramena les alliés. Vitry fut encore assiégé; mais il tint ferme, et n'ouvrit ses portes qu'après la seconde déchéance de Napoléon. Il subit les désastres inévitables de cette seconde invasion sans qu'il s'y passât aucun fait remarquable.

Un homme bienfaisant l'aida à cicatriser quelques-unes de ses plaies.

CHAPITRE XII.

LEGS DE M. DOMYNÉ DE VERZET — INSTALLATION A VITRY-LE-FRANÇOIS DES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES.

(AN 1828).

Vitry-le-François eut le bonheur de donner le jour à un de ces hommes rares qui se dévouent au bien public, et qui, inspirés par la religion, savent donner une sorte d'immortalité à leurs œuvres bienfaisantes. M. Domyné de Verzet, avocat au parlement, l'ami des sciences, le père des pauvres et le bienfaiteur religieux, savait que l'ignorance est la mère de tous les vices. Pour propager et perpétuer dans sa ville natale les vertus qu'enfante la

science, quand elle est dirigée par la religion, il fit don à Vitry-le-François, dans son testament, de 400,000 fr. qu'il destina à l'enseignement public, et au secours de l'indigence et du malheur. Il mourut à Paris le 7 octobre 1787. On a consacré à sa mémoire, qui mérite d'être éternelle, une chapelle dans l'église Notre-Dame de Vitry-le-François. Elle est la première au sud près du portail. Quand la ville fut enfin entrée en possession de ce legs, après un long procès, elle sut remplir dignement les intentions du généreux testateur. Elle alloua annuellement au collége 6,600 francs pour deux bourses et deux demi-bourses, et autres secours. Elle destina des fonds pour l'instruction gratuite des filles pauvres et fit construire une maison pour y recevoir des frères des écoles chrétiennes qui seraient chargés d'instruire gratuitement les jeunes gens de la classe indigente. On ne peut donner assez d'éloges aux magistrats qui ont fait un si saint usage des richesses qui avaient été déposées entre leurs mains. Ils ne pouvaient choisir des instituteurs plus zélés que les disciples du vénérable abbé de La Salle, qui a été non seulement le créateur de l'enseignement primaire en France, mais qui a donné aussi le modèle et le plan des écoles normales, et plus tard commença les écoles d'adultes sous le nom d'écoles dominicales. Ces pieux instituteurs possèdent l'art précieux non seulement d'instruire la jeunesse, mais encore de la former à la pratique de la religion, qui est la seule base stable de la tranquillité des villes et des royaumes.

On fit l'ouverture de l'école des frères, le 7 janvier 1828. M. de Prilly, évêque de Châlons-sur-Marne, vint lui-même les installer. Après avoir fait la bénédic-

tion de leur maison, il prononça un discours touchant dont on demanda l'impression. Il félicita les enfans de Vitry-le-François de pouvoir recevoir de la bouche de maîtres si habiles et si pieux les connaissances qui sont propres à leur âge, et les leçons des vertus chrétiennes qui les rendront l'honneur de leurs familles et la gloire de leur ville natale. Il paya un juste tribut d'éloges à l'homme généreux qui procura les moyens de fonder un établissement si utile, ainsi qu'aux magistrats et aux citoyens qui s'étaient empressés d'y concourir par leurs suffrages. M. de Soulange, maire de Vitry-le-François, prononça également un discours que son extrême modestie refusa de faire imprimer.

Ce fut un jour de bonheur pour toute la ville. Les espérances qu'on avaient conçues de cette école des frères ne furent pas trompées. Elle prospéra de plus en plus, et on fut même obligé de demander deux autres frères, de sorte qu'ils sont maintenant au nombre de cinq qui peuvent à peine suffire à l'affluence des enfants qui fréquentent leurs classes.

Les cités comme les individus ne peuvent jouir longtemps d'une tranquillité parfaite ; de terribles fléaux viennent les assaillir quand ils y pensent le moins. Vitry l'éprouva.

CHAPITRE XIII.

LE CHOLÉRA-MORBUS ÉCLATE A VITRY-LE-FRANÇOIS. — SONGE D'UNE SOEUR DE L'HOPITAL (AN 1832).

Le choléra-morbus fit d'assez grands ravages à Vitry-le-François ; il exigea un funeste tribut de toutes les classes de la société, et dévora plus de quatre cent cinquante victimes. Le clergé se montra à la hauteur de sa pénible mission. Les autorités civiles et les médecins furent admirables de zèle et de dévouement.

Je ne puis m'empêcher de raconter un fait assez étonnant qui s'est passé à l'hôpital de cette ville pendant que le choléra y sévissait avec violence.

Deux sœurs se dévouaient avec une charité héroïque au soulagement des malheureux qu'on y amenait chaque jour en foule. L'une, pendant le court sommeil qu'elle prenait, eut un rêve qui l'effraya beaucoup. Elle songea qu'elle était dans la maison paternelle, et qu'elle se trouvait entre deux cercueils dont l'un renfermait sa mère et l'autre son père. Elle se réveille épouvantée, et raconte sa vision à sa sœur, qui cherche à la rassurer en lui disant que les songes ne sont que des jeux bizarres de l'imagination, et que c'est une superstition d'y ajouter foi. Cependant elle ne peut dissiper le funeste pressentiment qui l'agite, et elle sait que les songes sont quelquefois des avertissemens du ciel. Aussitôt que le jour paraît elle se lève et court au chevet des malades. Le lendemain on lui apporte une lettre dont l'adresse est de la main de son père ; ce qui la tranquillise et lui fait espérer que son songe

ne se réalisera pas. Elle l'ouvre avec empressement; mais bientôt elle pâlit. Son père lui apprend une nouvelle accablante; il lui mande qu'elle n'a plus de mère, que le choléra vient de l'enlever : ce qui le console dans son malheur, c'est qu'elle était une excellente chrétienne, et qu'elle est morte dans les plus beaux sentimens de piété et de résignation; il espère que Dieu lui a fait miséricorde. Cependant il la recommande instamment à ses prières. « Ah! s'écrie-t-elle douloureusement, voici une partie de mon songe accomplie! pourvu que l'autre ne se réalise pas! » Elle porte ses yeux inquiets et noyés de larmes sur la seconde page de la lettre. Quel est son étonnement! Ce n'est plus son père, mais son frère qui écrit. Il lui apprend que leur père a succombé également aux attaques du choléra, et qu'il est mort en parfait chrétien. Il la conjure de ne pas l'oublier dans ses prières. Il ajoute que, ce qui met le comble à sa douleur, au lieu d'un cercueil, il y en a deux dans leur maison. C'est ainsi que ce songe s'est cruellement vérifié dans toute son étendue (1).

---

(1) Je pourrais citer beaucoup d'autres songes qui furent comme des avertissemens des événemens futurs, et qui se réalisèrent; je me bornerai à celui de la mère de Duguesclin.

Pendant l'absence de son fils, elle dormait fort tranquillement dans le château de Pontorson avec Julienne Duguesclin, religieuse, sœur de son mari. Tout à coup elle rêve qu'on surprend le château, et s'écrie que l'ennemi est au pied de la tour. Julienne Duguesclin se jette hors du lit, prend sur elle un *jacque* qui était pendu dans la chambre, *comme ressentant la race dont elle était*. L'intrépide religieuse s'étant

CHAPITRE XIV.

ÉTAT ACTUEL DE VITRY-LE-FRANÇOIS (AN 1841).

Comme Vitry est une ville d'une construction moderne, on ne peut faire de longues dissertations étymologiques sur son nom. On l'appelle le nouveau Vitry, Vitry-sur-Marne et surtout Vitry-le-François, du nom de son fondateur. Son nom latin est *Victoriacum*. Sa position est très avantageuse ; elle est située dans une plaine fertile qu'arrosent plusieurs rivières, et qui fournit en abondance tout ce qui est nécessaire à la vie. Elle est le siége d'une sous-préfecture, d'un tribunal de première instance, d'une recette particulière, et d'une inspection des eaux et forêts ; elle est chef-lieu d'arrondissement et de canton ; elle fait partie du diocèse de Châlons, de la deuxième division militaire et du sixième collége électoral du département.

Elle est éloignée de trente-et-un kilomètres (sept lieues trois quarts) de Châlons-sur-Marne, de dix-neuf myriamètres (quarante-sept lieues et demie) de Paris, (dix-sept lieues et demie) de Reims.

Elle est une des villes les plus régulières de France ;

---

armée, court sur le haut de la tour, renverse les échelles sur lesquelles les Anglais montaient, et les fait tomber dans les fossés *en criant alarme !* pour appeler la garnison à la défense du château. L'anglais Felleton se voyant découvert, prit le parti de la retraite ; mais il rencontra Duguesclin qui revenait et qui le fit prisonnier. (VELLY, t. IX, p. 474).

toutes ses rues sont tirées au cordeau ; elles sont bordées de chaque côté de trottoirs en bitume et en asphalte qui sont très-commodes pour les personnes de pied.

Chaque rue a son saint ou sa sainte qu'on décore avec soin le jour de sa fête et devant lequel on allume des cierges pendant la nuit. Quelquefois on danse même en son honneur.

Les maisons s'embellissent chaque jour, et on en bâtit beaucoup en pierres. La plupart des boutiques sont décorées avec goût et même avec luxe.

Le conseil municipal a voté l'année dernière une somme de 160,000 francs, pour construire vingt-sept fontaines qui seront placées dans les principales rues, et dont le réservoir est déjà terminé en partie près des moulins. Une machine y fera monter continuellement l'eau de la Marne, qui s'y clarifiera, et sera conduite dans les fontaines par différens canaux en fonte. La fontaine de la place sera magnifique ; ce qui sera de la plus grande utilité pour la ville. La plupart des puits ne fournissent qu'une eau âcre, qu'on ne peut boire, et dont on fait difficilement usage, même pour laver le linge.

On avait essayé de forer un puits artésien; mais on n'a pu rencontrer de veine d'eau et on a été contraint d'abandonner l'entreprise.

Les fortifications de Vitry ne consistaient qu'en une enceinte de terrasses. Depuis six ans on les continue avec activité. Tout le côté de la porte du Pont est à-peu-près terminé. Quand tout sera achevé, Vitry deviendra une place de guerre très importante, et presqu'imprenable. Elle sera l'unique en Champagne.

Le canal qui doit aller de Paris à Strasbourg et

passer dans les fossés des fortifications de Vitry, donnera une nouvelle vie à son commerce.

Sa population dans le principe fut peu considérable. François 1er eut beaucoup de peine à y attirer des habitans. Il leur offrit des emplacemens à bâtir, d'abord gratuitement, puis à très-bas prix. Il y vint un assez grand nombre de calvinistes, qui se sont ou convertis ou expatriés ; car il n'en reste plus. Mgr de Vialard en ramena beaucoup dans le sein de l'église. La population actuelle ne s'élève qu'à six mille huit cent vingt-deux habitans. Nous avons vu que le 24 avril 1650, on comptait douze mille communians, ce qui suppose nécessairement au moins treize mille habitans. Comment cette population est-elle diminuée maintenant de moitié ? On peut en assigner plusieurs causes.

La nature paraît quelquefois arrêter sa fécondité, et se montre épuisée.

Le commerce stimule et fomente la population ; quand il diminue, elle décroît en proportion.

La vie des villes est quelquefois contraire au développement de la population ; elle est trop sédentaire et pas assez active.

Le libertinage tarit la source de la fécondité ; il énerve et épuise. Plus il se propage, plus le nombre des habibitans diminue.

La religion impose des devoirs aux époux dont la pratique favorise singulièrement la population. Mais qu'elle perde son influence et qu'on la méprise, vous voyez bientôt le nombre des habitans décroître sensiblement.

Il faut que Vitry soit sous l'empire de quelques-unes de ces causes ; car le chiffre de ses citoyens baisse

sans cesse. Dans l'espace de dix ans, quatre cent soixante huit décès ont excédé les naissances ; par conséquent la population a diminué de ce nombre.

On compte encore à Vitry quelques juifs.

Voici la superficie et la division de son territoire. Il comprend :

285 hectares de terres labourables ;
55 — de prairies naturelles ;
107 — de vignes ;
52 — de bois, aulnaies, saussaies et oseraies ;
28 — de jardins et vergers ;
99 — d'étangs, landes, friches, de maisons, chemins, rivières, remparts, fossés et fortifications.

626 hectares.

Ce territoire est très-productif; il donne en abondance du froment, du méteil, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du sarrazin, des pommes de terre, des légumes secs, du colza, de la navette, des betteraves, du lin, du chanvre, du foin, du vin et des eaux-de-vie.

On consomme annuellement à Vitry, en viande, 580 bœufs, 20 vaches, 1,475 veaux, 1,150 moutons, et 700 porcs.

Nous avons vu jusqu'où montaient ses anciens rôles. Ses contributions actuelles s'élevent à 70 ou 75,000 fr. Le revenu de ses octrois va à 60,000 francs.

Le commerce de Vitry consiste principalement dans la vente des grains, des vins, etc.

Ses habitans possèdent un grand nombre de fermes dans le Perthois ; beaucoup jouissent d'une fortune brillante. Les laboureurs ne sont pas nombreux, mais on compte mille particuliers qui possèdent des

vignes sur les côteaux voisins. On se tient au niveau de toutes les améliorations.

L'instruction est en honneur à Vitry comme elle l'a toujours été dès son origine; son collége est bien tenu par M. Guyot, son principal, et est en pleine prospérité. M. Cury, agrégé à l'Université, a élevé un pensionnat qui fleurit de jour en jour. Les jeunes gens reçoivent encore l'instruction avec beaucoup de succès chez M. Meunier. J'ai déjà parlé des écoles chrétiennes des frères, où les enfans qui n'ont pas de fortune sont formés gratuitement à toutes les connaissances qui leur sont nécessaires, et surtout à la pratique de toutes les vertus.

L'instruction des jeunes filles n'est pas négligée. Les dames de l'Immaculée Conception tiennent un pensionnat pour celles qui ont de la fortune, et une école gratuite pour celles qui en sont dépourvues. Trois autres maîtresses de pension, Mlle Collin, Mlle Moteau et Mlle Didon rivalisent de zèle pour leur donner toutes les connaissances qui leur sont propres.

Les mœurs se conservent généralement assez pures. Vitry est une des villes les plus régulières, les plus polies et les plus tranquilles de la Champagne. Les désordres y sont moins communs. On compte cependant, dans l'espace de dix ans, trois cent soixante dix-neuf enfans trouvés sur mille quatre cent trente-neuf enfans légitimes. Les grands crimes y sont rares; depuis cinq ans on a eu à déplorer deux attentats à la pudeur, et deux suicides qui ont eu pour cause le dérangement des affaires domestiques. Un crime affreux vient d'épouvanter Vitry : deux hommes en sortant d'un cabaret des Indes, ont jeté dans la Marne, qui était très-haute,

un particulier qui était venu recueillir la succession de son frère, et qui depuis dix-huit mois vivait tranquillement de ses rentes. On dit qu'ils voulurent lui faire signer un billet de 800 francs ; ce qu'il refusa : ils s'en vengèrent cruellement.

La religion est en honneur à Vitry ; il y a beaucoup de personnes d'une haute piété. On se montre avide d'entendre la parole de Dieu qui descend de la tribune sacrée. L'indifférence religieuse glace cependant bien des cœurs. On n'est pas impie ; on n'outrage pas la religion, mais on n'observe point ses préceptes. Une partie de la classe ouvrière n'étant point retenue par la loi sur la sanctification du dimanche, qui est comme tombée en désuétude, profane le saint jour par le travail, et, par une dérision sacrilége, chôme le lundi, où elle se livre à l'intempérance, se matérialise et ne connaît plus que les jouissances physiques.

Vitry-le-François a donné naissance à plusieurs hommes distingués ; je vais en citer quelques-uns.

Dans le clergé, on remarque M. l'abbé de Convenance qu'on a admiré dans la chaire, et dont plusieurs sermons furent insérés dans un recueil de sermons nouveaux.

M. l'abbé de Saint-Genis s'est aussi acquis une grande réputation de prédicateur ; il était provincial de l'ordre des Doctrinaires.

M. l'abbé de Pry, doctrinaire, ne pouvait rien improviser ; mais quand il avait le temps de prendre la plume, il était d'une abondance extraordinaire. Il savait captiver pendant plusieurs heures l'attention d'un nombreux auditoire. Si son corps était difforme, son esprit était sain et élevé. On a de lui plusieurs sermons

manuscrits assez estimés. Il devint curé de Sompuis où il mourut en 1818.

M. l'abbé Detorcy, doctrinaire, parut aussi avec honneur dans la chaire de Vitry.

Je ne parlerai plus des hommes bienfaisans à qui Vitry doit une éternelle reconnaissance, de MM. de Pinteville, Daniel-Morel, Noël-Jacobé, et surtout Domyné de Verzet.

Vitry compta dans son sein plusieurs militaires distingués : M. Jacobé de Trigny, général en 1793 ; M. de Salligny, lieutenant-général ; M. le baron d'Arancey, maréchal-de-camp d'artillerie, mort en 1835 ; M. le baron Lefol, qui s'est élevé par son seul mérite au grade de lieutenant-général, et que la garde nationale avait choisi pour son colonel. Il mourut dans le mois d'août 1840.

Dans le barreau, Vitry-le-François peut revendiquer M. Durand et surtout M. de Salligny, savant commentateur de la coutume de Vitry, et qui fait la gloire de l'ancien et du nouveau Vitry. On cite encore avec éloge M. d'Orisy.

Il n'est pas nécessaire que je rappelle encore M. de Ballidart, qu'on peut regarder comme le seul historien de Vitry-le-François.

Dans les sciences, on nomme Abraham Moivre, mathématicien distingué, né en 1667 et mort en 1754, et M. Gambey, membre de l'institut, officier de la légion d'honneur et premier mécanicien d'Europe ; il habite Paris.

Vitry-le-François a pour représentant à la chambre des députés, M. Royer-Collard, de Sompuis, qui fut trois ans président de la Chambre, et qui jouit d'une haute réputation dans toute l'Europe.

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE.

